

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 18 FÉVRIER 2021 à 18h00

- - -

Ont assisté à la séance : M. Franck PERRY, Maire, Président, M. Patrick FLOQUET, Mme Nicole CHARRON, M. Alexandre CHOPINEZ, Mme Sylvie VINCENT, M. Daniel GORNET, Mme Isabelle BOISSEL, M. Christian GRÉGOIRE, Mmes Fabienne PICARD, Marie-Thérèse TOMASINI, MM. Pierre GÉRARD, Jacky CANEPA, André HAUTCHAMP, Mmes Denise MAIRE, Véronique GROSSIER, M. Francis MARQUIS, Mme Sonia BLANCHOT, MM. Jean-Jacques GAULTIER, Thierry LEDZINSKI, Mme Nadine BAILLY, MM. Olivier SIMONIN, Valentin VASSALLO, Mme Charline LEHMANN, MM. Joël GROSJEAN, Bernard NOVIANT, Didier FORQUIGNON, Mme Marie-Laurence ZEIL

Excusés ayant donné procuration : Mme Constance JACQUOT à M. Patrick FLOQUET, Mme Ghislaine COSSIN à M. Valentin VASSALLO

Secrétaire de séance : M. Pierre GÉRARD

En préambule, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil municipal présents ce soir, dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville. Le rapport d'orientations budgétaires sera présenté en fin de séance, de manière à permettre de débattre sereinement dans le respect des uns et des autres. Les points dits de gestion courante seront évoqués en premier lieu.

Il rappelle que la séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site internet de la ville dans les prochains jours.

Suite au décès de Monsieur Robert HOSSEIN décédé à la fin de l'année 2020, l'assemblée respecte une minute de silence en hommage à ce monstre sacré du 7^{ème} art, meilleur ambassadeur de Vittel.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

Madame Marie-Laurence ZEIL fait remarquer que les propos échangés avec Monsieur le Maire, sur la maison de santé à Vittel, au point n° 22, ne figurent pas au compte-rendu. Elle rappelle que Monsieur le Maire avait répondu que ses propos étaient hors sujet. Elle demande s'ils peuvent y figurer.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement ce point n'était pas à l'ordre du jour, d'où l'absence de mention dans le compte-rendu. Il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'ils soient ajoutés, si Madame ZEIL y tient.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020.

2. ASSEMBLÉE LOCALE - COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉMENTAIRE - COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 10 DÉCEMBRE 2020 :

Par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer la commission de contrôle financier, chargée de contrôler l'exécution des conventions financières passées avec les entreprises au titre d'une délégation de service public (DSP), d'un marché public de services publics, d'un contrat de partenariat lorsqu'il comprend la gestion d'une mission de service public ou d'une garantie d'emprunt.

Ont été désignés membres de cette commission :

Liste « Avec vous pour Vittel » : M. Franck PERRY, Maire et président de droit, MM. Patrick FLOQUET, André HAUTCHAMP, Pierre GERARD, Thierry LEDZINSKI, Mme Nicole CHARRON, M. Daniel GORNET

Liste « Vittel Renouveau 2020 » : M. Bernard NOVIANT

Or, le nombre de conseillers municipaux composant cette commission étant fixé à huit titulaires, en plus du Maire président de droit, il convient de désigner un membre supplémentaire tout en respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Monsieur le Maire rappelle le rôle de cette commission composée de huit membres titulaires, en plus du Maire, président de droit. Il explique que seulement sept membres ont été désignés lors de la dernière séance. Il convient donc de désigner un membre supplémentaire.

Monsieur Jacky CANEPA présente sa candidature.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de procéder à un vote à mains levées,
- désigne M. Jacky CANEPA, membre de la liste « Avec vous pour Vittel », pour siéger au sein de ladite commission.

3. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN D'ORGANISME EXTÉRIEUR - RÉGIE VITTEL CÂBLE :

Monsieur Alexandre CHOPINEZ et Monsieur Daniel GORNET quittent la salle, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Par délibération du 30 novembre 1993, le Conseil Municipal a créé la régie municipale de télévision « Vittel Câble ». Elle est administrée par un conseil d'exploitation composé de 3 à 15 membres désignés par le Conseil Municipal, dont trois représentants du Conseil Municipal, trois représentants des associations locales, trois représentants des abonnés.

Pour mémoire, par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a désigné ses représentants, à savoir MM. Thierry LEDZINSKI, Pierre GÉRARD et Christian GRÉGOIRE pour siéger au conseil d'administration de la régie Vittel Câble.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de procéder à la désignation des membres extérieurs. Les candidatures suivantes sont proposées :

. *Au titre des représentants des associations locales :*

- M. René THIVET, M. Ghislain DIDIER, M. Camille COLLIGNON.

. *Au titre des représentants des abonnés :*

- M. Claude LORANGE, M. Jean-Marc CHOPINEZ, M. Daniel GORNET.

Monsieur Bernard NOVIANT interroge sur les motifs qui ont conduit à proposer des représentants ayant un lien de parenté avec des élus ou ayant une fonction élective.

Monsieur le Maire précise que cela ne pose pas de problème puisque ces personnes représentent les abonnés.

Monsieur Thierry LEDZINSKI ajoute qu'une quinzaine de personnes a été sollicitée. Toutefois, aucun candidat parmi ses personnes n'a émis le souhait d'y siéger.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- désigne M. René THIVET, M. Ghislain DIDIER, M. Camille COLLIGNON, en qualité de représentants des associations locales,
 - désigne M. Claude LORANGE, M. Jean-Marc CHOPINEZ, M. Daniel GORNET, en qualité de représentants des abonnés,
- pour siéger au conseil d'exploitation de la régie « Vittel Câble ».

4. INSTITUTION - ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS :

Monsieur Alexandre CHOPINEZ et Monsieur Daniel GORNET reviennent dans la salle.

➤ Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Christian GRÉGOIRE, Adjoint au Maire, en charge de la transition écologique douce, du développement durable, du fleurissement et des forêts.

Monsieur Christian GRÉGOIRE précise que le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a décerné la fleur d'or à la ville de Vittel en 2019. Il convient donc d'adhérer à cette association de manière à poursuivre ce partenariat contribuant à la valorisation de la cité thermale.

Monsieur le Maire ajoute que ce label, réel vecteur de communication, contribue au développement des communes touristiques.

La commune de Vittel fait partie des 264 collectivités labellisées « 4 fleurs » par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF). Le CNVVF a pour objectif d'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire et de leur identité paysagère, d'assister les adhérents sur des sujets aussi divers que l'aménagement de leur territoire, la valorisation touristique de leur label Villes et Villages Fleuris, ainsi que dans leur démarche environnementale.

Le CNVVF propose les différents services suivants :

- Outils de communication (charte graphique du panneau, clip promotionnel, film pédagogique...);
- Documents publiés par le CNVVF (règlement national, plaquette de présentation du label, grille d'évaluation, guide aux communes...);
- Actualités du label (newsletter, articles de presse, synthèses d'événements...), etc.

Le site internet du label est visité par plus de 800 000 personnes chaque année.

Le montant de la cotisation correspond à la catégorie de population des communes entre 3500 et 9999 habitants et s'élève à 225 €.

Compte tenu de l'intérêt pour la ville d'adhérer à cette association, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve l'adhésion de la ville de Vittel au CNVVF,
- approuve le versement de la cotisation à l'association susmentionnée ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir concernant la mise en œuvre de cette décision.

➤ **Préservation et gestion de la nappe des grès du trias inférieur (GTI) et de la ressource en eau sur le secteur de Vittel-Contrexéville-Bulgnéville :**

La nappe des grès du Trias inférieur (GTI) est une des principales ressources en eau de la région et de la partie ouest du département des Vosges. Elle présente un contexte hydrogéologique particulier avec une eau de très bonne qualité mais une capacité de recharge limitée et l'existence d'une faille (dite faille de Vittel) qui compartimente la nappe. Le retour à l'équilibre de la nappe constitue un objectif fixé par la directive cadre eau (DCE) de l'union européenne. C'est pourquoi, en 2009, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse ont imposé la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur cette nappe. En 2020, un protocole d'engagement volontaire a été signé entre les utilisateurs, les principaux préleveurs pour l'alimentation en eau potable (Vittel, Contrexéville, et SIE de Bulgnéville) et le Conseil Départemental des Vosges. Ce protocole acte la nécessité de disposer d'une structure fédératrice unique, regroupant les collectivités locales concernées.

Le 19 janvier 2021, a été créée « l'association pour la préservation et la gestion de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) et de la ressource en eau sur le secteur Vittel-Contrexéville-Bulgnéville », qui aura son siège en mairie de Vittel. Elle se compose de personnes morales de droit public dont l'activité est compatible avec la vocation du futur groupement intercommunal à créer pour la préservation et la gestion de la nappe des Grès du Trias Inférieur. Cinq collectivités sont membres actifs de l'association et sont représentées par leur représentant légal : Maire ou Président ainsi que par une seconde personne de leur structure.

Les membres actifs sont :

- La communauté de Communes Terre d'Eau ;
- Le syndicat Intercommunal des Eaux de Bulgnéville et de la vallée du Vair ;
- Le syndicat Intercommunal des Eaux de l'Anger ;
- La ville de Contrexéville ;
- La ville de Vittel.

De plus, le Conseil Départemental des Vosges est membre observateur de l'association, en tant que structure porteuse du SAGE de la nappe des GTI.

Cette association a pour objectif de coordonner les actions des collectivités en vue de la préservation de la nappe des GTI. Elle aura pour fonction d'élaborer les contrats de territoire issus du protocole d'engagement des acteurs privés et publics pour la restauration quantitative des aquifères du secteur de Vittel et en assurer le suivi ainsi que la coordination des études, des travaux d'interconnexion éventuels. Elle établira la programmation

dans le temps de ces opérations. De plus, l'association devra mettre en place un groupement intercommunal et élaborer ses modalités de fonctionnement et de financement. Enfin, elle préparera le transfert de compétences en application de la loi NOTRÉ et étudiera les modalités de portage du SAGE une fois adopté tant pour la structure porteuse que pour l'observatoire des ressources en eau.

En application des statuts de l'association, il est proposé d'adhérer à cette association, de s'acquitter d'une cotisation fixée à 500 € et de désigner deux représentants appelés à siéger à l'assemblée générale.

Monsieur le Maire rappelle qu'un protocole d'engagement a été signé entre les différents utilisateurs, les principaux préleveurs de la nappe du GTI et le Conseil Départemental des Vosges, en 2020. Les collectivités de Contrexéville et Vittel, la communauté de communes Terre d'Eau, les syndicaux intercommunaux des eaux de Bulgnéville et de la vallée du Vair et des Eaux de l'Anger, sont membres actifs de l'association pour la préservation et la gestion de la nappe du GTI créée le 19 janvier 2021. L'association établira la coordination d'études, de programmation de travaux...

Monsieur Didier FORQUIGNON fait remarquer que cette association, dont les membres sont des personnalités politiques, s'apparente à une structure politique d'entre soi. De manière à enrichir le débat, il lui semble qu'il aurait été opportun d'associer d'autres personnes qualifiées pouvant apporter leurs compétences en la matière, et ainsi permettre une pluralité au sein de cette association. Alors que l'objet de cette association est de préserver la nappe du GTI, ses membres ont proposé comme solution alternative la création de pipelines.

Monsieur Patrick FLOQUET, Adjoint au Maire, en charge des ressources et moyens généraux, précise que cette association, dont le rôle est purement technique, coordonnera les actions des collectivités de manière à élaborer un contrat de territoire, en assurera son suivi, et proposera la mise en œuvre de travaux. Cette association n'a aucune vocation politique ou militante, mais est fondée par des personnes morales de droit public, à savoir les collectivités concernées. Il convient donc de ne pas leur faire un procès d'intention. Seule la Commission Locale de l'Eau (CLE) décidera des mesures à prendre, notamment le schéma d'aménagement et de gestion des eaux. D'ailleurs, d'autres acteurs siègent au sein de la CLE. Il ajoute que le fruit des travaux de cette association préfigurera également le transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes, en 2026. Chacun devra prendre ses responsabilités, le moment venu.

Monsieur Jean-Jacques GAULTIER précise que les collectivités de Vittel et de Contrexéville, les syndicats intercommunaux des eaux de Bulgnéville et de la vallée du Vair et des Eaux de l'Anger possèdent la compétence en alimentation en eau potable sur leur territoire. Par conséquent, le choix des représentants au sein de cette association s'est basé sur cette compétence. Chacun pouvait se présenter, être élu aux dernières élections municipales et ainsi siéger au sein de cette association.

Monsieur le Maire fait observer que les collectivités locales sont parties prenantes dans le protocole d'engagement des acteurs publics et privés pour la restauration quantitative des aquifères du secteur de Vittel. C'est la raison pour laquelle elles ont décidé de constituer une association. En ce qui concerne le projet de pipelines, Monsieur le Maire rappelle ses propos tenus lors de la réunion qu'il a organisée, avec les représentants du collectif eau : "il passera de l'eau sous les ponts avant que ces pipelines soient réalisés". La création de cette association est par ailleurs l'une des obligations figurant dans le protocole d'engagement, obligation maintenant respectée.

Monsieur Franck PERRY, Monsieur Patrick FLOQUET présentent leur candidature.
Monsieur Bernard NOVIANT présente sa candidature.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve l'adhésion de la ville de Vittel à l'association pour la préservation et la gestion de la nappe des grès du trias inférieur (GTI) et de la ressource en eau sur le secteur de Vittel-Contrexéville-Bulgnéville,
 - décide de voter à main levée en vue de la désignation des représentants,
- ont obtenu 26 voix : M. Franck PERRY, M. Patrick FLOQUET, a obtenu : 3 voix : M. Bernard NOVIANT

En conséquence, M. Franck PERRY, M. Patrick FLOQUET, ayant obtenu la majorité des voix, sont déclarés élus.

- approuve le versement de la cotisation dans les conditions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5. TOURISME – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CAMPING DE VITTEL :

Selon le rapport préalable prévu à l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales ayant pour objet de présenter les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur gestionnaire, le Conseil Municipal doit délibérer sur le principe de la délégation de service public, ce rapport étant joint à la délibération.

Le camping de Vittel, classé 3 étoiles depuis le 22 mai 2017, appartient à la commune ; la gestion est confiée en affermage à la société Aquadis Loisirs par une convention de délégation de service public dont l'échéance a été prolongée, par avenant du 9 octobre 2020, jusqu'au 31 octobre 2021.

La fin naturelle du contrat a imposé de prendre une nouvelle décision d'orientation. Il est apparu souhaitable d'en profiter pour faire un point de la situation, de disposer des informations sur les différentes pistes possibles pour la gestion du site. Dans ce contexte, le Cabinet MLV Conseil a réalisé une mission d'audit de diagnostic et de réflexion sur l'avenir du camping, dans le contexte de l'évolution du marché et sur les modes de gestion possibles.

Cette mission a apporté des conclusions très claires :

- Le camping dispose d'une situation favorable liée à son accessibilité par rapport à la station thermale et au cœur de l'activité commerciale de Vittel, ce qui lui permet de générer naturellement des forfaits (21 jours) pour des clientèles de curistes et des nuitées de clientèles en court séjour ;
- Les taux d'occupation sont significatifs, s'appuyant plus spécifiquement sur la fréquentation des clientèles curistes en avant et après saison estivale ;
- L'offre technique est en retrait au regard des offres disponibles sur le marché, avec une offre de service à revoir en partie et une organisation des espaces de convivialité et de loisirs peu adaptée. Il s'agit d'un camping sans attractivité intrinsèque suffisante pour générer une intention de séjour touristique. Des investissements sont par conséquent à prévoir.

Pour que le camping puisse s'inscrire comme un pôle d'hébergement de plein air de qualité, vitrine de la commune, qui puisse aussi bien constituer un point d'étape pour une clientèle touristique qu'une solution d'hébergement qualitative pour la clientèle thermale, il est nécessaire pour les prochaines années :

- d'envisager de nouveaux investissements : renouvellement de l'offre locative, création d'un lieu naturel de convivialité et de convergence des clientèles sur le terrain, notamment à destination des clientèles curistes, adaptation aux besoins des clientèles camping-caristes, extension de la capacité d'accueil du camping ...
Un budget prévisionnel d'investissement de 1,1 Million €HT (dont 400 000€ de travaux structurels et 700 000€ de renouvellement des hébergements locatifs) a été estimé nécessaire à la remise à niveau du camping et son extension,
- d'avoir une stratégie commerciale forte.

Il n'est pas dans les intentions de la ville de procéder à de nouveaux investissements significatifs sur ce site, et il apparaît extrêmement difficile de chercher à atteindre les objectifs commerciaux dans le cadre d'une gestion en régie.

Au regard des modes de gestion possibles présentés dans le rapport préalable, il est par conséquent proposé d'utiliser la procédure de concession sous forme de délégation de service public, conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et L. 1121-1 et suivants du code de la commande publique, et régis par les articles L. 3100-1 et suivants du code de la commande publique afin de confier la gestion à un opérateur disposant des compétences de nature à garantir le bon fonctionnement de l'établissement. Il prendra à son compte l'intégralité des charges de fonctionnement dans le cadre d'une gestion à ses risques et périls.

Il s'agirait d'un contrat d'une durée de 15 à 20 ans, durée qui sera précisée en fonction des investissements prévisionnels du candidat et de leur durée d'amortissement comptable.

Sur les obligations du délégataire, ce dernier devra respecter les clauses du contrat, et assurer ses missions dans des conditions satisfaisantes.

Sur la rémunération, le délégataire se rémunérera par les recettes tirées de l'exploitation du service public délégué et toutes les recettes annexes éventuelles prévues par la convention.

Sur la procédure, la conclusion d'une convention de délégation de service public implique la mise en œuvre préalable d'une procédure de publicité et de mise en concurrence régie par le code de la commande publique.

En conséquence,

Considérant, que le camping nécessite des investissements que la ville n'a pas l'intention de réaliser,

Considérant, que l'exploitation du camping représente une véritable spécificité professionnelle nécessitant des moyens humains et une technicité dont la collectivité ne dispose pas,

Aussi, la procédure de concession sous forme de délégation de service public est une piste qui permet :

- de laisser l'investissement à charge du preneur dans un cadre défini par la collectivité,
- d'envisager une gestion efficace, aux risques et périls du preneur,
- et de garder un regard sur la gestion.

Il est proposé de recourir à un contrat de concession sous forme de délégation de service public, afin de confier le développement et la gestion du camping à un opérateur spécialisé disposant des compétences de nature à garantir le fonctionnement pérenne du service public, dans le respect des conditions et objectifs fixés par la ville.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Nicole CHARRON, Adjointe au Maire, en charge du tourisme et du thermalisme.

Madame Nicole CHARRON présente le rapport relatif à ce projet de concession de service public et adressé aux membres du Conseil Municipal 15 jours avant la séance.

A l'analyse du rapport, Monsieur Bernard NOVIANT indique que la situation la plus attractive serait un investissement de 400 000 € par la ville, à travers le projet Vittel New soutenu par la Banque des Territoires, avec en contrepartie une redevance plus élevée pour le délégataire. Ainsi, un moindre investissement pour le futur partenaire aurait l'avantage de trouver plus facilement un exploitant. Quelle est la position de l'actuel délégataire sur ce renouvellement de délégation ?

Madame Nicole CHARRON précise que l'actuel contrat avec la société Aquadis a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2021. Elle a été informée du renouvellement de cette concession et pourra répondre à l'appel d'offres, si elle le souhaite. Au vu des conclusions du rapport du cabinet MLV Conseil, le scénario visant à rechercher un opérateur qui prendrait à sa charge l'ensemble des investissements serait préférable.

Monsieur le Maire ajoute que la solution de Monsieur NOVIANT pourrait convenir si aucun candidat ne répondait à l'appel d'offres. Et surtout, le montant de cet investissement serait une charge supplémentaire pour la ville et entraverait la réalisation d'autres projets. Il apparaît donc plus opportun de confier ces investissements à un opérateur, à travers une délégation de service public. De plus, la durée d'amortissement des investissements du concessionnaire conditionne celle du contrat. Ce risque est donc supporté par le délégataire.

Après avis favorables de la commission « tourisme et thermalisme » réunie le 09 février 2021, du comité technique réuni le 11 février 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve le principe du recours à un contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la gestion du camping avec prise en charge de la totalité des investissements par le concessionnaire ;
- Approuve les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles que définies dans le rapport de présentation communiqué aux membres du Conseil Municipal ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

6. ÉDUCATION – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE « PLAN MERCREDI » :

Par délibération du 15 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le retour de la semaine scolaire à 4 jours à compter de septembre 2018, ainsi que les modalités d'Organisation du Temps Scolaire (OTS) avec les nouveaux horaires des écoles vittelloises.

Puis, par délibération du 27 septembre 2018, le Projet Educatif de Territoire labellisé « Plan mercredi » (PEDT) formalisant la politique jeunesse a été approuvé pour les années 2018 à 2021.

Les deux documents PEDT et OTS arrivent à échéance au 31 août 2021.

Les deux documents PEDT et OTS arrivent à échéance au 31 août 2021.

Lors des conseils d'école de fin d'année 2020, les 4 écoles de Vittel ont voté le maintien des horaires scolaires actuels pour les 3 années à venir, soit :

Etablissement	Matin		Après midi	
Ecole Ginette et Hubert Voilquin	08 : 05	11 : 05	13 : 05	16 : 05
Ecole maternelle Petit Ban	08 : 15	11 : 15	13 : 15	16 : 15
Ecole élémentaire du Haut de Fol	08 : 55	11 : 55	14 : 05	17 : 05
Ecole maternelle Louis Blanc	08 : 40	11 : 40	13 : 50	16 : 50

Cette décision est retranscrite dans le compte rendu des conseils d'école.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Valentin VASSALLO, Conseiller Municipal délégué en charge de la vie scolaire et périscolaire.

Monsieur Valentin VASSALLO précise que le retour à la semaine à quatre jours dans les établissements scolaires est issu de la volonté des parents d'élèves. Cette organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires vittelloises étant échue à la fin de l'année scolaire 2020-2021, son renouvellement est donc nécessaire, tout comme le projet éducatif de territoire « plan mercredi ».

Après avis favorable de la commission « éducation enfance jeunesse » réunie le 16 février 2021 sur la reconduction des objectifs du PEDT et du plan mercredi pour les trois années à venir, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la reconduction des modalités de l'organisation des temps scolaires de septembre 2021 à août 2024,
- Approuve les termes de l'avenant de reconduction au Projet Educatif de Territoire et au Plan mercredi de septembre 2021 à août 2024, tels qu'annexés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces affaires.

7. AFFAIRES SCOLAIRES – CONVENTION D'ACTION SOCIALE FAMILIALE D'AIDE AUX VACANCES – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE - ANNÉES 2021-2024 :

La ville de Vittel assure et organise un accueil collectif de loisirs pendant les vacances scolaires.

La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle accorde des aides financières aux familles, versées directement aux structures accueillant des enfants de 3 à 18 ans.

Une convention est applicable aux séjours effectués, strictement durant les vacances scolaires et ayant fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, dans le cadre des accueils de loisirs de mineurs et de séjours de 1 à 4 nuits maximum.

Le bénéficiaire s'engage sur :

- L'ouverture et l'accès de l'établissement concerné à tous, visant à favoriser la mixité sociale du public accueilli.
- Une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources ; au minimum deux tranches de ressources doivent être établies. La mise en application de cette disposition est obligatoire depuis 2010.

Et au regard du public, il s'engage :

- à déduire du coût du séjour facturé aux familles les montants des aides de la CAF tels que précisés sur l'attestation et dans la limite des droits fixés chaque année par le conseil d'administration.
- à mentionner sur la facture destinée aux familles le montant de la contribution de la CAF.

Il s'engage à respecter les engagements précisés dans ladite convention d'aide aux vacances.

Monsieur le Maire précise que cette aide permet de diminuer le reste à charge pour les familles dont les revenus sont modestes.

Après avis favorable de la commission « éducation enfance jeunesse » réunie le 16 février 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention d'action sociale familiale d'aides aux vacances de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, pour les années 2021 à 2024, ci-annexée,
- autorise Monsieur le Maire à la signer et tout document afférent à ce dossier.

8. COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE VITTEL, LE CCAS DE VITTEL, LA RÉGIE VITTEL SPORTS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE D'EAU - MARCHÉ D'ACHAT DE FOURNITURES DE MATÉRIEL INFORMATIQUE :

En application de l'article L.2113-6 du code de la commande publique, et afin de faciliter la gestion d'un marché, dont la ville serait mandataire, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation, d'exécution et de suivi des marchés, la ville de Vittel, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vittel, la Régie Vittel Sports et la Communauté de Communes Terre d'Eau ont décidé de se regrouper et de constituer un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de matériel informatique pour les années 2021 à 2025.

La convention constitutive du groupement jointe en annexe, a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement du groupement jusqu'au terme du marché.

La ville de Vittel serait le coordonnateur du groupement jusqu'à la signature du marché. Les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis entre les organismes concernés selon l'article 6 de la convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve le projet de convention portant constitution d'un groupement de commandes entre les instances précitées,
- désigne la ville de Vittel comme mandataire du groupement,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché.

9. PATRIMOINE – CESSION DE PARCELLES :

➤ Parcelle AY n° 730 – place des Francs

Monsieur Anthony NAUDON souhaite faire l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AY n°730, place des Francs, pour y implanter un escalier desservant les appartements situés au-dessus du « Red-Nex », actuellement accessibles en traversant le commerce.

Cette cession ne contrariant pas le projet lié à la fontaine Impériale et à ses aménagements, il vous est proposé d'accéder favorablement à la demande de Monsieur NAUDON et de lui céder une bande d'une largeur maximum de 3 mètres le long de la façade.

La cession sera subordonnée à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme. Le prix de cession sera de 20 €/m², conformément à l'estimation des Domaines référencée 2020-5519V0378. Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire précise que la fontaine Impériale pourrait être déplacée à proximité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AY n°730 à Monsieur Anthony NAUDON, aux conditions susmentionnées,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Vittel.

➤ Rue de Lignéville – Parcelles cadastrées section AB n°916, 918 et 919

Les conjoints MORLOT et Monsieur JUPPONT souhaitent faire l'acquisition de parcelles adjacentes à leurs propriétés, appartenant à la ville de Vittel et anciennement cadastrées section AB n°90 et 494.

Conformément au plan de bornage,

Monsieur et Madame Dominique MORLOT feraient l'acquisition de la parcelle cadastrée AB n°918 d'une surface de 35 m²,

Monsieur Éric JUPPONT ferait l'acquisition des parcelles cadastrées section AB n°919 d'une surface de 28 m² et AB n°916 d'une surface de 49 m².

Le prix de cession est de 10 €/m² conformément à l'estimation des Domaines référencée 2020-88516V0571 soit :

- 350 € pour Monsieur et Madame Dominique MORLOT
- 770 € pour Monsieur Éric JUPPONT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve la cession de la parcelle cadastrée section AB n° 918, d'une contenance de 35m² à Monsieur et Madame Dominique MORLOT, aux conditions ci-avant,
- approuve la cession des parcelles cadastrées section AB n° 919 d'une surface de 28 m² et AB n° 916 d'une surface de 49 m², à Monsieur Éric JUPPONT, aux conditions ci-avant,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Vittel.

10. TRAVAUX – ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX SECS :

La ville de Vittel envisage d'enfouir les réseaux secs, rues du Cras, du Brahaut et du Poirieloup. Ces travaux d'enfouissement des réseaux d'électrification dont le coût s'élève à 172 179,05 € H.T. sont susceptibles d'être financés par le SDEV, au titre du programme « environnement et cadre de vie ».

Conformément à la décision du comité du SDEV du 19 juin 2018, la participation de la commune s'élèverait à 40 % du montant H.T. des travaux, plafonné à 90 000,00 € H.T. de travaux puis 80 % du montant H.T. des travaux au-delà de ce montant.

Ces travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en étroite coordination avec d'autres travaux (réseaux France Télécom, éclairage public, réfection de chaussée et trottoirs, assainissement et eau potable).

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur André HAUTCHAMP, Conseiller Municipal délégué en charge de l'aménagement urbain, du patrimoine et de l'urbanisme.

Monsieur André HAUTCHAMP précise que l'enfouissement de ces réseaux secs sera réalisé en totalité, en surface et en sous-sol, pour la rue du Cras et du Brahaut, et en partie pour la rue du Poirieloup.

Monsieur le Maire ajoute que ces travaux s'inscrivent dans le plan pluriannuel annuel de voirie 2020-2026. Il a été décidé de les réaliser, conformément à l'engagement qui avait pris et selon la cartographie de l'état des rues.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 172 179,05 € H.T. ;
- autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention ;
- décide de s'engager à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dès que la demande lui sera faite, la somme de 101 743,24 €, représentant 40,00 % du montant des travaux H.T., plafonné à 90 000,00 € H.T. de travaux puis 80 % du montant H.T. des travaux au-delà de ce montant ;
- demande l'attente de l'attribution de la subvention pour engager l'opération.
- sollicite l'engagement des travaux avant la notification de la subvention et s'engage alors à verser le montant de sa participation, équivalente à 80,00 % du montant H.T. du projet en cas de non-attribution de la subvention.

11. TRAVAUX - ENVIRONNEMENT – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE – GRDF – AGRIVAIR POUR LA RÉALISATION D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

Depuis de nombreuses années, la ville de Vittel a engagé un partenariat avec GrDF (Gaz réseau Distribution France) et la Société AGRIVAIR, filiale de NESTLÉ WATERS SUPPLY Est, en vue de la réalisation d'actions en faveur de la protection de l'environnement, en particulier la suppression des citernes au fioul lors de la conversion de chaudières au gaz naturel, dans le cadre d'une convention.

Ainsi, les soixante premières installations de chauffage de particuliers bénéficient d'une prime de 200 € de la part de la Ville de Vittel, de la prise en charge du dégazage et de la neutralisation des cuves à fioul par Agrivair, d'une tarification préférentielle à l'accès au réseau gaz et d'une prime jointe de la part de GrDF, aux conditions jointes en annexe.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Compte tenu de l'intérêt du dispositif pour la protection du gîte hydrominéral, il semble opportun de la renouveler.

Monsieur le Maire précise que ce partenariat incite les propriétaires à modifier leurs installations de chauffage, visant ainsi à la protection de l'environnement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de partenariat ci-annexée, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022,
- autorise Monsieur le Maire à la signer et à verser la participation aux propriétaires qui convertissent leur chaudière fioul.

12. RESSOURCES HUMAINES – MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS :

A. Régie Vittel Sports

Afin de pouvoir continuer à exercer leurs missions au sein de l'hébergement sportif, intégré dans la création de la régie Vittel Sports, il conviendrait de renouveler, à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 3 ans, la procédure de mise à disposition auprès de cette régie de quatre agents titulaires de la ville de Vittel. Seraient également concernés, des agents municipaux, dont la liste récapitulative est établie en fin d'année civile, qui interviennent pour effectuer diverses tâches dans la gestion administrative et l'entretien technique des bâtiments.

B. Communauté de communes Terre d'Eau

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la mise à disposition d'agents de la ville de Vittel auprès de la communauté de communes Vittel-Contrexéville devenue communauté de communes Terre d'Eau.

La communauté de communes Terre d'Eau souhaite proroger le recours aux moyens humains des communes de Vittel et Contrexéville pour l'exécution de certaines tâches de soutien pour lesquelles elle ne dispose pas du personnel qualifié et nécessaires à la bonne marche des services publics qu'elle gère. Il est donc envisagé de passer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021.

C. Entre la ville de Contrexéville et la ville de Vittel

Afin de pouvoir continuer à exercer ses missions dans le domaine de l'urbanisme, il est proposé d'accueillir au sein des services municipaux un agent titulaire de la ville de Contrexéville à hauteur de 50 % d'un temps plein, pour une nouvelle année. Pour ce faire, une procédure de mise à disposition est nécessaire, l'agent concerné ayant donné son accord.

D. Régie Vittel Câble

Il conviendrait de renouveler la procédure de mise disposition d'un agent municipal qui assure le fonctionnement de la régie de télévision « Vittel Câble », pour la partie technique.

E. Entre le CCAS de Vittel de la ville de Vittel pour renforts ponctuels

De manière ponctuelle, certains agents du CCAS participent à l'organisation de certains événements (carnaval, élections ...) organisés par la ville de Vittel. Il est ainsi proposé de renouveler une procédure de mise à disposition, notamment dans un souci de visibilité financière.

Monsieur Patrick FLOQUET explique qu'il s'agit de renouveler la mise à disposition de personnels pour une nouvelle période de trois ans. Un agent municipal de Contrexéville est accueilli à la ville, à mi-temps, pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Après accord des agents concernés, et avis favorables de la commission « ressources humaines » et du comité technique réunis respectivement les 9 et 11 février 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve les modalités de mise à disposition de personnels ci-avant,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et à signer les arrêtés individuels correspondants.

13. SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE – ADHÉSION DE COLLECTIVITÉS :

Par délibérations, les collectivités ci-après, ont demandé leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges :

- Villouxel (canton de Neufchâteau),
- Syndicat intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt),
- Syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey Hennecourt (canton de Dompierre),
- Syndicat des sources de Stéaumont (canton de Bruyères),
- Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes),
- Syndicat de la station d'épuration du Thillot (canton du Thillot).

Monsieur Thierry LEDZINSKI, Conseiller Municipal délégué en charge des fluides, du très haut débit et de la performance énergétique, expose ce point.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à ces demandes d'adhésion.

14. SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES – RAPPORT D'ACTIVITÉS - EXERCICE 2019 :

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Monsieur Daniel GORNET, Adjoint au Maire, présente le rapport d'activités du syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges de l'année 2019.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités du syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges, au titre de l'année 2019.

15. INTERCOMMUNALITÉ - OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME ET DOCUMENTS D'URBANISME » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE D'EAU :

La loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire reporte au 1^{er} juillet 2021 le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité en l'absence d'opposition d'une minorité de communes.

Pour rappel, en application de la loi ALUR du 24 mars 2014, le transfert devient automatique pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération qui ne sont pas encore compétentes, sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Les communes membres de l'intercommunalité peuvent toutefois décider de s'y opposer en prenant une délibération en ce sens dans les 3 mois précédant cette date, c'est-à-dire entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021. Les communes qui ont déjà délibéré pour éviter le transfert au 1^{er} janvier 2020 sont invitées à renouveler leur décision dans le délai imparti.

Pour mémoire, par délibération du 08 octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme ou de documents d'urbanisme à la communauté de commune Terre d'Eau.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- renouvelle son opposition au transfert de la compétence en matière de PLU ou de documents d'urbanisme à la communauté de communes Terre d'Eau,
- demande au Conseil Communautaire Terre d'Eau de prendre acte de cette décision d'opposition.

16. INTERCOMMUNALITÉ – INFORMATION SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE :

Promulguée le 27 décembre 2019, la loi « Engagement et Proximité » vise à revaloriser la commune et à la remettre au cœur de notre démocratie. Les objectifs de la loi visent à :

- Assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité
- Améliorer la flexibilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal
- Accorder de nouveaux pouvoirs de police sur les incivilités du quotidien aux élus locaux
- Promouvoir un véritable statut de l'élu en renforçant les pouvoirs des Maires et en améliorant les conditions d'exercice des mandats locaux.

L'article 1 de la loi crée l'article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit, notamment, l'organisation d'un débat et, le cas échéant, le vote d'une délibération portant sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public auquel elles adhèrent, dans les neuf mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Le pacte de gouvernance peut prévoir :

- 1° Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 ;
- 2° Les conditions dans lesquelles le bureau de l'EPCI à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- 3° Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- 4° La création de commissions spécialisées associant les maires. (...)
- 5° La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. (...);
- 6° Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. (...);
- 7° Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;
- 8° Les objectifs à poursuivre en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public.

Lors de sa séance du 22 décembre 2020, et après un débat de l'instance délibérante, le conseil communautaire a décidé de ne pas élaborer de pacte de gouvernance.

17. FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2021 :

Issus de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRÉ), l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires est une phase importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. La présentation de ce rapport est également une étape OBLIGATOIRE du processus budgétaire sans laquelle l'adoption du budget serait illégale.

Il a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire, tous budgets confondus, en précisant :

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Afin d'introduire et de nourrir ce débat, le document joint en annexe a été examiné en commission des finances le 11 février 2021, et débattu en séance.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2021

Préambule

Issus de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), les articles L.2312-1 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoient la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il intervient, cette année, dans le contexte particulier des récentes élections municipales et communautaires.

Aux termes de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, le budget d'une collectivité territoriale doit être adopté avant le 15 avril.

Ce rapport a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire en précisant :

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Il est, enfin, l'occasion pour l'équipe municipale actuelle d'affirmer ses engagements politiques et de présenter les moyens de les financer.

Monsieur le Maire salue le travail réalisé pour aboutir à un document sérieux qui résulte d'un long travail d'analyse, de collecte des données, de réunions depuis septembre dernier, début du cycle budgétaire. Il remercie le Maire-Adjoint, Patrick FLOQUET et ses équipes qui ont fait un travail remarquable. Il rappelle que ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter aux vittellois les grandes tendances du budget 2021. Il s'est d'ailleurs étoffé au fil des ans, comme l'a signalé la chambre régionale des comptes.

Le budget 2021 s'inscrit dans un contexte inédit de crise sanitaire, économique et sociale et même sociétale. Il repose sur un équilibre entre, d'une part, le respect des engagements pris devant les vittelloises et les vittellois pendant la campagne, notamment en finançant les investissements essentiels aux mutations écologiques et sociales de la ville et, d'autre part, la nécessité de mettre en œuvre des politiques volontaristes de solidarité et de relance de l'économie dans cette période particulièrement difficile.

La crise que connaît notre pays a considérablement impacté et affecté le budget de la ville, tant en dépenses qu'en recettes, en fonctionnement comme en investissement. Cet impact, pour la seule année 2020, est estimé à plus de 1,9 M€.

La ville a, par ailleurs, engagé activement toutes les démarches nécessaires pour mobiliser l'ensemble des dispositifs de cofinancement au titre des plans de relance de l'État et de l'union européenne. Elle a également sollicité des mesures de compensation auprès de l'État, sans qu'aucune mesure prévue par les différentes lois de finances ne lui ait toutefois été octroyée à ce jour.

Le titre de l'exercice 2021 « année des grandes transitions », se veut à la fois prudent, compte tenu de la situation pandémique, mais il évoque également les opportunités économiques et touristiques qu'il faudra savoir saisir.

Monsieur le Maire souligne la bonne gestion réalisée au cours du dernier mandat 2014-2020 :

- 1^{er} ratio : la dette en chute libre : – 3millions d'euros sur le mandat,
- 2^{ème} ratio : baisse des dépenses de fonctionnement à paramètres constants
- 3^{ème} ratio : une gestion optimisée, rationalisée des effectifs
- 4^{ème} ratio : un maintien des taux d'imposition depuis 2008, soit depuis 12 ans
- 5^{ème} ratio : un investissement important de 3 millions d'€ en moyenne par an ce qui place Vittel parmi les villes qui investissent le plus dans l'ouest des Vosges et sur le département des Vosges

Cependant, l'année 2020 fut compliquée avec d'une part, l'effondrement des recettes (casino, piscine, cinéma) et d'autre part, des dépenses supplémentaires en lien avec la crise sanitaire et la mise en œuvre des protocoles. Monsieur le Maire rappelle que la ville doit faire face sans compensation de la part de l'Etat et que les agents ne peuvent pas mis en chômage partiel, comme cela est possible pour la sphère privée.

En 2021, une nouvelle ère touristique et thermale devrait s'ouvrir. Il est donc nécessaire de développer des politiques publiques offensives, via le sport, le bien-être et la santé, le développement durable qui sont des marqueurs très fort de Vittel, afin d'attirer les investisseurs. Malgré le manque de visibilité quant à la fin de la pandémie, il va de l'avenir de Vittel d'être prêts à dessiner le Vittel de demain « pour que Vittel soit toujours Vittel », et en réalisant les efforts nécessaires, comme l'ont fait nos aïeux par le passé.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick FLOQUET, Adjoint au Maire, en charge des ressources et moyens généraux, contrôle de gestion.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que le rapport d'orientations budgétaires a été évoqué en commission des finances, la semaine dernière. Il commente le contexte économique mondial et national, les finances publiques en France, le projet de loi de finances 2021 impactant les collectivités locales.

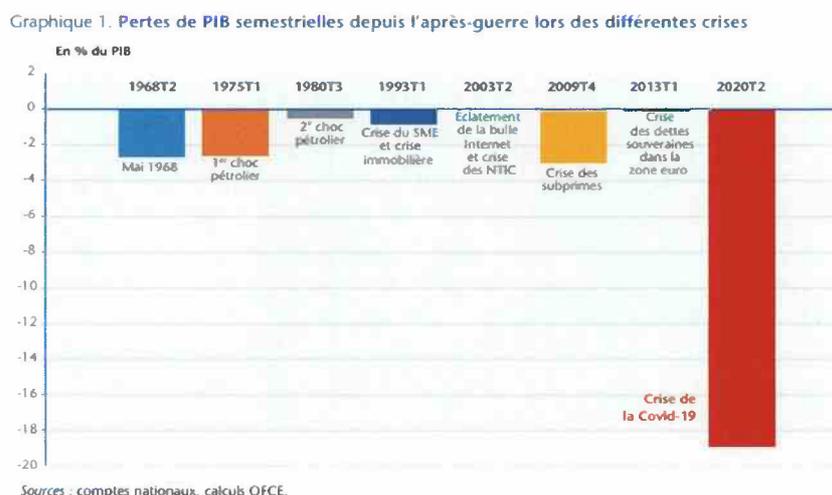
Le contexte de la préparation budgétaire :

Apparue à Wuhan le 17 novembre 2019, dans la province de Hubei, en Chine centrale, avant de se propager dans le monde, l'épidémie de Covid-19 est déclarée pandémie par l'O.M.S. le 11 mars 2020, qui demande des mesures de protection essentielles pour prévenir la saturation des services de soins intensifs et renforcer l'hygiène préventive.

Pour freiner la formation de nouveaux foyers de contagion et préserver les capacités d'accueil de leurs hôpitaux, de nombreux pays décident des mesures de confinement, la fermeture de leurs frontières et l'annulation des manifestations sportives et culturelles. Ces décisions ont des conséquences économiques, sociales et environnementales extrêmement lourdes et font peser des incertitudes et des craintes sur l'économie mondiale et sur l'éducation, la santé et les droits fondamentaux des populations. Cette crise sanitaire est devenue une crise économique et financière évoluant ensuite en crise sociale et sociétale induisant des changements de valeurs importantes.

1) Une pandémie aux conséquences mondiales

Au-delà de son caractère global, touchant l'ensemble des pays de la planète, cette crise est marquée par **une intensité et une brutalité sans précédent**. Avec une baisse du P.I.B. de 18,9 % au deuxième trimestre 2020, par rapport à son niveau de fin 2019, le choc observé au cours du premier semestre est **six fois plus élevé que le choc le plus sévère depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale** :



Selon le Fond Monétaire International, l'incertitude de fond concernant l'évolution de la pandémie rend difficile une évaluation quantitative de la balance des risques pesant sur les prévisions.

Du côté positif :

✓ **La récession pourrait se révéler moins grave que prévu** si le retour à la normale sur le plan économique se déroule plus rapidement qu'attendu dans les régions qui ont procédé à une réouverture, sans que cela n'entraîne un rebond du nombre d'infections.

✓ **La prolongation des contre-mesures budgétaires** : Les prévisions actuelles sont établies en ne tenant compte que des mesures mises en œuvre ou annoncées. Ainsi, l'orientation générale de la politique budgétaire dans les pays avancés et les pays émergents devrait devenir nettement moins accommodante en 2021. La prolongation des contre-mesures budgétaires permettrait de porter la croissance mondiale au-dessus du niveau de référence initialement prévu en 2021.

✓ **Une croissance plus rapide de la productivité pourrait être engendrée** par des mutations dans les systèmes de production, de distribution et de paiement (nouvelles techniques médicales, nouveaux services fondés sur des données, travail à distance dans plus de secteurs de l'économie ...).

✓ **Des avancées en ce qui concerne les traitements** pourraient permettre aux systèmes de santé de mieux gérer le nombre de personnes infectées, tandis que certains changements opérés sur le lieu de travail et de la part des consommateurs dans l'optique de réduire la transmission pourraient permettre à l'activité de retrouver plus rapidement son niveau d'avant la pandémie sans déclencher des vagues d'infection à répétition. Environ 30 % des ingénieurs au monde et un peu plus de 30 milliards d'euros ont été affectés en quelques mois à la recherche.

✓ **La production d'un vaccin sûr et efficace** primerait sur tous les autres facteurs d'amélioration. S'il est produit à l'échelle nécessaire et proposé dans le monde entier à des prix abordables, le vaccin susciterait un regain de confiance, notamment en permettant une reprise plus complète dans les secteurs où les contacts sont fréquents et dans l'industrie du voyage.

Les risques de dégradation restent toutefois considérables. Ils peuvent notamment prendre les formes suivantes :

✓ **Des épidémies pourraient se répéter** dans certains endroits. Si le virus se propage à nouveau, si la recherche de traitements et vaccins progresse plus lentement qu'escompté, ou si l'accès à ces derniers demeure inégal selon les pays ou ralenti par les difficultés de production ou d'approvisionnement, l'activité économique pourrait se révéler plus faible que prévu, sous l'effet d'une prolongation des mesures de distanciation physique et d'un durcissement du confinement. Les retombées transfrontalières d'un recul de la demande extérieure pourraient amplifier les effets des chocs spécifiques à un pays ou à une région sur la croissance mondiale.

✓ **Une fin prématurée de l'aide apportée par les pouvoirs publics** ou un mauvais ciblage des mesures en raison de problèmes de conception et de mise en œuvre pourraient entraîner la dissolution de relations économiques par ailleurs viables et productives, ce qui aggraverait les erreurs d'affectation.

✓ **Les conditions financières pourraient se resserrer à nouveau**, comme en mars 2020, ce qui mettrait en évidence des facteurs de vulnérabilité. Un arrêt brutal de l'octroi de nouveaux prêts (ou l'incapacité à reconduire ceux en cours) ferait basculer certains pays dans des crises d'endettement et ralentirait encore l'activité.

✓ **Des pénuries de liquidités et insolvabilité** : Les récessions profondes entraînent invariablement une pénurie généralisée de liquidités car les entreprises subissent des pertes de recettes immédiates mais doivent néanmoins assumer leurs charges salariales, payer leurs frais fixes et remplir leurs obligations au titre du service de la dette. Une pénurie prolongée de liquidités peut facilement se traduire par des faillites et des fermetures d'entreprises. Toutefois, les contre-mesures énergiques qui ont été rapidement mises en œuvre ont probablement permis d'éviter davantage de faillites jusqu'à présent. Compte tenu de la gravité de la récession et du retrait éventuel d'une partie de l'aide d'urgence dans certains pays, le risque qu'un plus grand nombre d'entreprises connaissent de graves pénuries de liquidités et fassent faillite est toutefois réel.

De fortes pertes d'emplois et de revenus en résulteraient, ce qui affaiblirait encore la demande. Dans le même temps, les volants de fonds propres des banques s'épuiseraient et l'offre de crédit serait restreinte, ce qui accentuerait le ralentissement.

✓ **L'intensification des troubles sociaux :** Les épisodes d'agitation sociale à l'échelle mondiale ont augmenté en 2019, puis diminué au début de la pandémie. Si les causes profondes qui les sous-tendent varient d'un pays à l'autre, dans de nombreux cas, il est notamment question d'une perte de confiance dans les institutions établies, d'un manque de représentation dans les structures de gouvernance et de la perception d'un décalage entre les priorités des dirigeants et les problèmes de la population.

En juin, les troubles sociaux se sont intensifiés aux États-Unis et ont rapidement donné lieu à des protestations contre le racisme institutionnel et l'inégalité raciale dans le monde entier. Des protestations plus généralisées ou de plus longue durée pourraient nuire au climat de confiance et peser davantage sur l'activité. L'intensification des troubles sociaux pourrait également compliquer l'économie politique des efforts de réforme, au détriment de la croissance à moyen terme ou de la viabilité des finances publiques. Récemment aux Pays-Bas comme dans de nombreux pays, on note de plus en plus de défiance quant à l'acceptation des mesures de lutte contre la pandémie.

✓ **Les tensions géopolitiques :** Bien qu'elles semblent s'être estompées au cours de la pandémie, les tensions géopolitiques pourraient s'accroître à nouveau. En outre, la fragilité des relations entre les pays producteurs de pétrole de la coalition OPEP+ (Organisation des pays exportateurs de pétrole, ainsi que la Russie et d'autres pays exportateurs de pétrole non membres de l'OPEP) présente des risques pour l'approvisionnement mondial en pétrole. Une nouvelle chute des prix, comme celle observée en mars 2020, nuirait gravement à l'activité des pays exportateurs de pétrole et donnerait lieu à une croissance plus faible que prévu.

✓ **L'incertitude entourant les politiques commerciales** et frictions dans le secteur des technologies. Malgré la récente confirmation de la première phase de l'accord commercial entre les États-Unis et la Chine signé au début de l'année 2020, les tensions entre les deux plus grandes puissances économiques mondiales restent fortes sur de nombreux plans.

Dans le cadre du Brexit, l'accord commercial entre le Royaume-Uni et l'Union européenne a été ratifié fin décembre 2020. Pour autant, les barrières qui entravent leurs échanges commerciaux peuvent encore se renforcer, ce qui ferait augmenter les coûts des entreprises et pourrait mettre en péril des accords de longue date en matière de production transfrontalière. De plus, la plupart des barrières tarifaires et non tarifaires génératrices de distorsions qui ont été instituées au cours des deux dernières années restent en place.

Le départ programmé de l'actuelle Chancelière allemande en septembre prochain peut laisser planer quelques inquiétudes quant au positionnement de son successeur.

L'organe d'appel de l'Organisation Mondiale du Commerce a cessé de fonctionner en raison d'une impasse concernant la désignation de nouveaux membres, ce qui jette un doute sur le caractère exécutoire des engagements juridiques liés à cette organisation. Par ailleurs, du fait de la multiplication des différends commerciaux dans le domaine des technologies, les chaînes d'approvisionnement mondiales font face à des menaces supplémentaires dues à une bifurcation des normes et des plateformes technologiques.

Du côté positif, l'accord commercial entre le Canada, les États-Unis et le Mexique est entré en vigueur le 1er juillet 2020, ce qui contribue à réduire l'incertitude entourant les politiques commerciales à court terme. Toutefois, des frictions persistantes (par exemple, sur l'aluminium, les règles d'origine dans le secteur automobile et le commerce des produits laitiers) pourraient entraver la mise en œuvre de l'accord. L'incertitude qui entoure les politiques commerciales pourrait s'accroître à nouveau dans ces circonstances ou dans le cadre de pourparlers avec d'autres partenaires commerciaux, ce qui pèserait sur la croissance mondiale.

Les catastrophes naturelles liées aux conditions météorologiques : La fréquence et l'intensité accrues des catastrophes naturelles liées aux conditions météorologiques, telles que les tempêtes tropicales, les inondations, les vagues de chaleur, les sécheresses et les incendies de forêt ont fait de nombreuses victimes et causé une perte généralisée des moyens de subsistance dans de nombreuses régions au cours de ces dernières années. Les changements climatiques, l'un des principaux facteurs de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité de ces catastrophes ont déjà produit des effets visibles, et pas seulement dans les régions où les sinistres se produisent.

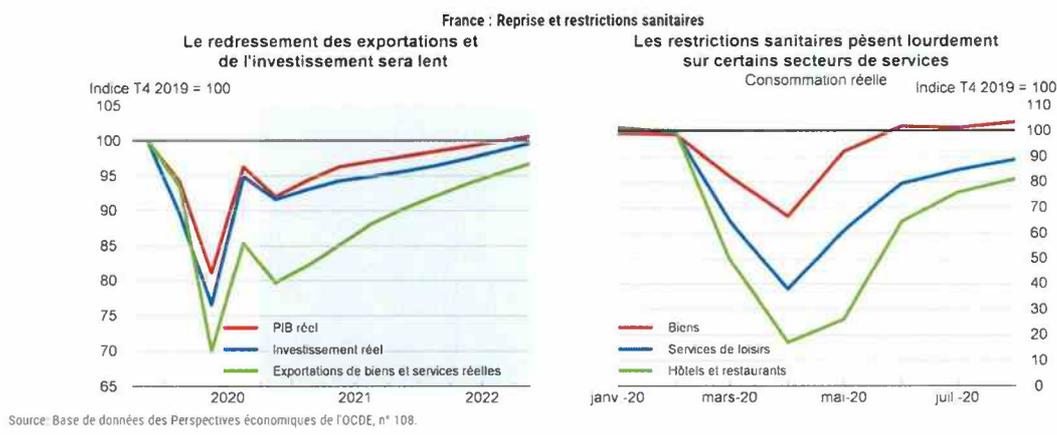
Les catastrophes naturelles pourraient également engendrer des migrations transfrontalières et des tensions financières ou alourdir le fardeau de la morbidité. Elles peuvent en outre avoir des effets qui persistent longtemps après le sinistre lui-même (comme cela a été observé dans certaines régions d'Afrique orientale où les fortes pluies de la fin 2019 et du début de cette année ont contribué à une invasion de criquets d'une ampleur exceptionnelle, la pire depuis des décennies, ce qui a mis en péril l'approvisionnement alimentaire dans la région).

L'impact en France :

L'activité économique s'est contractée de 8,3 % en 2020, avant d'éventuellement rebondir en enregistrant une croissance de 5,5 % en 2021 et de 3,3 % en 2022.

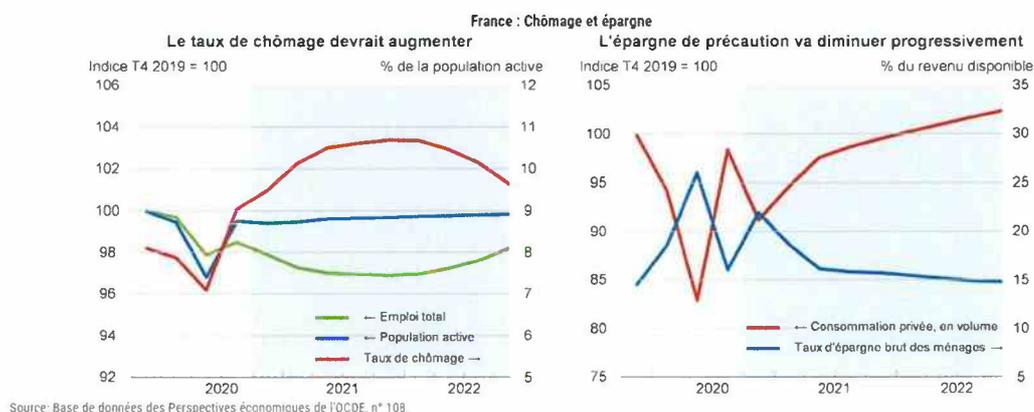
À l'issue du second confinement national imposé à la fin de 2020, le scénario retenu comme hypothèse est celui d'une lente amélioration de la situation sanitaire.

Malgré des apparitions intermittentes de foyers épidémiques locaux, l'assouplissement des mesures d'endiguement et la perspective de la diffusion d'un vaccin efficace devraient permettre une réduction progressive de l'épargne de précaution et, *in fine*, un rattrapage dans les secteurs les plus touchés (tourisme et services de loisirs). La demande extérieure et l'investissement repartiront à la hausse parallèlement à la reprise de l'activité sur les marchés d'exportation :



Le taux de chômage devrait atteindre un point haut vers la fin de 2021 et restera supérieur à son niveau d'avant la crise en 2022.

La dette publique devrait augmenter pour s'établir à près de 120 % du P.I.B. à la fin de 2022.



Les mesures d'urgence temporaires et le plan de relance à moyen terme apportent un soutien budgétaire à l'économie en assurant un équilibre des mesures entre l'offre et la demande. L'extinction progressive des dispositifs d'activité partielle et des programmes de prêt destinés aux entreprises devraient favoriser le redéploiement des ressources entre les entreprises.

Pour assurer une reprise progressive, le gouvernement devrait continuer de cibler les nouvelles mesures d'accompagnement sur les entreprises directement touchées par des restrictions nationales et locales temporaires.

La définition de priorités et l'accélération des procédures en matière de dépistage contribueraient également à permettre d'identifier et d'isoler les personnes infectées plus rapidement, ce qui contribuerait à juguler l'épidémie et à dynamiser l'activité économique.

Les conséquences du plan de finances 2021 sur les collectivités locales

Il n'y a pas d'argent magique... Et pourtant, il a fallu faire face au ralentissement des activités, voire à l'arrêt dans certains secteurs. L'État s'endette pour maintenir les aides exceptionnelles. Une partie de l'économie est sous perfusion. Mais pendant combien de temps ?

Avec une 4^{ème} loi de Finances rectificative en octobre pour faire face à l'inédit et l'imprévu du COVID, l'État se trouve dans l'impossibilité de faire de la prospective budgétaire.

Quelle contribution va être demandée aux collectivités locales pour soulager l'économie du pays ?

Il n'est pas aisé de la connaître mais chacun reconnaît que la dette perpétuelle et universelle a ses limites.

Pour autant, on notera que certains impacts du PLF 2021 seront déterminants pour les collectivités :

✓ **Stabilité de la D.G.F.**

Le P.L.F. 2021 ne remet pas en cause la stabilité du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) même si, comme chaque année, certaines communes verront cette recette baisser et d'autres la verront progresser.

✓ **Centralisation de la T.C.F.E.**

La taxe sur la consommation finale d'électricité (T.C.F.E.) qui s'élevait à 2,3 Md€ en 2019 va être centralisée. Elle devient une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité. Les collectivités restent destinataire du produit de la taxe mais ne pourront plus en modifier le taux. Les collectivités dénoncent, en la matière, une perte du levier fiscal local.

✓ **Dotations d'investissement en légère progression**

Les dotations de soutien à l'investissement, D.E.T.R. et D.S.I.L. devraient peu évoluer en dehors de la part supplémentaire de D.S.I.L. prévue dans le cadre du plan de relance. Elle s'élève à 1 Md€ en crédits d'engagement mais seulement 100 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2021.

✓ **Réforme de la fiscalité locale et suppression de la taxe d'habitation (T.H.)**

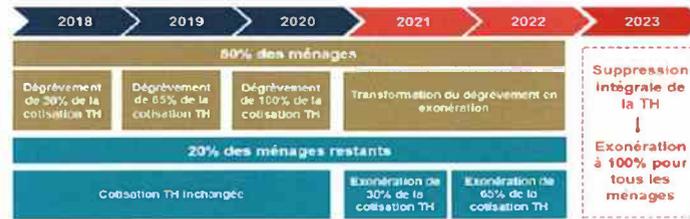
La réforme de la fiscalité locale prévoit la suppression de la taxe d'habitation (T.H.), une recette qui disparaît donc pour les communes et les intercommunalités. Afin de compenser cette perte de T.H., la taxe sur le foncier bâti sera basculée des départements vers les communes et une part de T.V.A. sera versée aux groupements de communes et aux départements.

Ce transfert d'imposition passe en réalité par un transfert de taux. En pratique, le département des Vosges transfère son taux de TFPB à la Ville de Vittel.

Il conviendra à cette occasion de faire œuvre d'informations et de pédagogie : En effet, sur l'avis de taxe foncière du contribuable, le taux communal et donc la somme due vont être augmentés de façon importante (le taux départemental étant supprimé) laissant croire à une augmentation massive de la part communale (alors que le montant départemental disparaît). Cette opération normalement neutre pour le contribuable peut, en apparence, être comprise comme une hausse massive de la fiscalité communale.

Bien qu'une compensation à l'euro près soit prévue, cette réforme crée cependant de l'incertitude pour les collectivités qui sont inquiètes d'une décision future de l'État sur le niveau de compensation. Certains élus dénoncent également la disparition du lien entre le contribuable et son territoire. Enfin, sur la compensation par la T.V.A., si cette recette est plutôt dynamique, elle reste une taxe soumise à l'activité économique et donc une baisse est toujours possible.

Le calendrier pour les contribuables



Le calendrier pour les collectivités



Pouvoir de taux et d'abattements

Action sur ...	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de TH	✓	✗	Plus applicable		
Abattements TH	✓	✗	Plus applicable		
Taux de THRS, TLV, THLV	✓	✗	✗	✗	✓
Taux GEMAPI	✓	✗	✓	✓	✓
Taux de TFPB	✓	✓	✓	✓	✓
Abattements TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Exonération et VL TFPB	✓	✓	✗	✓	✓

✓ Baisse des impôts de production

Dans son plan de relance, le gouvernement a prévu une baisse des impôts de production de 10 Md€ afin de baisser l'imposition sur les entreprises avec un impact sur les recettes des collectivités à ne pas négliger. Concrètement, 7,25 Md€ de C.V.A.E. régionale, 1,54 Md€ de C.F.E. et 1,75 Md€ de foncier bâti du bloc communal sont supprimés.

La C.V.A.E. régionale sera compensée par une part de T.V.A. sur une base 2020. En 2021, le niveau de recettes sera donc garanti alors que la C.V.A.E. aurait dû fortement baisser en raison de la crise. À partir de 2022, l'évolution suivra celle de la T.V.A. Le dispositif semble positif à court terme et même si la T.V.A. peut baisser en cas de retournement économique c'est une recette qui reste plus prévisible que la C.V.A.E.

Sur la suppression d'une partie de la C.F.E. et du foncier bâti, la dynamique des bases sera intégrée mais pas celle des taux. Cette perte d'autonomie sur une partie de leurs recettes, certes restreinte, est dénoncée par les collectivités.

✓ Le volet territorial du plan de relance

Annoncé début septembre, le plan de relance, d'une envergure de 100 Mds€ sur 2 ans, est isolé dans une mission budgétaire dédiée dans le PLF 2021. Il se décline autour de trois priorités :

- le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).

Outre, les mesures de soutien à la compétitivité des entreprises qui vont peser sur la fiscalité des collectivités, le gouvernement assure que les collectivités locales vont avoir un rôle important à jouer dans la mise en place de ce plan et insiste fortement sur sa « territorialisation » estimant que « c'est un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion », les collectivités locales étant invitées à compléter l'action menée, pour en démultiplier l'impact au niveau local.

✓ **Perspectives au niveau des ressources humaines (dispositions de l'État)**

Mesures générales :

- Gel du point d'indice de la FP valeur de l'indice 100 : 56, 2323€ – valeur inchangée depuis le 01/02/2017
- Augmentation du SMIC au 01/01 : 10.23 €+1.1% : coût environ + 2 610 €
- Prime de précarité à partir du 1er janvier 2021
- Les charges patronales seraient stables.

Mesures catégorielles :

- Revalorisations indiciaires des catégories C, une partie des A (attaché principal et EJE)

Vittel dans son environnement institutionnel :

La Région Grand Est



De Strasbourg à l'Est à Nogent-sur-Seine à l'Ouest, la Région Grand Est s'étend sur 57 441 km². Elle compte 10 départements : Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Haute-Marne, Haut-Rhin, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges.

Peuplée de 5 559 051 habitants (soit 8,4 % de la population française), 1^{ère} région française en nombre de communes, la Région Grand Est se caractérise par son caractère rural avec 5 121 communes dont 91 % comptant moins de 2 000 habitants. Profondément européenne, elle est la seule de France à être limitrophe de 4 pays : l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse.

Avec près de 80% de son territoire dédié à l'agriculture et à la forêt, la région occupe les premières places du palmarès national pour ses productions agricoles, agroalimentaires et pour le nombre d'emplois dans la filière bois.

La Région Grand Est compte 5 aires urbaines de plus de 250 000 habitants : Metz, Mulhouse, Nancy, Reims et Strasbourg. Elle se situe au 2^{ème} rang des régions industrielles de France.

Ses principales compétences sont axées sur le développement économique, les transports et les déplacements, les relations internationales et transfrontalière, la jeunesse et le lycée.

30 % de sa population a moins de 25 ans : Près de 300 000 jeunes sont inscrits dans les lycées et centres de formation du Grand Est. Parmi eux 217 000 jeunes fréquentent 353 lycées que la Région construit et rénove. Chaque jour, des milliers de repas y sont servis par des agents, employés par la Région, ce qui explique qu'elle emploie 7 747 agents.

169 élus composent le Conseil Régional : 59 pour l'Alsace, 38 pour la Champagne-Ardenne et 72 pour la Lorraine. M. le Maire de Vittel est Conseiller Régional depuis 2017, membre de la commission aménagement des territoires, et de la commission tourisme et thermalisme.

Dotée de 3,1 milliards d'euros de budget, ses principales stratégies sont impulsées par :

- ✓ Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et l'Orientation Professionnelles,
- ✓ Le pacte pour la ruralité
- ✓ Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- ✓ Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
- ✓ Le Schéma Régional de Développement Touristique
- ✓ La Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation.
- ✓ Le Schéma Régional de Développement du Sport

La Ville de Vittel s'inscrit dans ces diverses politiques régionales, candidate à de nombreux appels à projets et perçoit des aides régionales importantes pour divers projets locaux. En 2019 et 2020, le Conseil Régional Grand Est a accompagné la Ville de Vittel dans sa politique thermale et touristique :

2019	ACOMPTE 10% ETUDE ELABORATION STRATEGIE DE DESTINATION	1 580,00
2019	ACOMPTE 10% CREATION ESPACES LUDIQUES THERMES	5 415,80
2019	Galerie T3 ACOMPTE 30% GALERIE T3	56 685,90
2019	ACOMPTE 80% GALERIE THERMALE 3EME TRANCHE	23 493,60
2019	SOLDE RENOVATION GALERIE THERMALE T3	132 267,10
2020	CREATION ESPACES LUDIQUES	42 142,27
2020	ACOMPTE DRAC GALERIE T3	85 920,00
2020	SOLD ELABORATION D'UNE STRATÉGIE DE DESTINATION	14 220,00
2020	ACOMP ACTIVITES INTERGENERATIONNEL	2 059,80
2020	ACOMPTE 10% SUBVENTION VALORISATION PATRIMOINE THERMAL	7 496,80
	Total Conseil Régional 2019-2020	371 281,27



Le Département des Vosges

Le département des Vosges (88) s'étale sur une superficie de 5 874 km² pour une population de 367 673 habitants. Le département est découpé en 3 arrondissements et 31 cantons. Il compte 507 communes (Vittel est la 11^{ème} ville en nombre d'habitants)

Vittel est la 3^{ème} ville au plus fort potentiel fiscal sur 507 communes dans le département.

Nom de la commune	Population INSEE totale 2018	Potentiel fiscal 4 taxes
EPINAL	33 682	30 331 630
SAINT-DIE-DES-VOSGES	20 250	19 975 843
VITTEL	5 092	14 603 207
GOLBEY	8 836	13 538 081

Sources : Conseil Départemental des Vosges 2018

L'Assemblée départementale est composée de 34 Conseillers départementaux. Les principales compétences du Conseil Départemental sont l'action sociale, l'éducation, l'aménagement du territoire, la culture, le tourisme, le sport et l'environnement.

Doté d'un budget de 470,8 millions d'euros, les investissements principaux 2020 ont vocation à :

- ✓ soutenir les communes, les intercommunalités et les communautés d'agglomération (+ de 10 millions d'euros),
- ✓ résorber la fracture numérique via le soutien du plan régional de déploiement de la fibre optique intitulé « Losange ». **Tous les vosgiens auront accès à la fibre optique d'ici 2024.**
- ✓ Outre les réseaux numériques, les réseaux routiers sont concernés par les investissements du Département afin d'assurer la mobilité des Vosgiens en toute sécurité grâce à **l'aménagement et la restructuration de nombreux axes départementaux.**

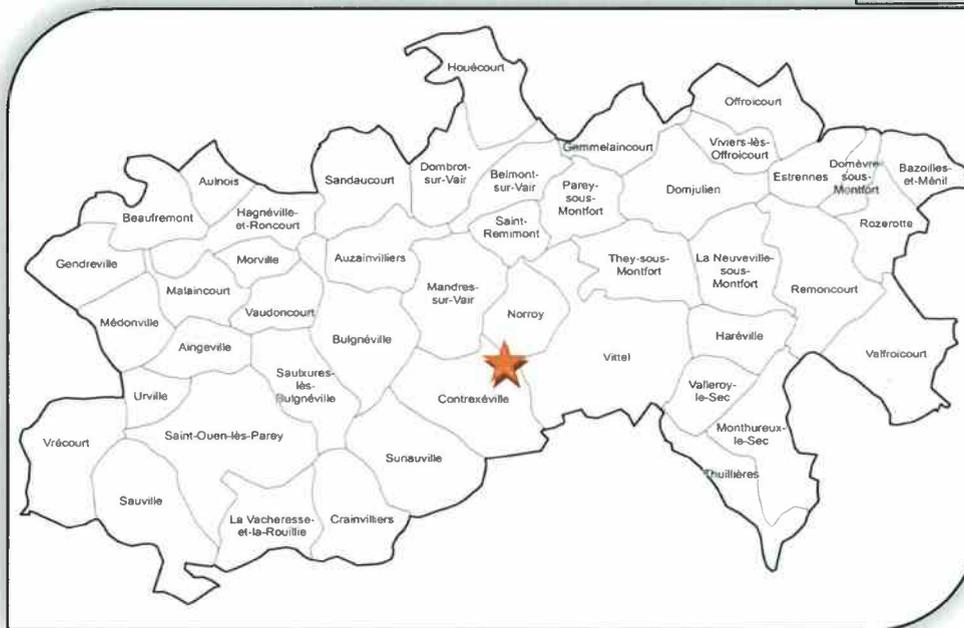
La politique départementale est adossée au plan « Vosges Ambitions 2021 » qui a vocation à répondre à 3 priorités : **l'attractivité** du territoire, la qualité de vie des Vosgiens et le respect des équilibres territoriaux.

Il est décliné dans un contrat de territoire permettant l'abondement des aides départementales dont Vittel bénéficie dans nombre de ses investissements en 2019 et 2020 :

2019	SUBVENTION EXTENSION MAISON ENFANCE	6 422,00
2019	SUBVENTION TRAVAUX MAXIMOIS	5 896,00

2020	SUBVENTION RUE COURBEROYE	13 000,00
2020	SUBVENTION GALERIE THERMALE TRANCHE 3	90 000,00
2020	SUBVENTION CONCERTS MUSICIENS PROFESSIONNELS	3 076,00
	Total Conseil Départemental 2019-2020	118 394,00

La Communauté de Communes Terre d'Eau :



Sur 415 km², la Communauté de Communes Terre d'Eau (C.C.T.E.) est composée de **45 communes** où vivent **18 122 habitants**.

Le Conseil Communautaire, élu le 17 juillet 2020, regroupe 69 conseillers titulaires dont 14 de la Ville de Vittel et 42 conseillers suppléants.

Le Bureau Communautaire rassemble le président et 9 vice-présidents. Deux vices présidents sont issus de la Ville de Vittel :

- ✓ M. Franck PERRY, 2^{ème} vice-président délégué au développement économique
- ✓ M. Patrick FLOQUET, 5^{ème} vice-président délégué au projet de territoire et au suivi des politiques territoriales et contractuelles

Les budgets (principaux et annexes) de la C.C.T.E. représentent le tiers de ceux de la Ville de Vittel

Compétences de la Communauté de Communes Terre d'Eau		
Obligatoires	Optionnelles	Facultatives
Aménagement de l'espace Développement économique Promotion du tourisme Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Aire d'accueil des gens du voyage Collecte et traitement des déchets	Protection de l'environnement Politique du logement Action sociale MSAP	Culture Sports Loisirs

Au regard des diverses compétences de la C.C.T.E., en 2018, la Ville de Vittel

- ✓ a finalisé le transfert de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et de la Zone d'Activité de la Croisette : la C.C.T.E. est maintenant en charge du foncier, de l'éclairage, du déneigement, des raccordements et de la gestion des déchets de cette zone d'activité,
- ✓ a accepté la modification de l'actionnariat de la S.P.L. Destination Contrexéville Vittel au profit de la Communauté de Communes,
- ✓ a acté la convention de mise à disposition des locaux du Relai d'Assistantes Maternelles (R.A.M.),
- ✓ a proposé le transfert de la taxe de séjour (toujours à l'étude),
- ✓ a approuvé le transfert à la C.C.T.E. de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique,
- ✓ s'est opposée au transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020
- ✓ a acté sa substitution par la C.C.T.E. au Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (E.P.A.M.A.) au 1^{er} janvier 2018
- ✓ a acté le contour et le contenu des compétences de la C.C.T.E. en définissant l'intérêt communautaire.

En 2019, la Ville

- ✓ a participé à l'élaboration du projet de territoire (entretiens, atelier participatifs comité de pilotage, réunions publiques...),
- ✓ a acté le principe de la labellisation de la maison ressources en Maison France Services au 1^{er} janvier 2020,
- ✓ a mis en œuvre des groupements de commande avec la C.C.T.E. pour la téléphonie mobile et la reprographie,
- ✓ a mis à disposition des locaux pour accueillir l'incubateur numérique du projet Blockchain Valley Vittel,
- ✓ a voté le report du transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026,
- ✓ a accepté l'étude d'harmonisation et d'optimisation du service de déchets ménagers,
- ✓ a acté l'augmentation des taux d'imposition communautaire de 5 %,
- ✓ a approuvé l'engagement dans le projet de maison des compétences avec le C.N.A.M. et son implantation à la Villa Saint Martin à Vittel.

2020 a permis

- ✓ la mise en place opérationnelle du projet de territoire,
- ✓ la mise en œuvre de l'harmonisation et de l'optimisation du service de déchets ménagers au 1^{er} juillet 2020 en prestation,
- ✓ la campagne de distribution des bacs jaunes (extension des consignes de tri plastique)
- ✓ la labellisation de la maison ressources en maison France Services ouverte le 30 novembre 2020 dans des locaux mis à disposition de la Communauté par la Ville,
- ✓ la mise en place de la conférence des maires, le 9 décembre

Cette année 2021 sera l'occasion d'engager une réflexion quant à

- ✓ la compétence promotion du tourisme dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article 6 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique adoptée le 19 décembre 2019,
- ✓ la compétence mobilité : En effet, suite à la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, à compter du 1^{er} juillet 2021, 100 % du territoire national est couvert par une autorité organisatrice des mobilités (A.O.M.) et la compétence « mobilité » s'exerce de façon privilégiée à l'échelle intercommunale. Les communautés de communes deviennent A.O.M. sur transfert de la compétence par leurs communes membres, par délibération prise avant le 31 mars 2021.

Enfin, la situation financière difficile des collectivités, liée au désengagement de l'État d'une part, et aux conséquences de la crise sanitaire d'autre part, va renforcer le débat autour des enjeux des charges de centralité :

Celles-ci constituent un enjeu financier important au sein des intercommunalités. Il n'existe pas aujourd'hui de règles permettant de les évaluer ni de les intégrer. Les charges de centralité sont supportées par une commune proposant des services et équipements publics dans le secteur social, culturel ou sportif fréquentés entre autres par des usagers ne contribuant pas par la fiscalité ou peu par la billetterie à leur financement. Ces services ou équipements publics constituent une charge supplémentaire pour la commune qui en assure seule le financement.

La conséquence directe des effets de débordement sur les coûts de centralité est une charge supplémentaire pour la commune qui possède l'équipement de centralité. En effet, les charges de fonctionnement d'un équipement sont, dans l'écrasante majorité, supérieures aux recettes qu'elles permettent de recouvrer. Il en résulte donc un coût net par usager pour la collectivité. L'effet de débordement va se traduire par **une surimposition pour les contribuables des villes centres.**

Certaines intercommunalités ont mis en place des pactes financiers et fiscaux pour prendre en compte ces charges de centralité. La loi 2014-173 du 21 février 2014 les y engage,ENGAGE mais n'OBLIGE pas !!!.... C'est le cas de la Communauté Terre d'Eau où le degré d'intégration communautaire des compétences est excessivement faible transférant, de facto, la charge sur le contribuable vittellois. En l'absence de compensations et / ou de transferts intercommunaux, le débat tarifaire devra donc être ouvert.

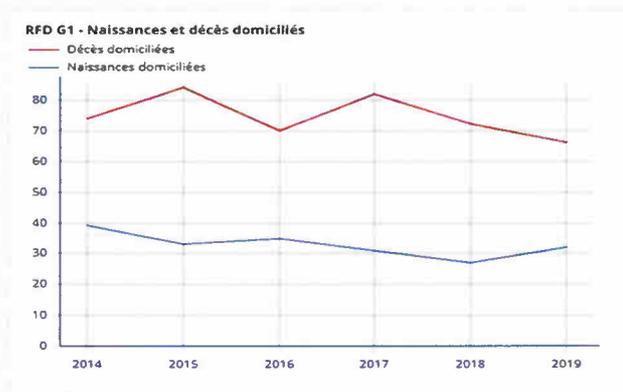
Vittel, la ville et ses habitants :

Vittel s'étend sur **2 413 hectares** où serpentent un peu plus **de 38 kilomètres** de voiries communales.

La démographie :

La courbe des naissances reste relativement stable

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2020.

On notera la part importante des familles monoparentales (16,7%)

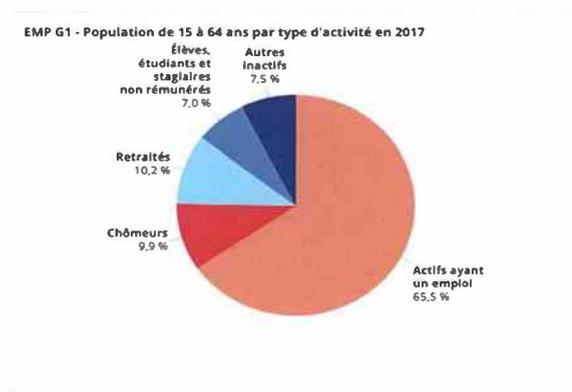
FAM T3 - Composition des familles

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	1 594	100,0	1 510	100,0	1 416	100,0
Couples avec enfant(s)	556	34,9	488	32,3	416	29,4
Familles monoparentales	210	13,2	257	17,0	237	16,7
Hommes seuls avec enfant(s)	25	1,6	41	2,7	47	3,3
Femmes seules avec enfant(s)	185	11,6	216	14,3	189	13,4
Couples sans enfant	828	51,9	765	50,6	763	53,9

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

La situation du travail et du chômage reste relativement stable et positive :

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017



Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	302	385	279
Taux de chômage en %	11,9	16,4	13,1
Taux de chômage des hommes en %	10,1	16,6	13,9
Taux de chômage des femmes en %	13,8	16,2	12,2
Part des femmes parmi les chômeurs en %	57,0	48,3	46,8

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Le tissu économique local maintient son dynamisme retrouvé depuis 2014 pour atteindre un niveau de création d'entreprise jamais atteint depuis 2010 :

DEN G3 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2020.

La fiscalité :

Le revenu médian reste stable à 23 240 € depuis plusieurs années et reste nettement supérieur à la moyenne française (19 270)

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2018

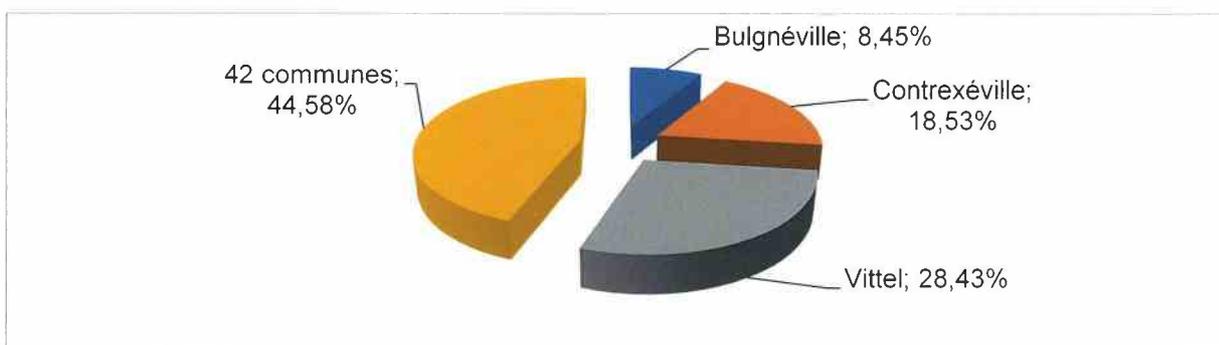
	2018
Nombre de ménages fiscaux	2 688
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	5 126
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 240
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	56

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2020.

Bien que Vittel ne représente que 7 % des 75 825 habitants de l'Ouest Vosgien, elle représente **26 % du potentiel fiscal de ses 250 communes**.

Avec 5 092 habitants, Vittel est la ville la plus peuplée de la Communauté de Communes Terre d'Eau comptant **28 % de la population totale**.



Elle représente, à elle seule, **52 % du potentiel fiscal** de cette Communauté induisant une participation **exceptionnellement forte de sa population au financement de cette communauté**.

A ce titre, on notera que le contribuable vittellois apporte 734 698 € en taxe d'enlèvement des ordures ménagères au budget communautaire sur un total de 1 597 993 € **soit 47 %**.

Vittel, face à la crise sanitaire, économique et financière :

L'épidémie de coronavirus que nous continuons de traverser est devenue en quelques jours une pandémie mondiale :

Ce qui caractérise une crise mondiale, c'est qu'elle emporte tout sur son passage et qu'elle laisse souvent derrière elle un paysage sinistré socialement et économiquement.

Alors qu'initialement, elle était sanitaire, cette crise est devenue, par sa longueur et son contenu, une crise économique et sociale qui va durablement impacter les collectivités locales.

Ces conséquences ont 3 caractéristiques principales :

- ✓ La sensibilité des dépenses et des recettes aux effets de la crise,
- ✓ La temporalité des impacts,
- ✓ Le degré de maîtrise.

- La sensibilité des dépenses et des recettes aux effets de la crise :

La proportion des coûts fixes et variables est différente d'une collectivité et d'un poste budgétaire à l'autre. Un certain nombre de charges fixes ne sont pas sensibles aux effets de la crise, notamment les charges de personnel, la charge de la dette ...

Quant aux coûts variables, ils sont impactés soit positivement grâce à une moindre dépense liée à la fermeture d'un équipement ou à la diminution de certains achats ; soit négativement en raison des mesures et aides nouvelles en lien avec cette crise.

Du côté des ressources, cette variabilité peut être également diverse : forte sur les recettes tarifaires et sur les impôts de flux dont l'assiette est liée à l'activité économique et faible pour les recettes fiscales dites de stocks (taxes foncières, C.F.E. en partie) ou pour les dotations (au moins à court terme pour ces dernières)

Vittel a été **très fortement impactée** en raison de la nature de son économie locale très influencée par

- ✓ Le tourisme : effondrement de la taxe de séjour, du prélèvement sur le produit brut des jeux du casino,
- ✓ Le thermalisme : chute de la fréquentation de l'établissement thermal,
- ✓ Le sport : forte baisse des recettes piscine, de la régie Vittel Sport (stages...),
- ✓ La culture : dégradation des recettes des spectacles et manifestations

- La temporalité des impacts :

Certains impacts sont intervenus dès 2020. C'est notamment le cas des dépenses et recettes liées aux services et équipements fermés lors des confinements, des recettes fiscales de flux impactées dès 2020. D'autres impacteront l'exercice 2021 : la majorité des recettes fiscales dites de flux, prennent en compte avec une année de retard l'impact de la crise en 2020 (C.V.A.E...).

- Le degré de maîtrise :

Il mesure la capacité de la collectivité à agir sur les évolutions des postes concernés. Grâce à une action volontariste dès le début de la crise, la municipalité a suivi au jour le jour l'adéquation de ses dépenses à ses recettes.

Le chapitre 011 « charges générales » (32 % des dépenses totales) a fait l'objet d'une attention permanente pour éviter d'impacter le chapitre 012 « charges de personnel » (49 % des dépenses totales) garantissant ainsi la pérennité des emplois et la continuité des services.

Pendant ces périodes difficiles, l'action municipale s'est organisée autour de trois priorités :

- ✓ la protection sanitaire,
- ✓ la protection sociale,
- ✓ la relance de l'économie de proximité.

• La protection sanitaire :

La ville a organisé la collecte de masques, de sur blouses, de gants ... afin de les redistribuer aux professionnels de santé locaux et au centre hospitalier de l'ouest vosgien. Ce sont des milliers de masques, des dizaines de milliers de gants, des centaines de sur-blouses, charlottes et cartons de gel hydro alcoolique qui ont été collectés et redistribués. Un partenariat avec l'association Block Chain Valley Vittel a permis la fabrication de 600 visières. Plus de 15 000 masques artisanaux certifiés AFNOR, ont été distribués à nos concitoyens, dont une partie a été cousue par 83 couturières bénévoles en quelques jours.

• L'aspect social de la crise :

L'accompagnement des personnes vulnérables a été une priorité absolue pour l'équipe municipale.

Deux groupes de travail « Accompagnement COVID » ont été créés en urgence autour des thématiques sociales et économiques pour ajuster en concertation le plan d'action de la municipalité au plus près des attentes des partenaires.

Une plateforme participative a été créée sur les réseaux sociaux, relayée par le Centre Communal d'Action Sociale. Plus de 100 « anges gardiens » référencés par le C.C.A.S. ont pris soin, au quotidien, des personnes les plus fragiles.

Grâce à la distribution des masques avec l'aide des associations caritatives, du club des bénévoles et des élus, le C.C.A.S. a recueilli environ 9 522 € de dons.

Le C.C.A.S. a mis en place une veille téléphonique auprès des personnes les plus âgées et fragiles, soit environ 160 personnes appelées par semaine.

En lien avec le centre hospitalier de l'ouest vosgien, le personnel municipal du périscolaire et le personnel enseignant ont organisé la garde des enfants des personnels soignants dans le pôle scolaire, installé à l'école Ginette et Hubert Voilquin.

Afin de maintenir la vie associative, la municipalité a décidé de maintenir les subventions aux associations au niveau de 2019.

Les principaux services à la population ont été sauvegardés : garde des enfants des personnels soignants, accueil en mairie ...

Le retour des enfants dans les écoles s'est finalement déroulé dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte des mesures imposées par la crise sanitaire. Tout est mis en œuvre pour garantir la sécurité des enfants, des enseignants et des personnels d'encadrement. Par ailleurs, le montant des frais de scolarité dû par les communes extérieures a été gelé, représentant un effort supplémentaire de plus de 25 000 € de la ville de Vittel vers le territoire.

Pendant les périodes de confinement, les agents du centre technique municipal, les agents des fonctions supports (État-civil, finances, police, urbanisme, ressources humaines...) ont parfaitement réalisé leurs missions.

• L'économie, préoccupation de premier plan :

Les Thermes de Vittel sont, à cette heure, sécurisés financièrement. Le SPA et des cures ont ré ouvert à compter du 13 juillet 2020 jusque fin octobre. 2020 sera cependant une année très difficile.

La municipalité a étudié la possibilité pour les cafetiers et restaurateurs d'étendre leurs terrasses sur le domaine public, dans la mesure du possible, dans le respect des mesures de distanciation physique et sans perdre leur capacité d'accueil.

La Ville a profité de la première période de confinement pour lancer une réfection d'ampleur de la voirie de la rue de Verdun pour un budget de 150 000 €.

En complément des aides de l'État, les commerçants et entreprises ont pu actionner les fonds de la Région (fonds rebond, fonds solidarité, fonds résistance) en lien avec Monsieur le Maire, Conseiller Régional.

De plus, la ville de Vittel a apporté son aide dans le cadre d'un panel de dispositifs, dans la limite de ses compétences.

- ✓ Les règlements auprès de nos fournisseurs ont été accélérés, de manière à éviter tout impact sur leurs trésoreries.
- ✓ Un programme culturel sur mesure a été concocté pour les consommateurs curistes, touristes. Les droits de terrasse ont été suspendus jusqu'à la fin de l'année. Ces deux mesures représentent environ 50 000 € d'efforts supplémentaires consentis par la ville.

La municipalité a souhaité également améliorer le pouvoir d'achat des vittellois et touristes et relancer la consommation locale. Une somme de 40 500 € a été budgétée, sous forme de bons d'achat à destination des habitants et des touristes utilisés dans les commerces vittellois.

En outre, au-delà de la valorisation des mesures générales prises par la ville, pour faire face à cette crise, un portail dédié aux commerçants « faire mes courses à Vittel » a été activé et un service de livraison gratuite a été proposé lors du second confinement.

Globalement, les deux périodes de confinement ont eu des répercussions sans précédent sur les finances communales. En effet, l'arrêt des activités touristiques, thermales, culturelles, sportives, scolaires... et les mesures d'accompagnement de la crise a induit une perte totale de près de **2 millions d'euros** soit une baisse de 15 % sur l'exercice 2020.

Objet	Descriptif	Moyennes 2014-2019	Réalisé 2020	Bilan
Produits des services	Entrées piscine, spectacles, activités périscolaires	1 714 910	1 193 298	-521 612
Impôts et taxes	Impôts locaux, casino, tourisme...	11 614 760	11 367 733	-247 027
Dotations et participations	Etat	2 255 819	1 775 492	-480 327
Autres produits	Loyers et concessions	495 067	439 766	-55 301
Dépenses	Dépenses estimée en lien avec la crise COVID			-236 600
TOTAL				-1 540 267

La loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 a prévu une compensation à destination des collectivités. Début décembre 2020, la Ville de Vittel a perçu un très faible acompte de **73 709 €**. Un solde des compensations, espérons le plus important, devrait être versé en juin 2021 ... !

La bonne santé financière et le très bon niveau de trésorerie de la Ville de Vittel ont permis d'absorber la **violence du choc financier**.

Ils ont servi d'**amortisseurs puissants** pour permettre la continuité des services, la préservation des emplois publics et les mesures d'aides et de soutiens divers.

Cependant, chacun comprendra que **la mise en œuvre des futurs budgets sera très difficile en l'absence de réelles compensations de l'État**.

La situation financière en 2020

L'évolution de la section de fonctionnement de 2014 à 2020

1) Évolution des charges

(en milliers d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Charges à caractère général	5 047 €	5 119 €	4 537 €	4 788 €	4 534 €	5 053 €	4 114 €
Charges de personnel	6 421 €	6 314 €	6 123 €	6 207 €	6 310 €	6 480 €	6 376 €
Atténuations des produits	589 €	818 €	1 243 €	942 €	1 250 €	1 166 €	967 €
Autres charges	1 589 €	1 313 €	1 358 €	1 126 €	1 091 €	1 168 €	1 303 €
Charges financières	367 €	339 €	316 €	298 €	278 €	260 €	238 €
Total	14 014 €	13 903 €	13 577 €	13 361 €	13 463 €	14 127 €	12 997 €
variation N/N-1	3,66%	-0,79%	-2,34%	-1,59%	0,76%	4,93 %	-7,99%

* provisoire

Globalement sur la période 2014-2019, les charges augmentent. En 2020 nous observons une baisse liée à la pandémie.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Dépenses réelles de fonctionnement	14 014	13 903	13 577	13 361	13 463	14 127	12 997
Charges à caractère général	5 048	5 119	4 537	4 788	4 534	5 053	4 114
Charges à caractère général/DRF	36,02%	36,82%	33,42%	35,83%	33,68%	35,77%	31,65%

* provisoire

Les charges à caractère général représentent un peu moins d'un tiers des dépenses réelles de fonctionnement.

2) Evolution des produits

En milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Atténuations des charges	259	209	176	160	155	127	155
Produits des services	1 638	1 941	1 694	1 703	1 648	1 666	1 193
Impôts et taxes	10 932	11 365	11 846	11 920	11 858	11 768	11 368
Dotations et subv. reçues	3 067	2 670	2 258	2 008	1 796	1 736	1 775
Autres produits	1 152	745	870	1 019	841	1 486	2 989
Total	17 049	16 929	16 844	16 810	16 298	16 783	17 481
variation N/N-1	0,80%	-0,70%	-0,51%	-0,20%	-3,05%	2,98%	4,16%

* provisoire

Les produits progressent artificiellement de 4,16% : **ceci est dû à des écritures comptables exceptionnelles** relatives d'une part au ticket d'entrée du casinotier et d'autre part au remboursement de sinistres.

Hors produits exceptionnels, le total des produits réels s'élève à **14 931 132 € soit une baisse 1 330 500 par rapport à la moyenne des années 2014-2019 (16 261 631€)**.

3) Ratio de rigidité structurelle :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Charges de personnel (1)	6 421	6 314	6 123	6 207	6 310	6 480	6 376
Intérêts de la dette (2)	367	339	316	298	278	260	238
Produits réels de fonctionnement (3)	17 049	16 929	16 844	16 782	16 298	16 783	17 481
Taux de rigidité structurel (1+2)/3	39,82%	39,30%	38,23%	38,76%	40,42%	40,16%	37,83%

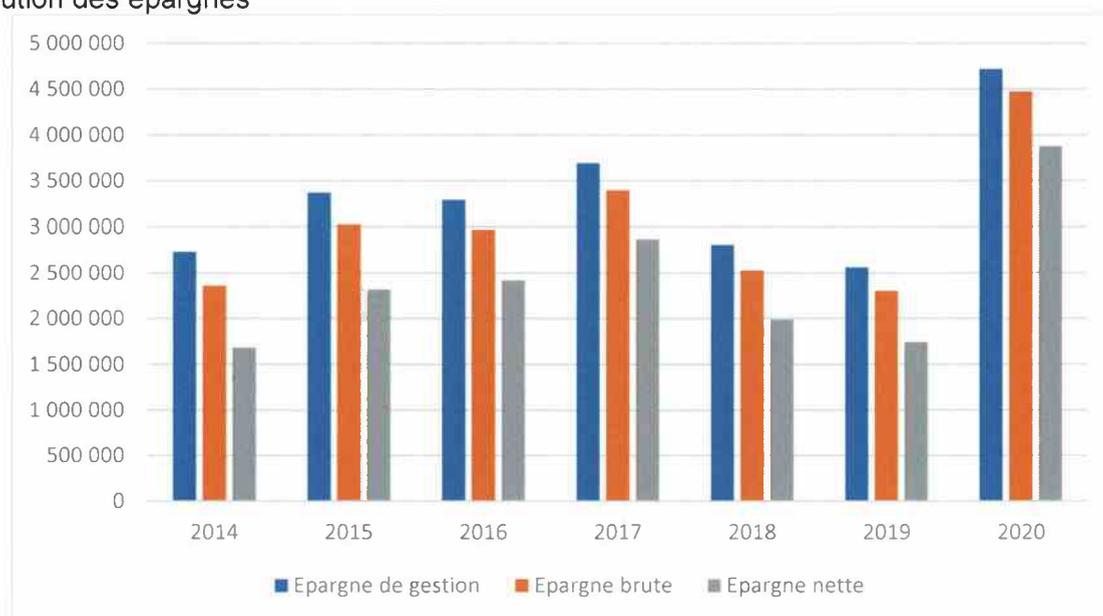
*provisoire

Comme en 2019, la ville de Vittel

- Maintient un ratio de désendettement très faible, bien inférieur à la moyenne de sa strate et au seuil critique de 15 ans,
- Détient une dette qui ne représente ni risque structurel, ni risque sous-jacent,
- Dégage un autofinancement courant significatif,
- Assure la baisse de son taux de rigidité structurelle (dépenses incompressibles/produits de fonctionnement)

Ces indicateurs tendent à montrer une excellente santé financière de la commune pendant la période 2014-2019 malgré les fortes contraintes externes. Cette situation a permis à la commune d'affronter le violent choc financier induit par la pandémie.

4) Evolution des épargnes



Une légère dégradation des épargnes s'observe sur la fin de la période 2014-2019, restant cependant bien supérieure à la norme nationale. La forte hausse en 2020 s'explique par les recettes exceptionnelles. Si on neutralise l'effet de ces recettes exceptionnelles, les épargnes sont également impactées par le choc de 2020.

Le personnel

Année	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Non titulaire	Somme
2014	8	32	127	26	193
2015	7	30	131	24	192
2016	5	31	125	25	186
2017	5	32	122	30	189
2018	7	31	118	21	177
2019	7	32	116	19	174
2020	8	32	113	15	168
2021	8	32	127	15	170

Sont pris en compte tous les agents (tout statut confondu, sauf remplacement maladie) au 1^{er} janvier.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Effectifs en équivalent temps plein	168,52	163,49	164,14	164,78	150,23	152,55	148,34	150,07
Evolution		-2,98%	0,40%	0,39%	-8,83%	1,54%	-2,76%	+1,17%

*Dont 1 ETP budget de l'eau et 1 ETP centre bourg non compté en 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Dépenses réelles de fonctionnement	14 014	13 903	13 577	13 361	13 463	14 127	12 997
Charges de personnel et frais assimilés	6 421	6 314	6 123	6 207	6 310	6 480	6 376
Dépenses de personnel/DRF	45,82%	45,42%	45,10%	46,45%	46,87%	45,87%	49,06%

*provisoire

Bien que Vittel soit surclassée ville de 10 000 à 20 000 habitants, le ratio de 49,06 reste inférieur à la moyenne nationale des villes de 5 000 à 10 000 habitants : 56,30% et bien inférieurs au ratio des villes classées de 10 000 à 20 000 habitants : 59,50%.

La fiscalité

Les taux d'imposition restent inchangés sur la période 2014-2020.

Taxe d'Habitation :

ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2014	8 593 252	19,38%	1 665 372	-1,55%
2015	8 993 272	19,38%	1 742 896	4,66%
2016	8 815 026	19,38%	1 708 352	-1,98%
2017	8 857 982	19,38%	1 716 677	0,49%
2018	9 187 758	19,38%	1 780 588	3,72%
2019	9 353 205	19,38%	1 812 651	1,80%
2020	9 426 945	19,38%	1 825 004	0,68%

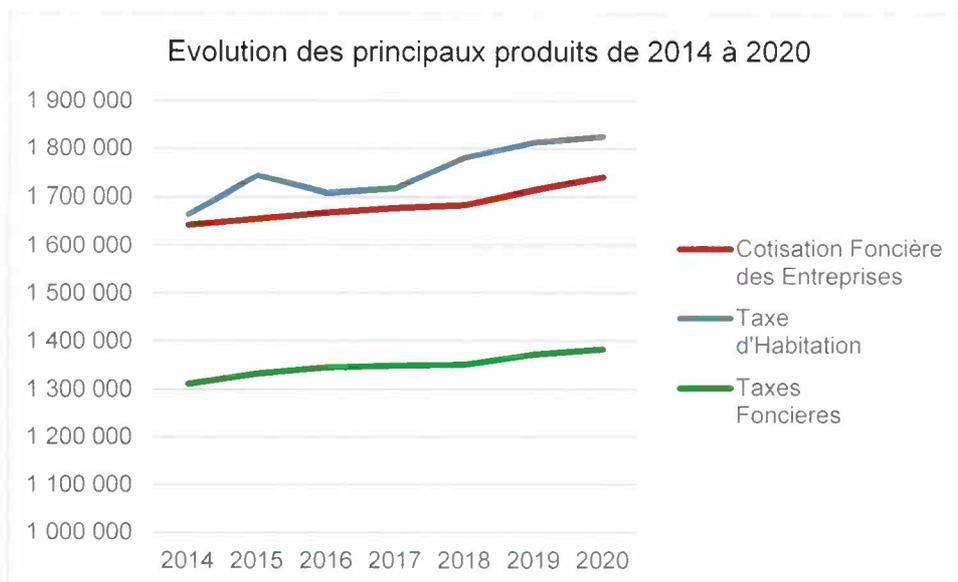
Taxes Foncières :

ANNÉE	Taxe foncière sur le bâti				Taxe foncière sur le non bâti			
	Bases	Taux	Produit	Evolution produit	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2014	12 309 212	10,53%	1 296 160	1,16%	88 554	17,86%	15 816	-0,05%
2015	12 499 922	10,53%	1 316 242	1,55%	89 658	17,86%	16 013	1,25%
2016	12 617 793	10,53%	1 328 654	0,94%	89 548	17,86%	15 993	-0,12%
2017	12 651 838	10,53%	1 332 239	0,27%	89 489	17,86%	15 983	-0,07%
2018	12 215 094	10,53%	1 332 145	-0,01%	102 332	17,86%	18 276	14,35%
2019	12 469 520	10,53%	1 352 828	1,55%	104 747	17,86%	18 708	2,36%
2020	12 624 810	10,53%	1 363 346	0,78%	107 456	17,86%	19 192	2,59%

Cotisation Foncière des Entreprises :

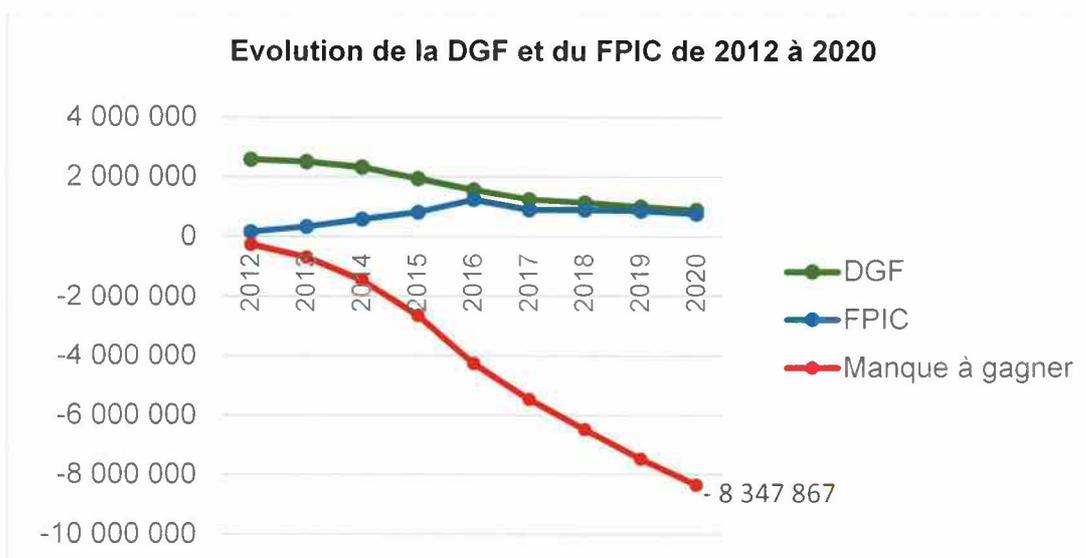
ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2014	8 174 835	20,10%	1 643 142	3,18%
2015	8 234 522	20,10%	1 655 139	0,73%
2016	8 299 909	20,10%	1 668 282	0,79%
2017	8 344 480	20,10%	1 677 240	0,54%
2018	8 359 418	20,10%	1 683 483	0,37%
2019	8 513 016	20,10%	1 713 888	1,81%
2020	8 637 391	20,10%	1 739 806	1,51%

Les écarts sur le produit de la taxe foncière sur le bâti et la cotisation foncière des entreprises s'expliquent par le phénomène du lissage prévu par la réglementation fiscale pour les sommes de 33 954€ et 3 690€.



Les concours de l'état

Comme en 2019, la Dotation Globale de Fonctionnement continue de diminuer en 2020. De plus, en additionnant le montant de la DGF au prélèvement au titre du fonds de péréquation le manque à gagner s'élève à **plus de 8 millions d'euros depuis 2012**.



Plan pluriannuel d'investissement 2014-2020

Depuis 2014, un Plan Pluriannuel d'Investissements est décliné par la Municipalité.

En 7 ans, **25,7 millions d'euros d'investissements** ont pu être réalisés sans emprunt avec une moyenne annuelle de 3,6 millions environ. On soulignera les principales opérations : le Centre de Préparation Omnisports, les équipements touristiques et thermaux, les aménagements urbains, le centre technique municipal, la galerie thermale, le centre équestre.

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2014-2020
op	TOTAL DEPENSES	3 680 533	2 949 355	3 825 500	3 047 551	2 438 797	4 885 301	4 899 173	25 726 209
101	Gymnases Roger Lefebvre	9 995	5 000	4 621		3 241	8 166	3 395	34 419
102	CPO	166 956	615 645	740 767	119 043	146 071	145 632	132 987	2 067 101
1021	Réhabilitation ensemble sportif							1 631	1 631
103	Ecole de musique	6 137	5 335	26 215	4 612	9 195	7 969	24 785	84 248
104	Centre d'hébergement HT	15 508		24 679	14 897	28 358	4 907		88 349
105	Bois et forêts	23 679	14 321		41 233	81 594	54 114	57 439	272 380

106	Extension cimeti�re	11 355	2 280	23 606	3 739	17 964			58 944
107	Equipements touristiques & thermaux	297 437	19 830	3 536	11 444	73 776	101 136	2 483 749	2 990 908
1071	Etablissement Thermal HT	114 409	32 348	740 009	77 184	33 812	255 649	33 818	1 287 229
108	Centre multi accueil FRIMOUSSE					11 138	179 454	17 766	208 358
109	Cit� administrative	19 872	23 063	8 655	12 277	16 280	283 046	65 561	428 754
110	Am�nagements urbains	280 870	477 538	182 808	1 554 362	602 057	512 483	668 434	4 278 552
1101	Voirie 2020-2026								0
111	Informatisation des services	69 350	85 805	156 021	60 824	100 737	145 297	213 502	831 535
112	Alhambra - Terminus	4 291	3 001	5 606	81 596	3 916		14 067	112 477
113	Lutte contre les inondations	3 360	10 972	7 028	3 024	144 732	7 152		176 268
1131	Pr�servation de la ressource en eau								0
115	Biblioth�que-M�diath�que	13 078	53 895	1 124	1 396	3 052	15 244	10 369	98 158
116	Affaires scolaires et p�riscolaires	41 835	47 261	182 845	135 307	273 576	98 956	58 371	838 151
117	Stade et autres �quipements sportifs	45 198	51 145	70 407	138 928	18 298	90 612	39 007	453 594
118	Centre technique municipal	125 139	115 110	64 404	241 276	237 178	1 461 429	555 138	2 799 674
119	Aire d'accueil des gens du voyage	203 250	1 100						204 350
120	Affaires sociales			1 678			221		1 899
121	Immeubles productifs de revenus	10 833	5 417	5 724	22 608	3 471	84 717	3 849	136 620
122	B�timents socio-culturels	109 355	475	15 961	41 002	68 697	27 127	12 840	275 457
123	Edifices cultuels						72	1 488	1 560
124	Vigie de l'eau HT	14 151							14 151
125	Chauffage collectif	124 580	119 552	114 960	120 917	105 226	103 062	91 277	779 575
126	Galerie thermale	1 408 175	187 550	1 255 495	1 272	98 643	1 134 368	4 490	4 089 993
127	Centre Equestre HT	418 737	1 020 551	103 339	3 252		355	173 081	1 719 315
128	Mise en conformit� accessibilit�			11 376	235 302	76 661	39 600	75 399	438 338
129	Centre bourg					193 295	115 664	119 568	428 527
	Divers	142 983	52 161	74 636	122 056	87 829	8 868	37 161	525 694

	TOTAL RECETTES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	TOTAL 2014-2020
op		316 945	1 472 251	961 217	668 715	885 435	970 871	1 668 232	6 943 666
102	CPO	5 645		246 339	23 030	183 965			458 979
105	Bois et for�ts			10 000				2 060	12 060
107	Equipements touristiques & thermaux						1 580	51 720	53 300
1071	Etablissement Thermal HT	28 542	18 363				5 416	911 576	963 897
108	Centre multi accueil FRIMOUSSE					12 348	60 234	20 000	92 582
109	Cit� administrative		1 521			1 887		400	3 808
110	Am�nagements urbains		12 733	27 624	6 768	54 008	90 084	107 094	298 311
112	Alhambra - Terminus					45 867			45 867
113	Lutte contre les inondations					9 200			9 200
115	Biblioth�que-M�diath�que	27 000							27 000
116	Affaires scolaires et p�riscolaires				10 000	11 330	10 896		32 226
118	Centre technique municipal					2 627			2 627
122	B�timents socio-culturels	5 081							5 081
126	Galerie thermale	65 990	896 021	176 237	225 454	81 591	295 545	190 091	1 930 929
127	Centre Equestre HT		248 213	97 464					345 677
128	Mise en conformit� accessibilit�						10 247		10 247
129	Centre bourg						9 885	41 102	50 987
	Divers	184 687	295 400	403 553	403 463	482 612	486 983	344 189	2 600 887

Le plan pluriannuel d'investissement 2014-2020, montre que les d penses d' quipement ont  t  financ es sur toute la p riode en utilisant les exc dents de fonctionnement, donc sans emprunt pour un total de **18,7 millions d' .**

Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

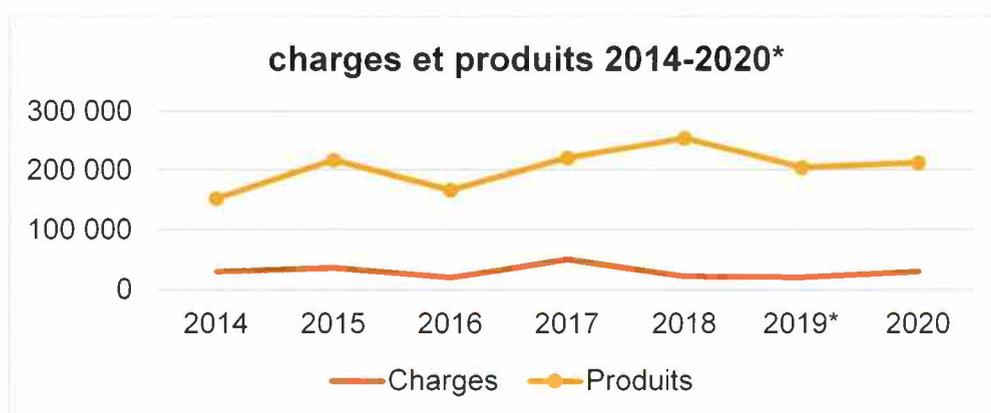
Evolution des charges et des produits des six dernières années.

1) Budget de l'eau

Le budget annexe de l'eau est relativement modeste. Les recettes proviennent de la part communale sur le prix de l'eau.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Charges	30 092	36 827	20 312	50 731	22 373	20 393	30 114
Produits	152 848	216 610	166 780	220 567	254 448	204 274	212 245

Les dépenses prévues en section d'investissement sont essentiellement liées à des travaux sur le réseau, à l'occasion des travaux de voirie imputés sur le budget général.

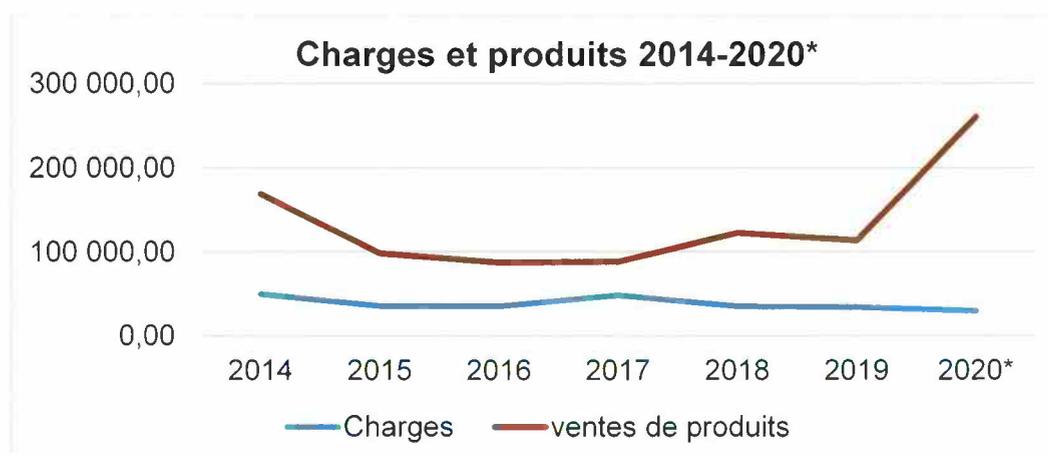


2) Budget de l'assainissement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Charges	49 776	35 201	35 009	48 301	34 872	33 634	29 432
Produits	169 318	98 290	87 278	88 428	122 594	113 275	260 602

*provisoire

Comme pour le budget annexe de l'eau, le budget annexe de l'assainissement enregistre, en section d'investissement, les dépenses prévues pour les travaux sur le réseau en accompagnement des travaux de voirie imputés sur le budget général.



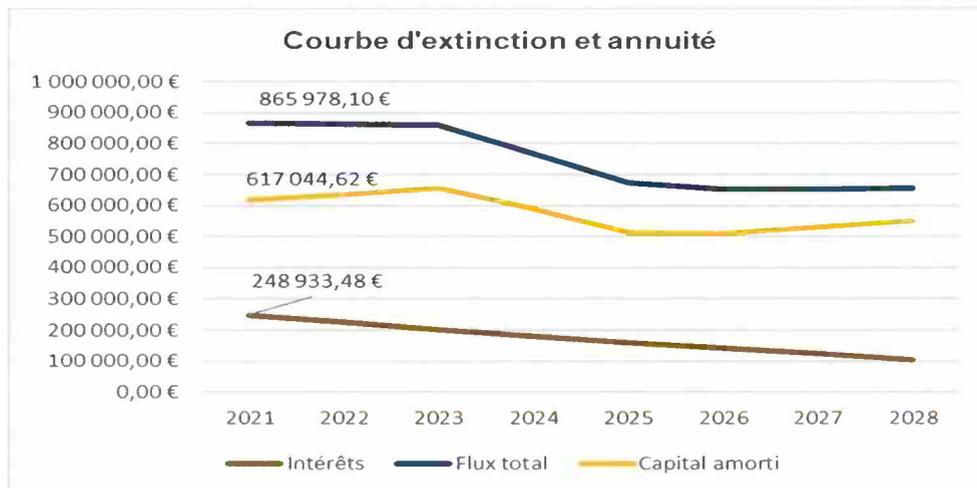
État de la dette

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2014
Capital restant dû	6 814 716,31	10 733 434,36
Taux moyen (EX/Ex Annuel)	3,84%	3,73%
Durée de vie résiduelle moyenne	10 ans 9 mois	15 ans 3 mois
Durée de vie moyenne	5 ans 11 mois	8 ans 6 mois

Le désendettement est très important sur la période : – 3 918 000 €.

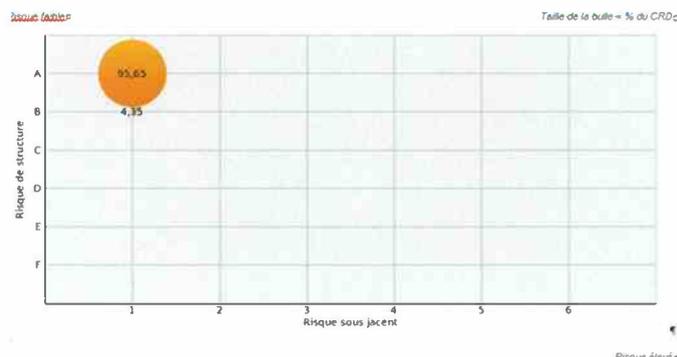
Budget	CRD	Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
Budget Principal	6 255 164.44 €	3,72 %	10 ans	6 ans	11
Budget Assainissement	331 806.57 €	5,29 %	13 ans	7 ans	2
Budget Eau	227 745.30 €	4,88 %	17 ans	10 ans	1

1) Annuité (tous budgets)



2) La dette selon la charte de bonne conduite

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	5 183 787.72 €	76,05 %	4,68 %
Variable	1 334 787.94 €	19,60 %	0,61 %
Barrière	296 140.65 €	4,35 %	3,70 %
Ensemble des risques	6 814 716.31 €	100,00 %	3,84 %



L'encours de dette de la Ville de Vittel est de **6 814 716,31 € au 31 décembre 2020**.

76,05% des emprunts sont indexés à taux fixe. Ces emprunts permettent à la ville de sécuriser l'encours et apportent une visibilité concernant les échéances futures.

Les emprunts variables représentent 19,6%, ce qui permet d'avoir une certaine souplesse dans la gestion de la dette et de bénéficier des taux courts historiquement bas.

Enfin, la dette structurée représente 4,35% de l'encours. **Le taux moyen s'établit à 3,84%** au 31 décembre 2020 et reste constant par rapport au taux moyen au 31 décembre 2019 (3,82%).

La dette est indexée à 95,65% sur le risque le plus faible possible (1A) au 31/12/2020.

Ce faible niveau d'endettement permet à la Ville d'étudier l'éventualité de nouveaux emprunts en fonctions des grands projets structurants 2021-2026.

Les orientations 2021 et la prospective 2022-2026

Les orientations 2021

Au final, sur la base des différents constats précédents, les orientations des budgets 2021 conduiraient à un montant d'exécution potentielle globale d'environ 26,3 millions d'euros.

Ils sont conçus comme **des budgets de transition** entre une année 2020 très difficile et une année 2022 qui devrait voir un retour à la normale.

2021		Dépenses	Recettes
Budget général	Fonctionnement	14 900 000,00	14 900 000,00
	Investissement	7 500 000,00	7 500 000,00
Eau	Fonctionnement	500 000,00	500 000,00
	Investissement	100 000,00	100 000,00
Assainissement	Fonctionnement	200 000,00	200 000,00
	Investissement	100 000,00	100 000,00
Quartier des Collines	Fonctionnement	3 000 000,00	3 000 000,00
Total		26 300 000,00	26 300 000,00

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement :

TOTAL RECETTES		BP 2021 estimé
		14 900 000,00
13	Atténuation de charges	110 000,00
70	Produits des services	1 560 000,00
73	Impôts et taxes	11 250 000,00
74	Dotations et participations	1 480 000,00
75	Autres produits	500 000,00

Les produits des services (70) sont estimés sur une hypothèse prudente entre résultats 2020 (1 193 200) et moyenne des années 2014-2019 (1 715 000).

Les impôts et taxes (73) sont estimés identiques à 2020.

Les dotations et participations (74) sont impactées par la baisse de la D.G.F.

Les autres produits sont identiques (75) aux années antérieures.

TOTAL DEPENSES		BP 2021 estimé
		13 879 100,00
11	Charges à caractère général	4 950 000,00
12	Charges de personnels et assimilés	6 400 000,00
14	Atténuations de produits	1 070 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 100 000,00
66	Charges financières	222 000,00
67	Charges exceptionnelles	137 100,00

L'ensemble des charges est valorisé volontairement sur la base d'une année « normale » afin de pouvoir pallier toutes les éventualités.

Investissement

Comme précisé précédemment, le mandat 2014-2020 a permis un plan d'investissement pluriannuel de **26 320 603 €**.

Les subventions et aides diverses se sont élevées à **6 943 366 €**.

Sans recours à l'emprunt et grâce à la politique financière de maintien d'un taux d'épargne brute supérieur à 10 % chaque année, l'autofinancement s'est élevé à **19 377 237 € (73,62 %)**.

En 2021, le budget d'investissement du budget général fera l'objet d'inscriptions plus prudentes que les années précédentes.

En effet, les impacts financiers de la crise restent encore incertains. Si, en cours d'année, les marges de manœuvre de la collectivité venaient à s'améliorer, ce budget fera l'objet d'une décision modificative à la fin du premier semestre qui permettra l'ouverture de nouveaux crédits.

	BP+DM 2020	Estimations 2021
Dépenses affectées	8 166 241,74	3 600 000,00
Dépenses non affectées	1 278 122,85	3 900 000,00
Total	9 444 364,64	7 500 000,00

La prospective 2022-2026

Il paraît très complexe d'élaborer une prospective financière fiable portant sur plusieurs années sur la base de nombreuses incertitudes :

- ✓ Durée de la pandémie et de ses conséquences financières,
- ✓ Durée des conséquences sur les domaines touristique, thermal, culturel impactant très spécifiquement les budgets de la Ville de Vittel,
- ✓ Réalité de l'accompagnement de l'État dans les conséquences de la crise et dans la réforme de la fiscalité...

Les budgets de fonctionnement :

Aussi paraît-il primordial de dégager, en premier lieu, une perspective d'évolution des recettes :

TOTAL RECETTES	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
	15 092 000,00	15 111 500,00	15 134 000,00	15 159 000,00	15 187 000,00
013 Atténuation de charges	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
70 Produits des services	1 742 000,00	1 742 000,00	1 742 000,00	1 742 000,00	1 742 000,00
73 Impôts et taxes	11 300 000,00	11 469 500,00	11 642 000,00	11 817 000,00	11 995 000,00
74 Dotations et participations	1 400 000,00	1 250 000,00	1 100 000,00	950 000,00	800 000,00
75 Autres produits	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00

Les atténuations de charges (013), les produits des services (70) et les autres produits (75) sont figés sur la base de leurs moyennes 2014-2019 actant un retour à la normale en 2022.

Les impôts et taxes (73) progressent prudemment de 1,15 % par an sous l'influence de la revalorisation des bases annuelles et d'un retour progressif de la taxe de séjour et du produit des jeux.

Les dotations (74) chutent de 150 000€ par an en raison de la baisse programmée de la D.G.F.

Au global, les recettes réelles se situent autour de 15 millions d'euros.

Deux scénarii potentiels d'évolution des dépenses peuvent être projetés :

- ✓ Le scénario de l'évolution naturelle :

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
TOTAL DEPENSES	14 251 393,74	14 466 581,61	14 685 993,25	14 915 223,11	15 148 867,57
011 Charges à caractère général	5 066 790,84	5 168 126,66	5 271 489,19	5 376 918,97	5 484 457,35
012 Charges de personnels et assimilés	6 742 602,90	6 877 454,96	7 015 004,06	7 155 304,14	7 298 410,22
014 Atténuations de produits	1 070 000,00	1 070 000,00	1 070 000,00	1 070 000,00	1 070 000,00
65 Autres charges de gestion courante	1 025 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00
66 Charges financières	202 000,00	181 000,00	159 500,00	143 000,00	126 000,00
67 Charges exceptionnelles	145 000,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00

Les charges générales (011) augmentent de 2 % par an sous l'influence des revalorisations périodiques des produits, matières, maintenance...

Les charges de personnels évoluent de 1% par an en raison de l'impact G.V.T

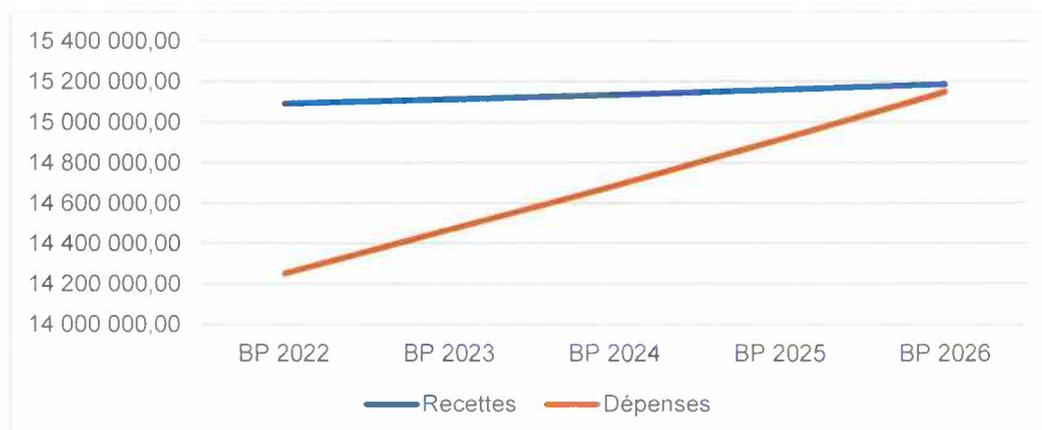
Les atténuations de produits (14), les autres charges courantes (65), les charges exceptionnelles (67) sont figées à leur niveau 2021.

Les charges financières (66) baissent suivant le schéma d'extinction de la dette déjà connu.

Sur la période, les dépenses passent de 14,2 à 15,1 millions d'euros

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
TOTAL DEPENSES	14 251 393,74	14 466 581,61	14 685 993,25	14 915 223,11	15 148 867,57
TOTAL RECETTES	15 092 000,00	15 111 500,00	15 134 000,00	15 159 000,00	15 187 000,00
Epargne Brute	840 606,26	644 918,39	448 006,75	243 776,89	38 132,43
Remboursement capital dette	590 000,00	613 000,00	545 000,00	472 000,00	490 000,00
Epargne nette	250 606,26	31 918,39	-96 993,25	-228 223,11	-451 867,57
Taux d'épargne brute	5,57%	4,27%	2,96%	1,61%	0,25%

Le mécanisme mortifère de l'effet ciseau se met en œuvre :



L'épargne brute baisse dangereusement dès 2022 entraînant une épargne nette négative bloquant, de facto, les capacités d'investissement ultérieures d'autant que, dans cette situation, aucun emprunt n'est possible.

On précisera que ce scénario d'évolution naturelle des budgets de fonctionnement induit une capacité d'investissement maximale de **5,5 millions d'euros** sur la période 2021-2026. Son épargne nette négative dès **2023 ne permet pas d'avoir recours à l'emprunt.**

✓ Le scénario de la gestion maîtrisée :

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
TOTAL DÉPENSES	13 582 000,00	13 601 000,00	13 619 500,00	13 643 000,00	13 668 000,00
011 Charges à caractère général	4 910 000,00	4 910 000,00	4 910 000,00	4 910 000,00	4 910 000,00
012 Charges de personnels et assimilés	6 450 000,00	6 490 000,00	6 530 000,00	6 570 000,00	6 612 000,00
014 Atténuations de produits	850 000,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
65 Autres charges de gestion courante	1 025 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00
66 Charges financières	202 000,00	181 000,00	159 500,00	143 000,00	126 000,00
67 Charges exceptionnelles	145 000,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00

L'objectif d'évolution des charges générales (011) est figé à son niveau 2021 sur l'ensemble de la période.

L'objectif d'évolution des charges de personnels (012) est bloqué à 0,5% par an de progression.

De manière analogue au premier scénario, les autres charges courantes (65), les charges exceptionnelles (67) sont figées à leur niveau 2021. Les charges financières (66) baissent suivant le schéma d'extinction de la dette déjà connu.

A contrario, les atténuations de produits (014) diminuent en raison de la suppression prévisionnelle du versement pour le financement de la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville.

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
TOTAL DEPENSES	13 582 000,00	13 601 000,00	13 619 500,00	13 643 000,00	13 668 000,00
TOTAL RECETTES	15 092 000,00	15 111 500,00	15 134 000,00	15 159 000,00	15 187 000,00
Epargne Brute	1 510 000,00	1 510 500,00	1 514 500,00	1 516 000,00	1 519 000,00
Remboursement capital dette	590 000,00	613 000,00	545 000,00	472 000,00	490 000,00
Epargne nette	920 000,00	897 500,00	969 500,00	1 044 000,00	1 029 000,00
Taux d'épargne brute	10,01%	10,00%	10,01%	10,00%	10,00%
011/DRF	36,15%	36,10%	36,05%	35,99%	35,92%
012/DRF	47,49%	47,72%	47,95%	48,16%	48,38%

L'épargne brute est stabilisée à 1,5 millions d'euros (10 % des recettes réelles) induisant une épargne nette entre 920 000 et 1 000 000 euros garantissant les capacités d'investissement.

Par ailleurs, les dépenses de charges générales sont maintenues à 36 % des dépenses réelles, les dépenses de personnels sont fixées entre 47 et 48 % des dépenses réelles totales.

Cette prudence budgétaire permet, de plus, de maintenir les charges incompressibles et de conserver un ratio de rigidité structurelle inférieur à 40 %.

Dans l'esprit de la politique budgétaire poursuivie par la municipalité depuis 2014, **le scénario de la gestion maîtrisée sera le référentiel financier de l'équipe municipale sur la période 2020-2026.**

Il devra cependant être ajusté en permanence en fonction de l'évolution réelle des recettes qui induira un redimensionnement des dépenses de même nature.

Les budgets d'investissements :

L'estimation du plan pluriannuel d'investissement issu du recensement exhaustif des demandes des différents services et du programme municipal 2020-2026 avoisinent 26 millions d'euros :

2022	2023	2024	2025	2026
4 860 100,00 €	4 893 713,40 €	5 063 500,00 €	5 646 701,00 €	5 465 538,29 €

Sur la base du scénario de gestion maîtrisée des budgets de fonctionnement, les capacités d'autofinancement peuvent être projetées à **14,5 millions d'euros hors emprunt**. Les subventionnements potentiels sont évalués à **5,5 millions d'euros**.

Les capacités d'investissement sont donc estimées à **20 millions d'euros sans recours à l'emprunt**.

Le plan pluriannuel d'investissement devra donc être ajusté en fonction de cet écart de 6 millions d'euros sur la période. Le recours à l'emprunt sur des équipements structurants peut éventuellement être discuté au regard de l'évolution réelle de l'épargne nette.

Les orientations budgétaires par domaines de délégation

RESSOURCES, MOYENS GÉNÉRAUX, CONTRÔLE DE GESTION

Finances

Comme évoqué dans le cours de ce rapport, la Ville de Vittel a subi un violent choc financier suite à la crise sanitaire.

Malgré les différentes annonces gouvernementales récentes, il est quasiment certain que la ville continuera à subir drastiquement une diminution de ses dotations en particulier des diverses compensations.

Comme les années passées, toutes les pistes d'économies sont analysées avec la plus grande attention pour maintenir les charges incompressibles et conserver un ratio de rigidité structurelle inférieur à 40 %.

Comme le prévoit la lettre de cadrage annuelle, les dépenses de charges générales seront maintenues à 35 % des dépenses réelles, les dépenses de personnels seront fixées à 45 % des dépenses totales réelles.

Les contraintes et les objectifs demeurent encore plus forts que depuis 2014 pour maintenir un équilibre budgétaire. Cette politique prudente et rigoureuse est **la seule garante de notre capacité à rester libres de nos choix**.

✓ **Diminuer les coûts de fonctionnement**

L'effort en faveur de la dématérialisation des documents se poursuit, notamment avec l'installation de la fibre optique entre les sites municipaux et la gestion des factures.

Les groupements de commandes permettant de bénéficier d'un effet masse seront également reconduits.

Concernant les ressources humaines, l'opportunité de remplacer les agents sera, comme les années passées, analysée à chaque départ à la retraite.

✓ **Développer les cofinancements**

Comme les années précédentes, les investissements prioritaires retenus devront être portés par des cofinancements institutionnels. Les services de la Ville seront mobilisés autour de la recherche de ces aides, du montage et du suivi des dossiers auprès des services de l'Etat et de ses agences déconcentrées (Banque des Territoires...), du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales...

✓ **Développer l'optimisation et la pertinence des dépenses**

Pour améliorer encore la politique de rationalisation et d'optimisation des dépenses courantes, les services financiers de la Ville affineront davantage le contrôle de gestion et l'exploitation des indicateurs issus de la comptabilité analytique.

Ces tableaux de bord de gestion permettront une évaluation plus précise de l'efficacité des actions mises en œuvre, le développement de synergies éventuelles, l'anticipation d'évolutions futures pour orienter plus finement les choix et les priorités de la Municipalité.

✓ **Emprunter à minima**

Pour 2021, le montant de l'emprunt d'équilibre sera déterminé en fin d'année, en fonction des besoins et des subventions obtenues. À noter que, comme depuis les 6 années antérieures, les investissements 2020 ont pu être réalisés sans recours à l'emprunt.

✓ **La fiscalité**

L'effort fiscal (0,8 en 2020) reste très inférieur à la moyenne des villes de mêmes strates (1,15)

Taxes locales	Taux Ville de Vittel	Taux moyens nationaux
Taxe d'Habitation	19,38 %	24,66 %
Taxe Foncière Bâtie	10,53 %	21,59 %
Taxe Foncière Non Bâtie	17,86 %	49,72 %

Pour la commune, le produit de ces trois taxes s'élève à 3,2 millions d'euros alors que le potentiel théorique (sur la base des taux nationaux) est de 5,1 millions d'euros. La pression fiscale sur le contribuable vittellois est donc **minorée de 1,9 millions d'euros**.

Cette situation s'explique par l'héritage historique de la présence de la surtaxe sur les eaux minérales et du prélèvement sur le produit des jeux dans les produits globaux de la fiscalité vittelloise.

Une baisse ou une remise en cause durable de ces deux recettes combinées à un désengagement de l'État de plus en plus important majoré par les effets très négatifs de la crise financière contraindrait, de facto, à devoir s'interroger sur **une révision de la politique fiscale de la Ville de Vittel**.

Ressources humaines :

Le chapitre 012 « Charges de personnels et assimilés » est le plus important de la collectivité. La municipalité a poursuivi la politique de maîtrise de la masse salariale en maintenant le ratio des dépenses de personnel / dépenses réelles à 45,87 %. Les communes de même strate évoluent entre 50 et 55 %.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
6 421 019,81	6 314 490,18	6 123 169,91	6 206 691,12	6 310 041,46	6 480 364,21	6 375 906,52

Parce que rien n'est possible au quotidien sans les 180 collaborateurs de la ville et qu'ils sont au cœur des activités municipales, après un travail de concertation de plusieurs mois avec un COPIL pluridisciplinaire, la Municipalité a mis en place dès 2018 la refonte du régime indemnitaire des agents. Un travail d'ajustement complémentaire a eu lieu en 2019 pour affiner les critères d'évaluation et leurs cotations.

En réduisant les inégalités existantes sans léser les agents qui auraient une situation actuelle confortable, ce nouveau régime est sécurisé dans le temps et met en avant le présentisme et la manière de servir grâce à une enveloppe annuelle complémentaire de 100 000 euros.

Il est complété par une amélioration des actions sociales en direction des agents grâce à l'adhésion depuis le 1^{er} janvier 2018 au Comité National d'Actions Sociales (C.N.A.S.) ouvrant de nouveaux services et de nouvelles prestations aux agents municipaux.

Pour une meilleure sécurisation des situations de travail, des dispositifs spécifiques ont été mis à disposition des personnels en position de travail isolé au premier trimestre 2019. En 2020, plusieurs études ergonomiques de poste de travail ont permis des améliorations notoires des conditions de travail. Des équipements de prévention des troubles musculo squelettiques ont été acquis : table électrique à hauteur variable, gilets de protections dorsaux, fauteuils et souris d'ordinateur ergonomiques...

Depuis 2018 également, le C.H.S.C.T. a initié une démarche **Evolution et Relations en Santé au Travail** (EVREST) permettant l'analyse et le suivi des différents aspects du travail et de la santé des collaborateurs. Après une restitution et un travail en ateliers début 2020, un plan d'actions pluriannuelles a été acté.

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret 2019-1265 relatif aux lignes directrices de gestion conduira la Municipalité en 2021 à engager une démarche pluridisciplinaire autour des règles de gestion du temps de travail. Un système automatisé et informatique de suivi du temps de travail sera déployé afin d'assurer simplicité, cohérence transparence et fiabilité.

Enfin, le décret 2020-1296 du 23 octobre 2020 a introduit une nouvelle disposition qui ne manquera pas d'influencer les recrutements d'agents contractuels pour les remplacements ou les jobs d'été : En effet, pour tous les contrats conclus après le 1^{er} janvier 2021, une indemnité de fin de contrat, qui n'existait pas jusqu'à aujourd'hui, devra être versée au plus tard un mois après la fin de leur contrat. Cette prime équivaut à 10 % des rémunérations brutes globales.

Moyens généraux :

✓ **L'état civil :**

Les élections départementales et régionales devraient se dérouler le même jour en juin 2021. La concomitance de ces deux scrutins amènera la municipalité à ré-étudier l'emplacement des bureaux de vote, des panneaux électoraux et l'achat de matériels électoral (isoloirs, panneaux...)

✓ **Les bâtiments municipaux ou mis à disposition :**

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé, début 2020, l'entrée principale de l'Hôtel de Ville a été dotée d'une ouverture de porte automatisée.

Pour faire face à la situation épidémique, la Ville a acquis plusieurs dizaines de milliers de masques qui ont été distribués aux vittellois et aux collaborateurs municipaux. Pour assurer des conditions de fonctionnement optimal, l'ensemble des bureaux a été équipé de plexiglas protecteurs. Toutes les entrées des bâtiments municipaux ont été dotées de 20 bornes de solution hydro alcoolique.

C.P.O.	6	Ecole de musique	1
Palais des congrès	2	Salle du Moulin	1
Mairie	2	Maison des associations	1
Maison de l'enfance	1	Cinéma	2
Restaurant scolaire	1	Bibliothèque	1
Police	1	Centre Technique Municipal	1

L'ensemble des 52 bâtiments municipaux ont fait l'objet, comme chaque année, d'un programme d'entretien traditionnel : changement des volants roulants du centre des impôts, du système d'eau sanitaire du presbytère....

TOURISME, THERMALISME :

Vittel, new :

La ville de Vittel connaît, depuis des dizaines d'années, une fréquentation touristique importante liée notamment à l'activité des thermes et du SPA attenant, du palais des congrès et du pôle sport mais aussi plus généralement tous les acteurs touristiques.

À ce titre, elle représente un important pôle touristique pour la destination Vosges elle-même inscrite dans les schémas de développement touristique de la Région Grand Est et du Département des Vosges. La ville tient à conserver sa place dans ce contexte touristique qui constitue une ressource économique essentielle du territoire de la plaine et du département.

Le partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'agence de développement Atout France (unique opérateur touristique de l'Etat) a permis de confier au cabinet Ernst et Young (E.Y.) l'élaboration d'un plan stratégique et opérationnel d'ensemble concret en 2019. Ses conclusions opérationnelles contribuent à orienter la stratégie de destination touristique de la Ville.

Ce repositionnement global de l'offre touristique fait l'objet d'un partenariat avec l'État et ses agences dédiées, la région Grand Est, le Conseil Départemental, la Banque des Territoires. La destination Vittel a été validée par le comité interministériel en collaboration avec France Ingénierie Tourisme.

Le projet « Vittel New » qui en résulte est volontariste et d'envergure. Il doit non seulement conforter l'implication des différents acteurs privés ou institutionnels déjà associés à la ville mais également permettre un rajeunissement de la destination, un enrichissement de l'offre dans toutes ses composantes ainsi qu'une diversification de ses clientèles. Ses grandes orientations visent à aboutir à :

- ✓ un plan de restructuration de ses actifs stratégiques que sont notamment l'établissement thermal, les établissements hôteliers et de restauration, le palais des congrès, le casino, le centre de préparation omnisports ;
- ✓ un positionnement plus qualitatif et plus contemporain ;
- ✓ un partenariat soutenu avec les acteurs de la destination privés et publics.

Active sur le volet touristique, la ville de Vittel l'est aussi sur le volet résidentiel sur lequel elle souhaite agir en parfaite complémentarité avec sa stratégie touristique :

Après avoir candidaté conjointement avec Contrexéville, la ville de Vittel est lauréate de l'appel à projet « bourg centre » associant l'État et le Département des Vosges. Ce dispositif permet un accompagnement à la requalification urbaine et à la revitalisation économique des communes supportant des charges de centralité. Il prévoit la mise en œuvre d'un programme d'actions comprenant l'accompagnement au traitement de l'habitat privé dégradé, la résorption des friches commerciales industrielles et hôtelières et divers aménagement urbains (stationnement, mobilité douce, espaces publics).

Dans les années à venir, il va s'agir pour la ville de mettre progressivement en œuvre son projet global de développement d'investissements touchant tous les domaines : le bien être, l'hôtellerie, le commerce, le divertissement, la restauration, les sports et loisirs et les aménagements publics

La Banque des Territoires veut soutenir la ville dans ce projet structurant et affirmer son soutien, aux côtés de la Région Grand Est, du Département des Vosges et de l'État, en l'accompagnant à plusieurs niveaux et notamment :

- ✓ ingénierie et conseils pour accompagner les projets ;
- ✓ financements de long terme sur fonds d'épargne ;
- ✓ investissements en fonds propres de long terme dans des domaines d'utilité collective afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats.

L'établissement thermal :

Les Thermes de Vittel sont exploités par une société d'économie mixte depuis 2007 dont la ville est actionnaire à 74,12 %.

Depuis 2014, la situation financière présente chaque année des résultats positifs. Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'élevait à 4 523 665 € (4 542 387 €, en 2018).

Le résultat net de l'exercice 2019 était de 58 197 € alors qu'il s'élevait à 46 772 €, en 2018.

4 937 curistes ont fréquenté l'établissement thermal, représentant 73,5 % du chiffre d'affaires.

1 422 nouveaux curistes ont été reçus. La fréquentation Spa est pratiquement stable avec 20 814 entrées en 2019 (21 454 en 2018), baisse s'expliquant par une saison écourtée d'un mois et demi du fait des travaux de modernisation.

La clientèle SPA est originaire à 64 % de la région Grand Est et à 38 % des Vosges. La plupart des charges sont maîtrisées.

Sur 170 stations thermales françaises, celle de Vittel est classée en 31^{ème} position au plan national. En France, le nombre de curistes s'élève à environ 600 000, nombre en baisse (- 3 %) alors que Vittel a progressé de 1,9 % en 2019, après les 3,7 % de 2018.

Toutefois, suite à la crise sanitaire du Covid 19, les résultats 2020 devraient être nettement moins bons. Un plan de rationalisation des charges a été élaboré avec l'expert-comptable : Mise en place de deux prêts d'État de 800 000 € (non activés à cette heure) pour sécuriser la structure.

La Ville a engagé en 2019 une première phase de travaux d'un montant d'environ 300 000 € avec les créations de nouveaux espaces dans le Spa dotées de systèmes originaux de douches (froid, chaud, gravité, pluie...).

Par-delà des travaux d'entretien annuels (peintures dôme et plafonds, changements de pompes et de portes...), 2020 a permis la réalisation d'études de la deuxième phase prévoyant la réalisation d'un troisième étage et la création d'espaces et d'un bassin ouvert. La Caisse des Dépôts et des Consignations (Banque des territoires) accompagne ce projet et souhaite entrer dans le capital de la société d'économie mixte des Thermes. 2021 devrait voir la poursuite des études d'agrandissement.

Au global depuis 2008, **ce sont 13,4 millions d'euros cumulés qui ont été investis dans l'établissement thermal par la Ville de Vittel.**

Le Centre équestre :

Le bailleur initial ayant quitté ses activités fin 2018, la Ville, en concertation avec le Club Méditerranée, a assuré la poursuite des activités dans un premier temps et a permis une reprise garantissant une vraie pérennité à ce centre. Le nouveau gestionnaire l'a entièrement ré-aménagé et insufflé un nouveau dynamisme à cette activité. En 2020, le réseau d'eau pluviale a été complètement rénové. La Ville, propriétaire de ce complexe l'accompagne en 2021 par des travaux de rénovation et de rafraîchissement des bâtiments (douches, vestiaires...).

Par ailleurs, soucieuse de permettre la pratique des sports équestres au plus grand nombre et dans les conditions les plus appropriées à la performance, à la santé et au bien-être, la municipalité a également mis en place, à proximité d'un manège couvert existant, une nouvelle carrière de compétition (70mx55m aux normes sportives internationales avec obstacles et lisses) et projette d'installer un parcours de cross répondant aux normes internationales et aux exigences des cavaliers de haut-niveau (dessin des parcours, acquisition d'obstacles CCE).

Ce projet structurant et innovant pour le Centre de Préparation Omnisports et son centre équestre a pour ambition de répondre aux attentes des athlètes en vue des prochaines olympiades 2021 et 2024 tout en réfléchissant à explorer d'autres axes de recherches vers le sport santé, bien-être, intégration et insertion/réinsertion professionnelle avec l'appui des professionnels et spécialistes.

À court et moyen terme, ces constructions et aménagement permettront d'organiser en 2021 un Grand National de concours complet sélectif pour les Jeux de Tokyo 2021 et les championnats d'Europe juniors et jeunes cavaliers. Le projet est de fidéliser ce type d'évènement voire de l'étendre à l'international avec le concours de la Fédération Française d'Equitation au moins jusqu'à 2025, année qui verra le dépôt d'une candidature pour accueillir un championnat d'Europe de concours complet.

En sus du versant évènementiel, ces nouvelles infrastructures auraient pour intérêt de développer l'accueil de stages de préparation, tant des fédérations françaises d'équitation et de pentathlon moderne, que des fédérations étrangères. En effet, Vittel se trouve sur l'axe routier des délégations belges, allemandes ou encore néerlandaises qui voudraient se rendre sur des sites de compétitions organisées en France.

Ces différents projets font l'objet de demandes de financements au Conseil Régional, Conseil Départemental, à l'Agence Nationale des Sports et à la Grande Région

Le Casino :

La délégation de service public du casino de Vittel est détenue depuis 2005 par le groupe Viking Casinos, possédant 11 casinos en France. Sur un peu plus de 1 500 m², le casino emploie 33 salariés permanents (45 rémunérés par an). Il réalise en moyenne chaque année 6,8 millions de produits bruts des jeux permettant à la Ville de recevoir annuellement environ 615 000 €.

Par-delà le partenariat renforcé avec le Casino en particulier en matière culturelle, 2020 a été l'année du renouvellement de la Délégation de Service Public incluant, dans l'avenir, son transfert dans de nouveaux locaux à proximité de l'hôtel des Thermes.

Le nouveau contrat de délégation de service public signé avec la Société du Casino de Vittel (groupe Vikings), et prenant effet le 6 août 2020, dispose par ailleurs que :

- ✓ le prélèvement sur le produit brut des jeux est reconduit au taux de 9%
- ✓ le concessionnaire s'engage à contribuer au développement culturel en finançant une contribution annuelle de cent cinquante mille euros (150 000 €) HT

✓ la Ville, devenant propriétaire des locaux actuels, percevra un loyer annuel de 20 000 € HT jusqu'au transfert. Ces deux dispositions ne figuraient pas dans la précédente délégation de service public. 2020 a été aussi une année particulièrement difficile pour le Casino en raison des deux périodes de confinement et de fermeture administrative de plus de 4 mois.

L'hôtel des Thermes :

A l'issue d'un travail de concertation discret mais intense de plus d'une année, la requalification hôtelière de ce joyau du patrimoine vittellois, redevenu propriété de la Ville courant 2020, a fait l'objet d'un appel à projet, début 2020, en direction d'investisseurs privés afin de vendre ce bâtiment qu'elle a acquis courant 2020 après une procédure longue et complexe. Après 14 retraits de dossiers, seul le groupe Vikings a répondu à la première phase de manifestation d'intérêt des opérateurs à projet le 24 février 2020 et a été retenu par la collectivité. La seconde phase prévoyait le dépôt d'une offre pour le 25 avril 2020.

La crise sanitaire a bouleversé le calendrier et les possibilités pour le candidat de rendre une offre dans ces délais.

Le 28 septembre 2020, le Président Fondateur de Vikings, Monsieur Serge FOUCHER et son Directeur Général, Monsieur Luc LE BORGNE, accompagnés de Monsieur et Madame MERMAZ, directeurs du casino de Vittel sont intervenus devant l'ensemble des élus du conseil municipal, en commission tourisme élargie afin de présenter l'état d'avancement du projet et de demander le report l'échéance du dépôt du dossier à la mi-janvier 2021. Celui a été réceptionné le 7 janvier et est en cours d'analyse.

La Ville accompagnera ce projet en reconfigurant entièrement l'ensemble de ce quartier dans les 3 ans à venir.

La galerie et le parc thermal :

Fleuron de notre patrimoine architectural, les travaux de restauration de la galerie thermale de 2 730 m² ont pris fin en juillet 2019.

Vittel va ainsi offrir aux habitants du territoire un cadre encore plus agréable mais surtout assurer le développement touristique de la station.

Dans le cadre d'une autorisation de programme de plus de 6 millions d'euros, modifiée le 24 février 2020, cet investissement important a été financé par les partenaires institutionnels tels que l'État, la Région et le Département mais aussi des généreux donateurs tels la Fondation du Patrimoine. Commencés à l'automne 2015, les travaux ont permis la rénovation des couvertures et de la structure métallique, la reprise des staffs, des peintures et l'éclairage.

Il convient d'ouvrir, dans les prochaines années, les études permettant la réfection du pavillon de Grande Source et des boutiques jouxtant cette galerie.

Total	CP2013	CP2014	CP2015	CP2016
6 709 200,00 €	165 726,37 €	1 408 175,49 €	187 549,95 €	1 255 495,05 €
CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
1 271,63 €	98 643,21 €	1 134 367,98 €	168 869,24 €	2 289 101,08 €

Autre fleuron de notre patrimoine naturel, la Ville intensifiera également les diverses actions d'améliorations dans le parc thermal :

Après avoir investi d'importants moyens dans la réhabilitation de la grande galerie thermale, la Ville de Vittel poursuit ses efforts dans la valorisation de son remarquable patrimoine thermal afin de dynamiser son activité touristique, majeure pour l'économie du territoire de l'ouest des Vosges.

Bien qu'ouvert au public, le parc thermal est une propriété privée de la Société Générale des Eaux Minérales de Vittel. Dans la perspective d'un développement durable de l'attractivité de la station thermale, la ville de Vittel a sollicité le propriétaire pour obtenir le droit d'intervenir sur sa propriété et de financer des travaux sur le sol d'autrui. Ainsi, les engagements de la ville et l'accord du propriétaire ont été matérialisés en 2020 par un prêt à usage d'une durée de 50 ans.

Ce nouveau projet de valorisation du patrimoine bâti, en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France est mis en œuvre autour de deux axes :

- ✓ La création d'un sentier patrimonial avec signalisation physique des immeubles ou quartiers thermaux dans le parc thermal et au centre de Vittel : mise en place de pupitres et ou de plaques de présentation du monument avec un QR code en 5 langues (français, anglais, néerlandais, allemand, chinois)
- ✓ La requalification de l'éclairage dans le parc thermal, pour l'optimiser et desservir les allées principales complétées des immeubles inscrits sur la liste des monuments historiques, qui pourront ainsi être mis en lumière : restauration et mise en peinture des 16 lampadaires inscrits aux monuments historiques, densification de l'éclairage dans les allées principales menant aux parkings...

Le projet tend également à prévoir la mise en place d'un réseau internet avec bornes WIFI et de câbles permettant de sonoriser les lieux.

Cette opération d'un budget de 536 430 € est subventionnée à 71 % conjointement par l'État (Contrat de ruralité et DRAC), la Région Grand Est et le Conseil Départemental.

Par ailleurs et par-delà l'installation d'une quarantaine de racks à vélo en 2020 et comme pour le chalet « Law Tennis » ou le pavillon « Émeraude » dans le cadre de Thermalire, la Ville poursuivra la réouverture de certains édicules du parc en partenariat avec des associations ou la bibliothèque. L'étude d'implantation de toilettes complétera ces actions d'améliorations du parc thermal. Enfin, comme en 2020, des emplois saisonniers en job d'été accueilleront, informeront et orienteront les touristes et les curistes sous la galerie thermale et seront dotés d'un triporteur pour parcourir le parc thermal.

Afin d'élargir encore le rayonnement de cet écrin naturel, la municipalité a ouvert deux dossiers d'avenir importants :

- ✓ La reconnaissance en Jardin et Parc remarquable :

L'attribution de ce label de 5 années reconductibles est liée à un dossier mis en place dans chaque région de France qui devrait aboutir en 2021. Les jardins et parcs remarquables offrent ainsi de grandes qualités, autant au niveau de l'accueil du public que de l'intérêt culturel, esthétique et botanique des lieux. S'y ajoute une dimension historique quand ils entourent des monuments, des édifices classés ou inscrits (galerie, hôtels),

- ✓ L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco :

Dès 2021, la ville va s'engager dans une procédure à plus long terme : l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Les villes doivent démontrer leur **Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)** : Certains biens de notre patrimoine culturel et naturel sont inestimables et irremplaçables : Ils ont une valeur universelle exceptionnelle pour l'Humanité qu'il faut protéger, conserver et transmettre aux générations futures.

Sous le nom des **Great Spas of Europe** (les Grandes Villes d'Eaux d'Europe), 16 villes représentatives du thermalisme européen se sont réunies pour défendre une candidature commune à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco créée en 1972. Vittel sera la 17^{ème} rejoignant Vichy, seule autre ville française.

La Forêt Parc :

L'année 2018 a vu l'ouverture des hébergements insolites et le développement du parc animalier grâce à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Vit Tel Ta Nature » avec un projet pédagogique destiné non seulement aux touristes, mais aussi aux scolaires et aux familles du territoire.

La gestion du parc animalier par ses soins répond à une demande de la ville de Vittel : initialement appelé parc à gibiers, cet espace est cher aux vittellois qui apprécient aller le visiter. La S.C.I.C. assure un suivi, une alimentation et un entretien optimal des animaux du parc et de leur habitat. Elle projette également d'installer des panneaux explicatifs près des enclos, d'accueillir de nouvelles espèces et de proposer de nouvelles activités (anniversaires d'enfants, ateliers de médiation animale...)

La Ville continuera à accompagner ce projet en améliorant l'accès, l'équipement et la signalisation du parc. Une première tranche de structures dédiées à la pratique sportive en plein air a été mise en place en 2019 et a été complétée en 2020 par de nouvelles installations ludiques et sportives. D'autres aménagements s'ajouteront en 2021.

Le camping :

Sur une surface de 2,24 hectares, le camping de Vittel, classé trois étoiles, dispose de 77 emplacements auxquels s'ajoutent 12 mobiles-homes, deux blocs sanitaires, un chalet d'accueil.

Par délibération du 24 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé le choix de confier la délégation de service public du camping à la société Aquadis Loisirs, pour une durée de quinze ans, du 31 mai 2006 jusqu'au 30 mai 2021.

L'échéance du contrat et la volonté de renforcer l'attrait de la destination incitent à s'interroger sur l'avenir de cet équipement d'hébergement de plein air. En effet, le camping semble requérir d'importants investissements pour être mis aux standards actuels de l'hôtellerie de plein air. La délégation a donc été prolongée de 6 mois jusqu'au 30 octobre 2021.

Dans le même temps, le contexte sanitaire a bouleversé les repères et met en évidence les besoins croissants de nature et de garanties autour de la santé.

La maîtrise stratégique des hébergements du camping vittellois apparaît donc essentielle et a confirmé la nécessité d'une analyse globale et fine de cet actif, à mener avant l'échéance de la D.S.P., en complément de l'étude initiale.

Un cabinet spécialisé a donc été recruté afin de recueillir tout élément de ressource et conseils susceptibles de faciliter le choix du futur mode de gestion de cet outil touristique.

Deux étapes ont été envisagées pour ce projet :

- ✓ Etat des lieux et diagnostic, analyse stratégique, comparaison des modes de gestion réalisés en 2020
- ✓ Accompagnement (A.M.O.) dans la mise en œuvre de la procédure à retenir : D.S.P. ou vente qui se déroulera en 2021.

Les délais de réalisation de la prestation devront permettre aux élus de se positionner avant fin octobre 2021 afin d'éviter toute année blanche. Dans cette optique, la ville et la Caisse des Dépôts et Consignations ont décidé d'agir conjointement.

En 2020, la chaudière et la VMC ont été renouvelées. La Ville poursuivra son accompagnement par quelques travaux d'aménagement en 2021 dans l'attente de la nouvelle délégation de service public.

Le palais des Congrès :

La gestion du palais des congrès de la ville a été confiée à l'association Vittel Congrès et Tourisme pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2020. Par avenant portant changement de titulaire, la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville est devenue le titulaire du contrat le 1er juillet 2017.

Arrivant au terme de cette délégation, une nouvelle consultation aurait dû être lancée en avril dernier. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, les modalités du cahier des charges n'ont pas pu être mises au point, générant ainsi un retard de calendrier et l'assemblée délibérante n'a pas pu se réunir. Aussi, par voie d'avenant, la délégation de service public relative à l'exploitation du Palais des Congrès a été prolongée de trois mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020. La nouvelle délégation a été à nouveau confiée à la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville au Conseil du 10 décembre dernier.

Après une opération de relookage de ses entrées latérales en 2019, cette installation de 2 500 m², accueillant entre autres un amphithéâtre de 1 258 places, a fait l'objet d'amélioration quant au contrôle et à la gestion de ses installations de chauffage en 2020.

En 2021, une opération importante de renouvellement du plateau scénique sera engagée pour garantir l'accueil des spectacles de la saison culturelle dans des conditions optimales. La centrale incendie devrait être totalement renouvelée suite aux préconisations de la commission de sécurité.

La Maison du Patrimoine

Partenaire essentiel de la politique touristique, la maison du patrimoine participe à la mise en valeur des bâtiments remarquables de la Ville dans le cadre du déploiement de l'application « places des Vosges ».

2021 devrait permettre des travaux d'agrandissement de ces locaux avec la création de nouvelles salles dans le bâtiment mis à disposition par la Ville de Vittel.

La Société Publique Locale Destination Vittel Contrexéville

Afin d'opérer le transfert de la compétence « promotion du tourisme » imposé par la loi NOTRé, les villes de Vittel et de Contrexéville ainsi que les communautés de communes Terre d'Eau Vittel-Contrexéville et de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny ont créé, avant le 1^{er} janvier 2017, la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville.

Actionnaires depuis 2019	% du capital	Nombres d'actions	valeur
Communauté de communes Terre d'Eau	66,70	2 000	200 000
Ville de Vittel	20,00	600	60 000
Ville de Contrexéville	13,30	400	40 000

Afin de finaliser le processus de transfert, la Communauté de Communes Terre d'Eau a décidé par délibération du 22 juin 2017 de créer un office de tourisme intercommunal et d'en confier la gestion à la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville.

En outre, dans le cadre de son objet social, la S.P.L. gère pour la ville de Vittel le palais des congrès, dans le cadre d'un contrat d'affermage, renouvelé en 2020.

L'ensemble de ces axes touristiques de Vittel sont développés actuellement avec le concours de la Société Publique Locale (SPL) Destination Vittel Contrexéville, outil qui réunit les villes thermales et la communauté de communes Terre d'Eau. Cette année 2021 sera cependant l'occasion d'engager une réflexion quant à la compétence promotion du tourisme dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article 6 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique adoptée le 19 décembre 2019.

ASSOCIATIONS

Vittel compte près de 80 associations différentes dans les domaines culturel, sportif, caritatif...

La plupart sont accompagnées par la collectivité grâce à des subventions indirectes : prise en charge du loyer, des consommations de fluides, mise à disposition de personnels, de matériels, de moyen de reprographie et de communication.

Cinquante d'entre elles bénéficient, par ailleurs, de subventions directes pour un **budget annuel d'environ 340 000 €**.

Antérieurement réparties dans les divers domaines de délégations des adjoints, le Maire de Vittel a décidé, en mai dernier, de confier une délégation dédiée à un élu unique, les relations avec les associations avec pour objectifs de :

- ✓ Mieux coordonner les actions et les manifestations au cours de l'année,
- ✓ Identifier, valoriser et mutualiser les moyens humains et matériels à destination du milieu associatif,
- ✓ Mieux diffuser les aides et moyens possibles des collectivités et organismes au tissu associatif.

Cet extraordinaire maillage associatif est essentiel pour la collectivité : nombre de manifestations ou d'activités ne pourraient avoir lieu sans ce réseau indispensable à la vie vittelloise.

2021 sera consacrée à la finalisation du dossier de demande de subvention unique et à l'inventaire le plus exhaustif possible des moyens indirects mis à disposition des associations.

Ce travail permettra

- ✓ aux associations qui le souhaitent de valoriser ces aides indirectes dans leurs bilans financiers afin d'obtenir des accompagnements plus importants des organismes subventionneurs,
- ✓ à la collectivité d'uniformiser et d'optimiser les moyens d'accompagnement indirect aux associations.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, cette nouvelle année sera l'occasion de préparer la mise en place éventuelle de la « fête des associations » pour l'année 2022.

SPORT et JO 2024

Le Centre de Préparation Olympique :

La plupart des installations sportives du Centre de Préparation Omnisports (C.P.O.) de Vittel ont été construites en 1971.

Depuis 2014, toute la coque du bâtiment a été rénovée permettant des économies de chauffage. Une rénovation importante des fluides, ventilations et agencement a eu lieu à l'occasion du sinistre de la fin 2018.

Compte tenu des prochaines échéances olympiques, de la labellisation en novembre 2019 de Vittel Terre de Jeux 2024 et de la reconnaissance du C.P.O. en Centre de Préparation des Jeux le 4 octobre 2020 pour de nombreuses disciplines olympiques et paralympiques, une autorisation de programme (1021) a été votée le 8 octobre 2020.

Total	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2 388 000,00 €	80 000,00 €	638 000,00 €	1 066 400,00 €	481 800,00 €	121 800,00 €

Elle décline un plan de travaux pluri annuel permettant d'exploiter cet événement planétaire et d'inscrire notre ville dans une nouvelle ère sportive :

Ce programme, estimé à 2,7 millions d'euros au total, comporterait :

- ✓ Le changement des éclairages des bassins (achevé en 2020) et de la halle des sports
- ✓ La réhabilitation des vestiaires sous la tribune,
- ✓ La création d'un espace convivial buvette et sanitaires,
- ✓ L'aménagement des terrains en herbe,
- ✓ L'aménagement d'un terrain multi activité,
- ✓ L'aménagement d'un espace hypoxie.

La fin de l'année 2018 a été marquée par le sinistre des installations du C.P.O. Outre la perte d'exploitation induite par deux mois de fermeture, les travaux de remise en état d'un budget total de près de 850 000 euros ont porté sur :

- ✓ La décontamination totale des locaux,
- ✓ La reprise du calorifugeage,
- ✓ La réfection de faux plafonds et de circuits électriques,
- ✓ Le renouvellement de mobiliers dégradés,
- ✓ La vidange des bassins.

Après les travaux des années 2015 et 2016, l'entretien courant des bâtiments et des terrains sportifs continuera de faire l'objet de soins attentifs et d'investissements importants tel un parquet pour le taraflex en 2018, les 8 plots du bassin olympique en 2019.

En 2020, une importante campagne de renouvellement de l'éclairage des deux bassins a été mise en œuvre (éclairages LED) afin de poursuivre non seulement les efforts de performance énergétique, mais également la conformité et une gestion adaptée des intensités lumineuses pour l'accueil des entraînements des sportifs de haut niveau.

Un nouveau bain bouillonnant a été commandé pour une mise en place opérationnelle courant 2021. Du matériel médical a été également acquis pour préfigurer les aménagements de l'espace médical climatique et hypoxique qui débiteront en 2021.

Des matelas et du matériel sportifs ont été acquis pour les sautoirs du gymnase Le Pennec en 2020.

Par ailleurs, un budget sera dédié à l'achat de divers matériels et à la climatisation de la salle informatique en 2021 afin de sécuriser le serveur secondaire installé en 2020.

Enfin, le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation des vestiaires, buvette et sanitaires au stade Jean Bouloumié sera prochainement attribué.

Outre les opérations prévues dans le cadre du projet Vittel Ambitions 2024, de nombreux matériels seront renouvelés en 2021.

Enfin, sous réserve des conditions sanitaires, le service des sports et les différents services de la ville se mobiliseront également autour de projets importants :

- ✓ Le championnat de France de cross en mars 2021, selon les conditions sanitaires,
- ✓ Le concours complet olympique d'équitation du 18 au 21 juin 2021,
- ✓ La coupe de France de cyclocross "UCI catégorie 1" en octobre 2021.

Les autres équipements sportifs

2020 a permis de renouveler le parc de tondeuses au stade (budget global de 30 000€). En 2021, divers petits matériels seront également renouvelés.

Après la réfection et la sécurisation de la porte d'entrée en 2020, le boulodrome devrait être équipé en 2021 d'un nouveau système d'éclairage. Le changement des skydômes du gymnase Saint Joseph devrait être également programmé.

La maison sport santé

Soucieuse de permettre et d'inciter la pratique physique et sportive dans le respect de la santé et du bien-être du plus grand nombre, en partenariat avec les 4 communautés de communes de la plaine des Vosges, la ville a déposé un appel à projet de Maison Sport Santé ayant l'ambition d'annihiler les barrières et les freins qui mènent à l'activité physique.

Ce projet structurant et innovant a pour vocation de répondre aux attentes tant des personnes sédentaires atteintes ou non d'affections de longue durée ou en rupture avec l'activité physique que des pratiquants en recherche d'informations ou d'accompagnements.

Elle a pour objectifs également d'insuffler et de coordonner des futurs projets intégrant la dimension santé et d'explorer des axes scientifiques avec l'appui des professionnels médicaux et paramédicaux du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien. La candidature de la Ville de Vittel a été retenue le 14 février 2020.

2021 verra sa mise en œuvre opérationnelle dans les locaux du Centre de Préparation Omnisport et son déploiement progressif sur le territoire en collaboration avec les acteurs médicaux, sportifs du territoire.

La régie Vittel Sport et le centre d'hébergement Vita :

La Régie Vittel Sports, créée le 1^{er} janvier 2012, a pour objet de structurer, développer et organiser le tourisme sportif à Vittel et plus particulièrement l'accueil de stages sportifs :

- ✓ Administration des réservations (commercialisation, centrale de réservation, facturation)
- ✓ Gestion du centre d'hébergement sportif de 70 chambres (hébergement et restauration)
- ✓ Mutualisation des moyens, actions et activités locales afin de promouvoir la destination Vittel (partenariats avec acteurs associatifs, économiques et touristiques locaux).
- ✓ Assistance médicale et paramédicale auprès des stagiaires sportifs

La régie Vittel Sports, dotée d'un budget annuel d'environ 750 000 €, est administrée par un conseil d'administration (sept membres désignés au sein du conseil municipal, trois membres désignés parmi des personnes qualifiées représentatives dans les domaines du tourisme et du sport) et d'un directeur.

Son activité a très fortement diminué en 2020 en raison de l'annulation de nombreux stages de préparation par les diverses fédérations. C'est pourquoi, ses résultats comptables ont été fortement dégradés. La Ville de Vittel suit avec attention l'évolution de sa trésorerie et mettra en œuvre, en lien avec le comptable public, des dispositions transitoires afin de pallier ces difficultés.

En outre, en raison de la fermeture partielle de ses équipements lors des deux confinements, les personnels municipaux, mis traditionnellement à sa disposition, ont été ré-affectés dans les services de la collectivité, réduisant significativement la charge salariale du budget de la régie.

SOLIDARITÉ ET ACTIONS SOCIALES

La Maison Ressources poursuivra sa mission de proximité grâce à la présence des 23 organismes les plus importants pour la vie des habitants : C.A.F., C.P.A.M., Pôle Emploi, conciliateur de justice, la mission locale, Point d'Accès aux Droits...

En partenariat avec la Communauté de Communes, en novembre 2020, elle a été labellisée France Services : en un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, cette Maison France Service articule présence humaine et outils numériques.

En parallèle des permanences, le C.C.A.S., d'un budget annuel d'environ 200 000 € poursuivra bien sûr ses actions habituelles :

- ✓ l'aide au permis de conduire, permettant aux jeunes bénéficiaires d'accéder plus facilement à l'emploi ;
- ✓ les actions collectives vers les bénéficiaires du RSA : écriture, sophrologie, découvertes culturelles...
- ✓ le suivi des bénéficiaires du R.S.A. ;
- ✓ les chantiers de jeunes ...

Les actions de prévention dans le cadre scolaire avec les "goûters philo" et "ani'mots" seront reconduites, de même que les G.P.S. (Goûters Pratiques Séniors) qui rencontrent un franc succès.

Les bons d'achat de fin d'année et le repas des aînés figureront également au programme des actions en faveur des séniors en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

En partenariat avec la Communauté de Communes, une étude devrait être lancée visant au réaménagement complet éventuel du 1^{er} étage du bâtiment afin de permettre sa reconfiguration grâce à l'augmentation de surface disponible.

Afin de résoudre les situations brutales de difficultés de logement (incendie, femme battue...), les travaux d'aménagement d'un hébergement temporaire ont débuté en 2020 et devraient être finalisés en 2021. Il permettra de faire face aux nécessités de relogements en urgence.

En 2020, la Ville a poursuivi son accompagnement du foyer du Haut de la Charme en versant, comme en 2019, une subvention d'investissement de 17 500 € pour l'acquisition de matériels et divers aménagements.

SECURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, PROTOCOLE

La police municipale

En renfort de la Gendarmerie Nationale, la Police Municipale contribue à la lutte contre toute forme d'insécurité.

Les missions de sécurité de la Police Municipale consistent entre autres :

- ✓ surveiller la voie publique et ses dépendances,
- ✓ prévenir les atteintes aux personnes et aux biens,
- ✓ veiller au respect de la réglementation municipale, notamment sur le stationnement,
- ✓ mission d'îlotage par des passages réguliers en véhicule de service, à pied ou en V.T.T. dans les différents quartiers de la ville,
- ✓ veiller au respect et à l'application du code de la route,
- ✓ assurer le service d'ordre de toutes les manifestations publiques,
- ✓ faire appliquer les prescriptions concernant l'occupation du domaine public (manifestations, spectacles, marchés, terrasses ...),
- ✓ mener une lutte contre les bruits émis par les véhicules et les deux-roues motorisés,
- ✓ recueillir les déclarations de chiens dangereux de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories : chiens d'attaque, de garde et de défense,
- ✓ à la bonne tenue des chiens en ville (tenue en laisse, muselière, abandon des déjections canines ...),
- ✓ capturer et transporter vers les lieux appropriés les animaux dangereux et errants,
- ✓ vérifier le respect d'interdiction de boisson sur la voie publique,
- ✓ veiller au respect de l'interdiction de nourrir les animaux,
- ✓ lutter contre les bruits de voisinage, notamment de travaux.

Hormis la sécurité, la Police Municipale maintient aussi de nombreux liens avec la population :

- ✓ établir des contacts avec la population dans le cadre de la politique de sécurisation des quartiers, notamment en période de vacances
- ✓ assurer une présence ponctuelle aux abords des établissements scolaires lors des entrées et sorties,
- ✓ assurer la gestion des objets trouvés, perdus.

Cette politique de sécurité du quotidien est mise en œuvre par 4 policiers municipaux dont l'effectif a été renouvelé de moitié en 2020.

Les locaux de la police municipale ont été ré-aménagés (création de douches, remplacement de la pompe de relevage, réhabilitation de la porte du garage). L'armoire blindée a été remplacée et les agents ont été dotés de bâtons de défense et de caméras piétons en novembre 2020.

En 2021, elle sera dotée de 2 vélos électriques complétés par deux vélos supplémentaires en 2022.

La vidéo-protection

Comme toutes les communes, la ville de Vittel est confrontée à des risques qu'elle souhaite prévenir. Il s'agit essentiellement de faits de délinquance mais aussi de faits délictuels comme des cambriolages, des vols simples ou dans/de véhicules.

La vidéoprotection, constitue à ce titre un véritable outil de prévention de la « malveillance » ou des « incivilités ».

- Elle
- ✓ dissuade le délinquant car peut permettre une identification (d'une personne ou d'un véhicule),
 - ✓ réduit le nombre d'actes commis,
 - ✓ renforce le sentiment de sécurité ou réduit le sentiment d'insécurité,
 - ✓ localise avec précision les lieux d'infractions ou troubles,
 - ✓ facilite la levée de doute,
 - ✓ permet une intervention plus efficace des forces de l'ordre,
 - ✓ facilite l'identification des auteurs d'infraction et l'administration de la preuve.

Certaines communes équipées d'un tel dispositif ont vu diminuer le nombre d'incivilités de plus de moitié.

C'est pourquoi, la ville de Vittel a déployé progressivement depuis 2019 un dispositif de vidéo-protection en équipant le territoire de 8 caméras sur mâts dans divers points de la Ville et sous la Galerie Thermale.

Cette opération, d'un budget de 201 600€ sur 3 ans, a été subventionnée par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 84 000€.

2021 devrait voir la poursuite éventuelle du déploiement de ces matériels dans une tranche conditionnelle complémentaire au niveau des entrées de ville, en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et la Préfecture des Vosges dans le cadre du dispositif LAPI 88 : système départemental de vidéo-protection des flux de circulation routière par lecture automatique des plaques d'immatriculation. Cette nouvelle opération devrait également être subventionnée par la D.S.I.L. 2021.

La sécurisation de l'espace public

Conformément au décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018, des défibrillateurs automatisés externes ont été installés dans les bâtiments municipaux :

- ✓ En 2020, ce sont le restaurant scolaire, le cinéma Alhambra, l'église Saint Rémy et la salle du Moulin qui ont été équipés.
- ✓ En 2021, les 4 établissements scolaires, le centre de Maximois, le nouveau bâtiment Croix Rouge et l'espace Vita seront dotés de ces matériels.
- ✓ Enfin en 2022, l'équipement du bâtiment de l'Harmonie et du boulodrome, du centre équestre, du stand de tir, du gymnase Saint-Joseph et de Vittel Accueil clôturera ce programme d'installation pluri annuelle de 19 appareils.

Le service Protocole

Le service Protocole est en charge de tous les engagements officiels et / ou patriotiques du Maire et des Adjoints. Il assure, en collaboration avec les autres services de la Ville, la coordination de l'ensemble des manifestations et réceptions officielles. Il gère également l'ensemble du secrétariat du Maire (courrier, rendez-vous...).

En 2020, divers matériels ont été renouvelés (drapeaux, pupitres...). De plus, le salon d'honneur a été doté de deux écrans de télévision grands écrans permettant la projection de présentations, la diffusion de films et la tenue de vidéo conférences. Ces matériels disposés sur des trépieds amovibles ont vocation à pouvoir être déplacés dans d'autres bâtiments en cas de besoin. De même, la salle Belle Source a été dotée d'un système de vidéo-projection analogue à celui de la salle du Conseil Municipal, équipé en 2019.

CULTURE, ANIMATIONS, JUMELAGE

Le service culturel

Les années 2018 et 2019 ont vu le renforcement du programme culturel et d'animation en partenariat avec le groupe Vikings Casino. Le rythme s'est encore accéléré en 2019 pour participer au rayonnement et à l'attractivité de notre cité.

Les traditionnelles festivités ont connu le même succès.

En 2020, la saison culturelle et d'animations a été très fortement impactée par la crise sanitaire, induisant l'annulation de nombreuses manifestations : foire aux grenouilles, concerts, spectacles, défilé de Saint Nicolas, Village de Noël...

Malgré ce contexte difficile, les locaux du service culturel (Maison des Associations) ont été repeints afin d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs et les conditions d'accueil du public.

2021 devrait permettre l'acquisition d'un écran numérique d'accueil complétant ces travaux.

Comme en 2020, le programme culturel 2021 sera fortement conditionné par la situation sanitaire.

L'école de musique et de danse Charles Gounod

Les années 2019-2020 ont permis le renouvellement des 70 vestes des musiciens de l'Orchestre d'Harmonie. Comme chaque année, un budget a été dédié en 2020 pour permettre le renouvellement progressif du parc instrumental.

La bibliothèque-médiathèque Marcel Albiser

3^{ème} plus importante structure des Vosges, la bibliothèque-médiathèque représente 1000 m² d'offre documentaire : ce sont 37000 documents imprimés et plusieurs milliers de documents numériques qui y sont rassemblés et qui font l'objet de 40 000 prêts par an aux 1 350 inscrits (400 vittellois, 850 originaires de la Communauté de Communes Terre d'Eau et 100 personnes extérieures).

De plus, ouvert le 15 décembre 2020, l'espace ludothèque rencontre un franc succès avec 88 prêts en seulement 15 jours. Pour pallier aux étagères presque "vides", une commande de jeux supplémentaires sera réalisée en 2021.

Comme en 2020, des matériels numériques seront renouvelés. Un store de protection solaire sera installé pour améliorer les conditions de la salle de projection.

La galerie d'exposition qui accueille chaque année de multiples manifestations artistiques a été entièrement réhabilitée.

Divers matériels (fauteuils, chaises, parasols...) seront acquis pour garantir un accueil encore plus optimal dans le cadre de l'opération Thermalire au sein du Parc Thermal.

L'espace culturel Alhambra

Cet équipement pouvant accueillir 300 personnes réalise entre 20 et 25 000 entrées chaque année. L'année 2020 a vu une chute importante de sa fréquentation en raison des périodes de fermeture administratives liées aux confinements. Pour des raisons d'ergonomie et de facilité d'utilisation pour les personnels et les usagers, l'emplacement de la caisse a été modifié et le système de vidéosurveillance a été rénové. En 2021, l'acquisition de divers matériels d'amélioration de la qualité de projection et d'accueil des artistes sera prévue.

La salle du Moulin

L'utilisation de cet équipement de 600 m² a été fortement réduite en raison des conditions sanitaires. Elle a cependant été utilisée courant mai comme un des lieux de distribution des masques aux vittellois (avec le Palais des Congrès). Elle permet également les répétitions de l'Harmonie Municipale dans des conditions de sécurité optimales.

Les équipements (cuisine...) et matériels ont été renouvelés depuis plusieurs années. Ce plan de renouvellement devrait être poursuivi en 2021 avec la dotation de praticables.

Le jumelage

Les conditions sanitaires ont empêché un déroulement normal des relations entre Badenweiler et Vittel. Vincenz Wissler, nouveau maire depuis le 13 octobre 2019, est venu à Vittel le 10 janvier 2020 et une délégation d'élus a été accueillie par les élus vittellois à l'hippodrome de Vittel pendant la saison estivale à l'occasion du Prix de Badenweiler.

2021 devrait voir un renforcement des liens entre les deux cités.

Par ailleurs, des contacts sont en cours avec la ville de Sopot, cité balnéaire polonaise.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, FLEURISSEMENT, FORÊTS

La transition écologique :

La protection de l'environnement dans un objectif de développement durable fait partie de l'A.D.N. de notre ville. Vittel est labélisée « commune nature » 2 libellules depuis 2018. Elle poursuivra son engagement dans cette démarche pour obtenir la 3^{ème} libellule en 2021-2022 par un plan d'actions généralistes mais aussi par diverses initiatives ponctuelles :

En mars 2020, l'association Ecodial a mis en place un chantier participatif permettant la réalisation de l'Olymparc, avenue Raymond Poincaré. Cette prairie fleurie aux formes des anneaux olympiques a vocation à nourrir les insectes pollinisateurs et à devenir un lieu de promenade. D'autres initiatives analogues seront soutenues en 2021. La Ville s'inscrit également dans l'opération pilotée par le Conseil départemental « Plantez des haies ».

La transition écologique étant une thématique transversale, l'ensemble des services est concerné par cette démarche globale.

Elle s'intègre également avec les actions externes mise en place par Agrivair. Cette filiale de Nestlé Waters France a vu le jour en 1992. Avec l'Institut National de Recherche Agronomique, ils ont abouti à un programme ambitieux : la protection de la ressource en eau au travers d'une politique en zéro pesticide du périmètre des sources tout en permettant aux agriculteurs de maintenir leur revenu agricole, mais aussi le développement économique et humain d'une région au fort potentiel touristique grâce aux thermes de Vittel et Contrexéville. Ce sont 17 communes et 10 000 hectares de territoire engagé pour la préservation de la qualité et de la pureté originelle de l'impluvium (bassin d'alimentation des sources).

Par-delà son rôle de gestionnaire du Parc Thermal et de ses environs, Agrivair coordonne aussi les actions en cours de renaturation du Petit Vair en aval de Vittel.

La ville poursuivra également ses actions de préventions et de lutte contre les chenilles processionnaires (implantation de nichoirs à mésanges, piège à chenilles...)

A chaque fois que cela est possible, la Ville se dotera de véhicules électriques. En 2020, des bornes de recharge ont été installées en mairie et au Centre technique Municipal. Une étude sera lancée pour l'équipement de bornes de recharge accessibles à tous publics.

Le fleurissement

2019 a été l'année de la visite du jury des Villes et Villages Fleuris qui a vu le maintien des 4 fleurs et l'attribution de la Fleur d'Or. Comme les années passées, des crédits seront inscrits pour le fleurissement et le renouvellement de matériels (jardinières...). Les études concernant les entrées de ville (Contrexéville et Vauviard) afin de mettre en œuvre de nouveaux aménagements paysagers et floraux seront finalisées en 2021. Le service Espaces verts a été doté de nouveaux véhicules et de nouvelles tondeuses pour un budget global de 140 000 €.

Les forêts

La ville poursuivra sa collaboration avec l'Office National des Forêts pour la gestion de son patrimoine forestier. Le 13 août 2020, la Ville de Vittel a vu renouvelé son agrément dans le cadre du programme de reconnaissance des certifications forestières (P.E.F.C) (*Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes*).

A travers la certification de la gestion durable des forêts, le système PEFC vise les objectifs suivants :

- ✓ Promouvoir la gestion durable des forêts dans le monde afin de répondre aux besoins de l'homme tout en assurant la pérennité et la prospérité des forêts ;
- ✓ Apporter une garantie environnementale, sociale et économique aux acheteurs publics et privés et aux transformateurs sur l'origine des bois qu'ils utilisent et commercialisent :
 - **Environnementale** : assurer un accès pérenne à la ressource bois (respecter ceux qui possèdent et travaillent dans les forêts, tout en préservant la biodiversité et l'équilibre écologique) ;
 - **Sociale** : Permettre aux populations locales et à la société en général de profiter à long terme des retombées économiques de l'exploitation des ressources forestières, et garantir les conditions de travail d'hygiène et de sécurité pour ceux qui travaillent en forêt ;
 - **Économique** : Une exploitation forestière profitable aux acteurs économiques de la filière forêt-bois, sans pour autant porter atteinte à l'intégrité de la ressource forestière, ni à la biodiversité, ni aux populations locales.
- ✓ Apporter une réponse aux préoccupations de consommation responsable des consommateurs et aux exigences environnementales croissantes des acheteurs publics et privés.

Enfin, malgré la baisse continue du nombre de volontaires, la ville maintiendra également ses campagnes annuelles d'affouages.

REVITALISATION DU BOURG CENTRE, COMMERCES, FOIRES ET MARCHÉS

La loi NOTRe a intégré le commerce au sein des compétences obligatoires « développement économique » transférées à la communauté de communes Terre d'eau le 1^{er} juillet 2017 tout en laissant au bloc communal la liberté de définir ce qui relève de la compétence intercommunale et ce qui, a contrario, est de la compétence des communes membres.

Aussi, afin de dialoguer et d'encourager la mise en place d'une dynamique d'animation et de promotion commerciale collective et de pouvoir accompagner au mieux le commerce et l'artisanat, le Maire de Vittel a décidé de confier une délégation spécifique à un élu dédié, conjointement à la politique de revitalisation du centre bourg.

Le commerce, les foires et marchés

La vie commerciale vittelloise a été violemment impactée par les deux périodes de confinement.

Pour pallier au mieux à cette situation très difficile, la municipalité a souhaité améliorer le pouvoir d'achat des vittellois et touristes et relancer la consommation locale. Une somme de 40 500 € a été budgétée, sous forme de bons d'achat à destination des habitants et des touristes, à utiliser dans les commerces vittellois.

En outre, au-delà de la valorisation des mesures générales prises par la ville, pour faire face à cette crise, un portail dédié aux commerçants « faire mes courses à Vittel » a été activé et un service de livraison gratuite a été proposé lors du second confinement.

Dès le premier dé-confinement, la Ville a mis en place la possibilité pour les cafetiers et restaurateurs d'étendre leurs terrasses sur le domaine public, dans la mesure du possible, dans le respect des mesures de distanciation physique et sans perdre leur capacité d'accueil.

La Ville a profité de la première période de confinement pour lancer une réfection d'ampleur de la voirie de la rue de Verdun pour un budget de 150 000 €.

En complément des aides de l'État, les commerçants et entreprises ont pu actionner les fonds de la Région (fonds rebond, fonds solidarité, fonds résistance) en lien avec Monsieur le Maire, Conseiller Régional. Pour faciliter leurs démarches, la municipalité a mis à leur disposition, sur le site de la Ville un outil récapitulatif de l'ensemble des mesures en vigueur dont ils peuvent bénéficier. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation, ce document est régulièrement mis à jour.

La revitalisation du centre-bourg

Maintenir à Vittel un centre-ville avec un réseau de petits commerces dynamiques, des services à la population renforcés, constitue l'enjeu majeur du programme de requalification du centre-ville 2018-2023.

Ce projet, labellisé en 2019, est commun aux deux Villes de Vittel et de Contrexéville : il a pour objectif de redessiner le centre-ville de nos deux cités pour les 20 années à venir. Il est coconstruit par les élus, les habitants, les commerçants, les associations...

Ce programme doit permettre de renforcer l'attractivité touristique et commerciale afin que les besoins des habitants du territoire puissent être satisfaits sur le territoire et éviter ainsi "l'évasion" vers Épinal ou Nancy.

Ainsi, la Ville de VITTEL envisage de restructurer les abords immédiats de la rue de Verdun, considérée comme l'artère commerçante principale, offrant un cadre de vie de qualité et intégrant à la fois les attentes des commerçants, de la population et des touristes.

La requalification offrira au cœur de ville des conditions favorables au retour de la fréquentation des chalandes et de l'investissement privé grâce à l'amélioration de l'environnement du patrimoine bâti et de la rénovation des logements et des locaux commerciaux.

Une autorisation de programme a été ouverte le 15 mars 2018 et modifiée le 24 février 2020 :

Total : 4 076 000,00 €	CP 2018	CP 2019	CP 2020
	193 284,55 €	115 663,76 €	618 213,40 €
	CP 2021	CP 2022	CP 2023
	970 000,00 €	970 000,00 €	1 208 838,29 €

Le projet, dont le périmètre s'étale sur environ 4,3 hectares du centre-ville, reposera sur la définition et la réalisation d'aménagements de qualité avec comme objectifs :

- ✓ Créer un cadre de vie remarquable donnant une identité particulière au centre bourg,
- ✓ Faciliter la mobilité et les déplacements avec une préoccupation particulière sur les liaisons douces,
- ✓ Apporter des services nouveaux à la population du territoire et aux touristes,
- ✓ Mettre en valeur les équipements publics structurants,
- ✓ Développer le secteur de l'animation.

Pour maintenir son attractivité, la Ville de Vittel est déterminée à s'engager dans la construction de son avenir, avec l'aide de partenaires financiers (État, Conseil Régional et Départemental, Etablissement Foncier Public Grand Est) pour un ensemble pluriannuel d'opérations estimées actuellement à environ 3,5 millions d'euros.

Un chargé de mission (dont la rémunération est prise en charge à 60%) a été recruté en octobre 2019 pour 3 ans pour animer et suivre ce projet.

La première phase a débuté en septembre 2019 par le transfert de la Croix Rouge et du cercle généalogique dans l'ancien bâtiment Orange, entièrement ré-aménagé (menuiseries intérieures et extérieures, accès, chauffage, équipements électriques et téléphoniques...).

Le local initial de la Croix Rouge a été détruit, offrant la possibilité du ré aménagement de ce quartier.

L'aménagement de l'actuel skate parc a été repensé grâce à la mise en place d'un City Park plus performant de 18 sur 24 mètres et d'un jardin partagé en cours d'aménagement.

Les phases suivantes pourraient voir :

- ✓ la création d'une rue parallèle à la rue de Verdun permettant le désenclavement du centre commerçant en termes d'accès et de parkings, la création de WC handicapés au square de l'Alpha,
- ✓ la création d'une liaison douce Vittel - Contrexéville dans le cadre du plan vélo.

L'année 2021 sera consacrée aux études techniques et à la mise en place des dossiers de subventionnement de ces deux projets.

Le 11 décembre 2020, la Ville de Vittel a, par ailleurs, été labellisée « Petites villes de demain ». Ce programme cible les villes de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure des fonctions essentielles de centralité : services, commerces, santé, événementiels...

Ce dispositif a vocation à amplifier les dispositions du dispositif « centre bourg » et à dégager plus de moyens pour la concrétisation des projets en partenariat avec l'État et la Banque des Territoires.

AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES, JEUNESSE

Les services scolaires et périscolaires

Comme depuis 2014, les budgets affectés aux services scolaires et périscolaires sont sanctuarisés.

Les crédits consacrés aux établissements scolaires, tant en section de fonctionnement, dont les fournitures scolaires et l'entretien normal des bâtiments, qu'en grosses réparations et mises aux normes relevant de l'investissement, seront reconduits.

Après la fin des travaux du Plan Numérique dans les 16 classes des établissements élémentaires, la Ville a mis en place un équipement numérique dans les établissements maternels en 2020.

Après la mise aux normes de l'école Louis Blanc en 2019, ce sont les 3 autres établissements scolaires qui ont été dotés, en 2020, de dispositifs de sécurisation « Plan Particulier de Mise en Sureté » (alarmes à plusieurs tons)

Dans le cadre de la mise en conformité accessibilité, les travaux de construction d'un ascenseur à l'école du Haut de Fol se sont poursuivis en 2020 et devraient s'achever courant 2021.

Cette année, le renouvellement de la structure extérieure de jeux pour enfants de l'école du Petit Ban est envisagé.

Par ailleurs, la Ville a mis en œuvre le paiement numérique des services périscolaires.

Après la réalisation de la deuxième tranche de la réhabilitation des locaux de Maximois, comme les années passées, la ville a apporté son soutien à l'association familiale gestionnaire du centre de loisirs.

Il en sera de même pour l'association Frimousse qui assure l'accueil des tout-petits dans les locaux municipaux de la maison de l'enfance. Face à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, une extension du bâtiment a été mise en œuvre en cofinancement avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Côté jeunesse, le CLSH dédié aux adolescents dont les locaux ont été aménagés dans l'ancienne médiathèque, au-dessus du Terminus a vu son fonctionnement pérennisé sur l'année entière. Un Parcours Engagement Jeunes a été mis en place, en partenariat avec les Francas, permettant à certains adolescents de se familiariser aux fonctions d'animateurs.

Des aménagements de locaux dans la Maison de l'Enfance, en particulier d'une pièce à émotions sont programmés pour 2021.

Enfin, le logiciel de gestion des activités et de la facturation scolaires et périscolaires a été renouvelé.

La convention territoriale globale

La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges contribue à une offre globale de services aux familles du département, au travers du versement des prestations légales, du financement des services et des structures, ainsi que de l'accompagnement des familles, des collectivités et des associations dans de nombreux domaines.

La Convention Territoriale Globale (C.T.G.) est une démarche partenariale transverse qui concerne toutes les missions et champs d'activité de la C.A.F. des Vosges. Elle vient remplacer le dispositif des Contrats Enfance Jeunesse (C.E.J.), tout en ouvrant le champ de la contractualisation.

La C.T.G. constitue un levier stratégique pour :

- ✓ Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions existantes en direction des habitants d'un territoire,
- ✓ Permettre de consolider et de rendre plus efficient le partenariat entre les acteurs locaux,
- ✓ Concourir au maintien et à l'optimisation de l'offre globale des services de la branche famille pour l'adapter aux besoins des familles et des acteurs du territoire,
- ✓ Permettre de rendre plus lisibles les engagements des politiques publiques et de mieux communiquer sur les actions mises en œuvre.

Elle synthétise les compétences partagées entre la C.A.F. et les collectivités territoriales et constitue un cadre politique d'une durée de 4 ans qui vise à :

- ✓ S'accorder sur le projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé,
- ✓ Définir des orientations et des objectifs partagés dans le cadre d'un schéma de développement.

Cette démarche politique s'inscrit dans le schéma départemental de services aux familles. Elle permet d'en décliner les grands axes, au plus près des besoins du territoire **au niveau communautaire**.

La C.T.G. comporte un volet financier appelé « bonus territoire ». Les bonus territoire sont calculés sur la base des financements contractualisés dans les C.E.J., lissés si besoin entre les structures du territoire et versés directement aux structures.

Ils sont déclinés dans une Convention d'Objectifs et de Financement (C.O.F.), adossée à la signature d'une CTG.

Un comité de pilotage a été constitué dès janvier 2021 pour réunir les acteurs de l'action sociale du territoire et lancer le travail autour de la C.T.G. dont la coordination sera organisée au niveau de la Communauté de Communes Terre d'Eau.

Le conseil municipal des jeunes

Elu pour deux ans, 2020 a été l'année de la nouvelle élection du nouveau conseil municipal des jeunes le 5 novembre 2020.

En raison des circonstances sanitaires, les 20 nouveaux élus n'ont pas pu être rassemblés en 2020 pour débiter leur nouveau mandat. La réunion d'installation a donc eu lieu le 30 janvier 2021. 2021 devrait permettre de relancer la dynamique de ce Conseil.

AMÉNAGEMENTS URBAINS, PATRIMOINE, URBANISME :

Les aménagements urbains :

En matière de voirie, en complément des opérations d'ampleur déjà réalisées avenue Bouloumié, avenue du Haut de Fol, 2018 a vu le réaménagement des rues de Flers, Soulier, Sœur Catherine et place des Francs.

En 2019, l'avenue de Courberoye, la rue Saint Nicolas ont été réaménagées et le quartier des rues Tocquard, Pierre Ferry, des Vosges, Sœur Charité a vu débiter la première phase d'une opération d'ampleur d'enfouissement des réseaux aériens, de reprise des réseaux humides et de voiries.

Le parvis de l'Eglise St Rémy a fait l'objet d'une restauration et d'une remise en valeur ainsi que l'espace entourant le monument aux morts.

La rue de Verdun a fait l'objet d'une reprise d'ensemble des trottoirs et de la voirie pendant la période du premier confinement.

2020 a vu la poursuite de l'aménagement du quartier des rues Tocquard, Pierre Ferry, des Vosges, Sœur Charité, la première phase des réseaux secs de la rue des Pâquerettes, les études d'aménagement de la sécurisation du carrefour Samaritaine, rue de Lignéville et la pose de ralentisseurs rue des Azeliers.

En raison du changement du marché de collecte des ordures ménagères de la Communauté de Communes en juillet 2020, des premiers travaux visant à de nouveaux aménagements de voiries (plates-formes de stockage des containers) pour améliorer cette collecte ont été réalisés et se poursuivront en 2021. Parallèlement, l'étude des circuits de collecte (localisation, horaires...) engagée en 2020 se poursuivra en 2021 et la dotation en bacs de collecte des bâtiments municipaux sera réajustée aux besoins réels.

Une autorisation de programme de voirie 2020 - 2026 a été votée le 8 octobre 2020 dotée de **6 millions d'euros** pour la période.

Total : 6 000 000,00 €	CP 2020 240 000,00 €	CP 2021 1 000 000,00 €	CP 2022 1 000 000,00 €
CP 2023 1 000 000,00 €	CP 2024 1 000 000,00 €	CP 2025 1 000 000,00 €	CP 2026 760 000,00 €

Elle a pour objectif de permettre la déclinaison d'un plan pluriannuel de réfection complète de voiries : Après la finalisation de la rue des Pâquerettes en 2021, la reprise complète des rues du Brahaut et du Cras sera préfigurée pour 2022 et 2023.

Concomitamment à ces travaux d'ampleur, chaque année, une enveloppe spécifique sera dédiée aux réhabilitations de voiries sans reprise et / ou enfouissement des réseaux.

En raison de son intérêt patrimonial, les travaux de réfection de la fontaine impériale devraient être lancés en 2021.

Face à la vétusté des locaux du Centre Technique Municipal qui n'ont fait l'objet d'aucun investissement depuis plus de 30 ans, la municipalité s'est engagée dans un plan pluriannuel 2017-2020 de requalification de ces locaux pour un budget global de plus de 2 millions d'euros. Les objectifs principaux sont de regrouper l'ensemble des services municipaux sur le même site et d'offrir des conditions de travail en conformité avec la réglementation.

2019 a vu la construction du bâtiment qui accueille six ateliers avec une circulation commune, des bureaux, des vestiaires, des sanitaires et une salle de restauration/réunions qui assureront une meilleure qualité de travail aux agents de la ville.

En 2020, l'aménagement intérieur des locaux (6 nouveaux bureaux, vestiaires, accès sécurisés... pour un budget global de 250 000 € en 2020) a pris fin et le nouveau Centre Technique Municipal a été doté de nouveaux équipements : laveuse de rue (154 000 €), véhicules utilitaires, tracteur, saleuse...

En 2021, les aménagements extérieurs sont prévus dont la reconfiguration de l'aire de lavage des véhicules, de l'espace des bennes de déchets verts et une réflexion devra permettre la récupération de l'eau pluviale du nouveau bâtiment

L'agenda d'accessibilité programmé

2021 verra également la poursuite de la déclinaison de l'agenda d'accessibilité programmée.

52 bâtiments communaux sont concernés pour un budget total estimé de 3 millions d'euros sur 9 ans. Après les travaux de sanitaires aux thermes en 2015-2016, le centre de Maximois a été mis aux normes en 2016. En 2017, le restaurant du Vita et l'entrée de l'Hôtel de Ville ont été réaménagés. 2018 et 2019 ont vu la mise en accessibilité de l'école Louis Blanc et la mise aux normes de l'école du Haut de Fol qui sera complétée en 2021 par la mise en place opérationnelle d'un ascenseur.

Les travaux programmés en 2020 et 2021 devraient concerner l'église Saint Rémy et le temple, les gymnases, le court de tennis, les écoles du Centre et du Petit Ban, la Maison Ressources, la bibliothèque médiathèque, la police municipale.

Le patrimoine et l'urbanisme

La Friche Thomas

En accompagnement du projet de revitalisation du bourg-centre, la parcelle cadastrée section AY 749, appartenant à l'indivision Thomas, qui abrite une marbrerie aujourd'hui qualifiée de friche, doit être traitée. Avant d'envisager son acquisition, par voie amiable ou forcée, il sera nécessaire pour la ville de Vittel de s'assurer que le bien n'est pas pollué et ne présente pas de danger pour le sous-sol et le gîte hydrominéral. Aussi, une convention pré-opérationnelle d'une durée de 4 ans a-t-elle signée avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est (E.P.F.G.E.) afin d'apporter à la ville de Vittel un appui en ingénierie pour l'aider à préciser son projet de réhabilitation urbaine, à en étudier la faisabilité juridique, technique et financière et en définir le montage, en amont de toute intervention opérationnelle. À terme, cette opération permettra une restructuration complète de cet espace comprenant la construction d'un éco-quartier d'habitations à destination des familles monoparentales et des seniors.

Le Quartier des Collines

Débutée en 2015, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis son adoption le 4 mai 2017.

Ce travail d'ampleur a permis à la ville, dès 2018, de lancer la commercialisation rapide de 5 nouvelles parcelles. Concomitamment, la Municipalité a mis en œuvre la 3^{ème} tranche du Quartier des Collines qui se décline en 2 zones respectives de 20 et 22 parcelles. Les opérations comptables relatives à ce quartier font l'objet d'un budget annexe.

L'opération d'aménagement de voirie et réseaux divers de la 3^{ème} tranche du Quartier des collines des Collines se situe sur une emprise contenue entre le lieudit de la Vieille Ringue, la rue de Poiréloup et le lieudit de la Longue Tennerre à proximité des tranches 1 et 2 :



Le prix de vente des parcelles est identique à celui des tranches 1 et 2 : 31,77€ le m² H.T. Le coût global estimé est d'environ 65,5 € le m² soit un effort de la ville de 33,73 € par m² vendu.

Bilan global :

	Vendues	En cours de vente	Réservées	Disponibles
Tranche 1	22	0	0	0
Tranche 2	20	0	0	0
Tranche 3	3	7	13	17

FLUIDES, HAUT DÉBIT, PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

En mai 2020, le Maire de Vittel a créé cette nouvelle délégation en charge du suivi, de la coordination et de la prospective quant aux divers fluides :

- ✓ Eau et assainissement,
- ✓ Préservation de la ressource en eau,
- ✓ Chauffage,
- ✓ Performance énergétique,
- ✓ Informatique,
- ✓ Electricité,
- ✓ Vittel Câble.

Eau et assainissement :

Suez Environnement est titulaire de deux contrats d'affermage lui confiant l'exploitation du service de l'eau potable d'une part, et le service de l'assainissement d'autre part, à compter du 03 février 2015. Ces contrats prennent fin le 31 décembre 2024.

Les écritures comptables relatives à ces opérations sont retracées dans les budgets annexes Eau et Assainissement.

➤ L'eau potable :

Forages	Localisation	M3 prélevés en 2019
Forage 6	Lignéville	142
Forage 7	Valleroy le sec	171 526
Forage 3	Vittel	311 572
Forage 5 Bis	Vittel	84 225
Total		567 465

Le forage 6 a été pratiquement inutilisé en 2019 du fait de travaux réalisés sur les équipements. Un passage caméra a démontré sa fragilité. Les besoins ont donc été prélevés sur les autres forages. Les prélèvements sur la nappe des grès du trias sont en diminution de 4,1 % en 2019.

En 2021, l'adduction d'eau potable fera l'objet de pose de compteurs de sectorisation et d'une étude sur la sécurisation des forages. Un travail en partenariat avec notre délégataire (Lyonnaise des Eaux) est engagé pour améliorer encore le taux de rendement du réseau (lutte contre les fuites), déjà conforme aux engagements du contrat.

➤ **L'assainissement :**

Le linéaire du réseau d'assainissement est de 84,5 km (séparatif pluvial : 32,9 km, séparatif eaux usées : 24,3 km, réseau unitaire : 27,3 km).

Chauffage

Par délibération du 10 mai 2012, la gestion du service public communal de production et de distribution de chaleur a été confiée à la société IDEX dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, pour une période d'exploitation du 1^{er} mars 2013 au 31 août 2036.

La chaufferie du « Haut de Fol » à Vittel est une installation dotée d'une puissance thermique installée de 15 050 kW décomposée en :

- ✓ 1 chaudière gaz : 7 000 kW
- ✓ 1 chaudière gaz : 4 000 kW
- ✓ 1 récupération thermique cogénération : 1 550 kW
- ✓ 1 chaudière bois : 2 500 kW

Pourvue de 38 sous-stations, la longueur du réseau primaire est de 5 762 ml.

Vittel câble :

La délibération du 30 novembre 1993 a créé la régie autonome « Vittel Câble » dans le Conseil d'Administration de laquelle siègent trois membres du Conseil Municipal. Par délibération du 16 décembre 1999, pour pallier les manquements de l'entreprise « CITECABLE EST », le Conseil Municipal a décidé de racheter le réseau câblé de télédistribution pour une valeur de 10 130 400 Francs soit 1 544 369,52 € TTC.

Depuis lors, la régie Vittel câble, créée par la ville, assure l'exploitation du réseau. Par délibération du 20 décembre 2000, le Conseil Municipal approuvait les termes de la convention d'exploitation fixant le loyer à 55 689,62 € H.T., à compter du 1^{er} janvier 2000 pour une durée de 23 ans.

Confrontée à de nouvelles offres technologiques et commerciales plus compétitives, la régie Vittel Câble voit son nombre d'abonnés diminuer depuis l'année 2007 – 1 440 abonnés début 2007, 705 abonnés au 1^{er} mars 2018 - rendant à ce jour impossible le paiement d'un loyer aussi élevé. C'est pourquoi le Conseil Municipal du 27 mars 2018 a prorogé la période de location de 2023 à 2027 et de fixer le loyer à 33 414,00 € H.T., à compter de l'exercice 2018.

Le nombre d'abonnés poursuit sa lente baisse pour atteindre 657 en 2019.

Préservation de la ressource en eau

La nappe des Grès du Trias inférieur (G.T.I.) est l'une des principales ressources en eau de la région. Dans les Vosges, la nappe est présente sur la partie Ouest du département. Elle présente un contexte hydrogéologique particulier, avec une eau de très bonne qualité mais une capacité de recharge limitée et l'existence d'une faille (dite faille de Vittel) qui compartimente la nappe.

La création de forages a débuté à partir des années 1960, notamment dans les secteurs de Vittel-Contrexéville, afin d'accompagner le développement économique local. L'exploitation s'est ensuite étendue vers les secteurs de Mirecourt, Bulgnéville et Martigny-les-Bains afin d'assurer l'alimentation en eau potable des populations.

En 2009, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse ont imposé la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) sur cette nappe. En août 2009, le périmètre du S.A.G.E. a été défini, soit un quart du département (60 000 vosgiens) et en septembre 2010, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du S.A.G.E. G.T.I. a été mise en place.

Les prélèvements en eau dans la nappe servent à l'alimentation en eau potable des populations, aux activités industrielles, touristiques et agricoles. Les objectifs du S.A.G.E. G.T.I., à l'échelle de son périmètre, sont de définir les règles d'usage permettant d'équilibrer les volumes prélevés avec la recharge naturelle de la nappe des G.T.I. et de pérenniser l'alimentation en eau potable des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire.

En avril 2016, la C.L.E. a validé la stratégie du S.A.G.E. : « Comblent le déficit de 1,35 Mm³/an par des mesures d'économies d'eau et des mesures de substitution ».

Lors de sa réunion du 18 octobre 2019, le comité de bassin Rhin-Meuse a fait partager sa propre stratégie dans le cadre de la préparation du futur S.D.A.G.E. (2022-2027), sans attendre la consultation dûment prévue sur le projet de SAGE. En effet, le comité de bassin a considéré les risques réels demeurant sur l'aboutissement et la mise en œuvre du projet de S.A.G.E., ainsi que sur l'atteinte du bon état de la nappe.

Un scénario alternatif a été travaillé par les services de l'État et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sous l'égide du Préfet et du ministère de la transition énergétique et solidaire. Le comité de bassin s'est ainsi prononcé sur l'intérêt de proposer aux acteurs locaux une solution alternative pour le S.A.G.E. de la nappe des Grès du Trias Inférieur, fondée sur la valorisation des ressources en eau locales sans préjudice sur la ressource nouvellement sollicitée et un plan d'économie d'eau pour tous les usagers.

Dans ce cadre, la ville de Vittel est signataire d'un protocole signé avec l'État, le Département des Vosges, la ville de Contrexéville, le S.I.E. de Bulgnéville, la fromagerie de l'Ermitage et Nestlé Waters France en vue de la restauration quantitative des aquifères du secteur de Vittel.

Afin d'élaborer le programme d'actions à mener pour atteindre cet objectif, la ville a recruté un chargé de mission. Les priorités définies par le protocole portent sur

- ✓ la lutte contre les fuites,
- ✓ les interconnexions de sécurité,
- ✓ la substitution éventuelle de forages et,
- ✓ le recensement des initiatives favorisant les économies d'eau par les particuliers et les acteurs socio-économiques (PME-PMI, artisans, ...).

Cet emploi d'ingénieur, titulaire d'un diplôme de BAC + 5 dans le domaine de l'eau et de l'environnement est créé depuis le 1^{er} octobre 2020 pour exercer le portage, l'animation et le pilotage des projets : ce poste est financé par plusieurs partenaires dont l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental des Vosges.

En 2021, il s'attachera à définir, coordonner et contribuer à la mise en œuvre des premières études et premiers travaux relatifs à l'Alimentation en Eau Potable (A.E.P.) prévus dans le protocole, puis dans le projet de territoire et dans le futur S.A.G.E.

De plus, le protocole précise la nécessité de disposer d'une structure fédératrice unique assurant la coordination des études, des travaux d'interconnexion mais aussi la programmation dans le temps des opérations. Cette structure fédératrice a été créée le 19 janvier 2021. Elle ne portera pas préjudice à la libre administration des collectivités et n'emportera pas de conséquences induites en termes de transfert de compétences.

Outre ses actions à visées territoriales, des actions ciblées sur la gestion de l'eau au niveau communal notamment seront poursuivies :

- ✓ Campagne de sensibilisation adultes et enfants aux économies d'eau,
- ✓ Distribution de kits gratuits d'économie d'eau
- ✓ Étude de mise en place de système de récupération d'eau sur nos bâtiments communaux

L'informatique et la fibre optique

Comme chaque année, le service informatique poursuivra le renouvellement pluriannuel des matériels informatiques (ordinateur, écrans, vidéo projecteurs...).

Le déploiement du système d'accès sécurisé et centralisé des bâtiments sera poursuivi.

En 2020, un nouveau serveur informatique a été installé au sein du C.P.O., permettant une sauvegarde complémentaire à celui du bâtiment mairie.

Le service informatique poursuivra les travaux d'interconnexion des bâtiments municipaux au réseau interne.

2021 sera l'année du renouvellement du marché des emplacements et de la modernisation des infrastructures de téléphonie fixe, d'interconnexion et de sécurisation des liens inter-sites.

Enfin, le déploiement de la fibre optique dans le cadre du projet LOSANGE prévu entre septembre 2020 et juin 2021 devrait prendre fin et permettre aux usagers, entreprises et administrations vittellois d'accéder au haut débit. À ce titre, il conviendra de prévoir le changement des systèmes de télésurveillance des infrastructures municipales (suppression des lignes RTC).

Performance énergétique

Intégré à la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) depuis le 23 juillet 2019, le décret tertiaire 2019-771 stipule que **tout ou partie des bâtiments (privés et publics) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface au sol cumulée liée à cette activité est égale ou supérieure à 1000 m², doit diminuer sa consommation d'énergie de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050, par rapport à l'année 2010 et afficher annuellement les résultats.**

Pour remplir leurs obligations, les collectivités doivent mettre en place plusieurs actions importantes qui doivent faire l'objet d'un plan pluriannuel :

- ✓ la performance énergétique des bâtiments ;
- ✓ l'installation d'équipements performants, de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements ;
- ✓ les modalités d'exploitation des équipements ;
- ✓ l'adaptation des locaux à un usage économe en énergie et au comportement des occupants ;
- ✓ la valorisation de la chaleur fatale autoconsommée par les bâtiments.

COMMUNICATION

Afin de mieux mettre en valeur les atouts de la ville de Vittel et de développer son attractivité, un service de communication en charge de la promotion de la marque Ville de Vittel existe depuis début 2018.

Conception et réalisation de supports de communication grâce à une charte graphique renouvelée, optimisation de la communication numérique sont les principaux axes de ce service dédié.

Il accompagne également les services de la ville pour améliorer la communication interne, la signalétique des bâtiments et l'information aux usagers.

La Ville a mis en place début 2019 des afficheurs numériques aux entrées de Ville et dans les principaux bâtiments municipaux pour permettre une information dynamique et moderne en direction des habitants et des touristes.

Dans la continuité du développement et de la modernisation de sa communication, Vittel a mis en ligne le 17 décembre 2020 une nouvelle version de son site internet : www.ville-vittel.fr. Un outil totalement repensé pour répondre aux besoins actuels :

- ✓ un aperçu de toute l'information fluctuante dès la page d'accueil (actualités, agenda, kiosque),
- ✓ des pages intérieures restructurées de manière optimale en 4 grandes rubriques,
- ✓ une entrée par profil (jeune, touriste, senior ...)
- ✓ un onglet « En un clic » pour accéder rapidement à l'information utile,
- ✓ des outils de recherche et de filtres pour trouver facilement les données recherchées.

Par ce nouvel outil, la municipalité affirme également sa volonté de mettre en avant les acteurs économiques et associatifs et leur dynamisme, avec notamment la mise en ligne d'annuaires des associations et des commerces vittellois et la possibilité de les localiser sur plan.

La Ville de Vittel a profité de la mise en ligne de la nouvelle version de son site internet pour se lancer sa page Instagram.

Suite à l'engouement de vues et de réactions positives qu'a suscité chacune des publications photos sur facebook, il est apparu important et nécessaire à la municipalité d'exploiter cet axe positif en mettant plus en avant l'esthétisme de Vittel et ses trésors.

Dans la lignée de ses publications-photos régulières sur facebook, de la diffusion de clips vidéo thématiques de son territoire sur sa chaîne youtube et de la création de la rubrique «Vittel en images» sur son nouveau site, la Ville s'enrichit donc de l'outil Instagram et l'utilisera exclusivement à des fins photographiques, en publiant des clichés de qualité. Montrer des endroits connus et reconnus, comme dévoiler des détails invisibles pour la plupart mais qui font toute la richesse de la ville, tel sera l'objectif de Vittel sur ce réseau.

En 2020, 6 panneaux d'affichage ont été implantés à divers endroits de la station pour permettre une communication de proximité.

En 2021, le plan de communication sera à nouveau doté d'un budget dédié pour accompagner les actions de valorisation de la cité thermale et celles relatives à Terre de Jeux 2024.

Une signalétique uniformisée externe et interne de l'ensemble des bâtiments municipaux complétera en 2021 ces supports afin d'améliorer la visibilité de ces locaux.

Conclusion

Ce rapport a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire 2021 en précisant :

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Il est aussi l'occasion pour l'équipe municipale actuelle

- ✓ d'affirmer ses engagements dans le cadre du projet validé par les vittellois en mars 2020 et,
- ✓ de présenter les moyens de les financer.

Comme chaque année, il est le fruit d'un travail de longue haleine qui mobilise l'ensemble des services de la Ville qu'il convient de remercier pour leurs collaborations actives, leurs implications au bénéfice de la collectivité et des vittellois.



Madame Marie-Laurence ZEIL interpelle à nouveau sur le montant conséquent des investissements sportifs liés au projet JO Paris 2024. Elle fait part de son inquiétude sur ce projet qui lui semble utopique et difficile à gérer par la suite. Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire avait déjà fait part de son point de vue qu'elle ne partage pas. En ce qui concerne la maison sports-santé, il a été décidé de faire appel à des personnels médicaux, paramédicaux du CHOV, et à des libéraux pour intégrer la maison sport-santé. En cette période de pénurie de médecins, elle demande si des personnels seront intéressés et auront la disponibilité suffisante pour ce projet nécessitant des moyens humains.

Monsieur Patrick FLOQUET explique que ces investissements sportifs font l'objet d'un budget conçu de façon mesurée en termes de fonctionnement. En ce qui concerne la maison sport-santé, il s'agit effectivement d'un partenariat avec le CHOV qui a un rôle de coordination médicale. Elle rayonnera sur la moitié du département des Vosges, une deuxième sera également positionnée sur la Bresse. Les compétences des paramédicaux du CHOV ou des libéraux seront employées de manière à définir la motivation et les capacités du patient, à dresser un bilan motivationnel. Ces personnels pourront, si besoin est, orienter le patient vers un médecin pour une consultation médicale, en cas de difficulté à la reprise sportive. Par conséquent, l'apport de médecins au sein de la maison sport-santé ne serait qu'à la marge. La maison sport-santé a aussi un objectif social et de santé publique, un rôle d'approche du public rencontrant des problèmes de mobilité, financiers, psychologiques. Les clubs sportifs qui le souhaitent pourront s'y engager. De nombreuses conventions sont en cours.

Monsieur Alexandre CHOPINEZ explique qu'un agent travaille sur le sujet. Les travaux seront présentés en commission des sports. Les associations sportives seront associées aux actions qui seront mises en place. Avant tout, l'aspect motivationnel du patient, son investissement sera dressé avant de l'orienter vers un médecin. La maison sport-santé destinée à l'ensemble du territoire, allie le sport au service de la santé.

Monsieur le Maire précise la nécessité de réhabiliter la qualité des structures, de manière à inciter le public à les fréquenter. La communication autour d'événements sportifs conduit à faire rayonner la ville. Cet atout sera ainsi utilisé pour obtenir de meilleurs financements sur des travaux qui, à moyen terme, devront nécessairement être réalisés. Il explique à Madame ZEIL que la réhabilitation des structures bénéficie de l'aide importante des financeurs que sont le Département, la Région mais aussi l'agence nationale du sport et qu'elle **profite non seulement aux sportifs de haut niveau mais surtout aux associations locales.**

Madame Marie-Laurence ZEIL indique qu'elle a bien compris l'enjeu de ces investissements, mais s'inquiète sur le développement de nouvelles structures, telles que la carrière au centre équestre, qui nécessiteront des coûts d'entretien, à l'avenir.

Monsieur le Maire rappelle que des engagements ont été pris avec des fédérations. Ces manifestations sportives apportent de l'attractivité, de la notoriété, drainent un public avec un fort potentiel d'investissement. Il est donc indispensable de créer l'étincelle tout en assurant une bonne utilisation des deniers publics.

Monsieur Alexandre CHOPINEZ explique qu'il ne s'agit pas de création de nouvelles structures mais de travaux de rénovation, d'adaptation, de remise aux normes des installations existantes. Il ajoute que la filière sport crée aussi beaucoup d'emplois. Les fédérations sportives, comme les familles, participent à l'économie locale en favorisant l'activité des hôteliers, restaurateurs.

Monsieur Jean-Jacques GAULTIER se dit favorable à la mise en œuvre de cette maison sport-santé à Vittel. L'État souhaite en déployer 500 sur tout le territoire, d'ici 2022. Ce nouveau dispositif d'accompagnement à l'activité physique et sportive au quotidien s'adresse pour tous, pour les enfants dans la lutte contre la sédentarité, et le maintien de l'espérance de vie. Il était donc important que Vittel s'inscrive dans cette démarche.

Monsieur le Maire précise que l'Alsace préconise le dispositif "sport sur ordonnance ou "prescri mouv", remboursé par la sécurité sociale.

Madame Marie-Laurence ZEIL ajoute que le concept de maison sport-santé est très bonne mais fait remarquer que les personnels du CHOV sont déjà mobilisés pour d'autres activités médicales.

Monsieur Bernard NOVIANT demande des précisions sur la société publique locale « Destination Vittel-Contrexéville ». Alors que son conseil d'administration n'est composé que d'élus de Vittel, de Contrexéville et de la Communauté de Communes Terre d'Eau, seules les deux cités thermales la financent. Par ailleurs il voudrait savoir quelle suite a été donnée au licenciement de la directrice.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que la situation de cet agent ne fait pas partie du rapport d'orientations budgétaires et concerne une société, non la ville. Par conséquent, il n'y a pas lieu de l'évoquer.

Monsieur Didier FORQUIGNON donne le point de vue du groupe minoritaire. Il se dit ravi que le rapport d'orientations budgétaires propose clairement une maîtrise des dépenses durant la mandature. Il regrette que les futurs investissements ne permettent pas de relever les prochains défis, de donner envie de s'installer, de vivre, de travailler sur Vittel. Pourquoi avoir attendu d'être labellisé « Terre de Jeux 2024 » pour se donner les moyens de rénover ses structures sportives ? Vittel pourrait se transformer en sorte d'« Atlantic City sur Vair ». D'ici dix ans, il ne resterait qu'un seul médecin généraliste. Il regrette qu'aucune décision municipale ne soit prise pour enrayer cette pénurie, et tenter d'améliorer la situation en proposant un centre médical.

Monsieur Patrick FLOQUET se félicite de la bonne compréhension du rapport d'orientations budgétaires. En ce qui concerne la rénovation des installations sportives, la municipalité n'a pas attendu la labellisation « Terre de jeux 2024 » pour les réaliser. A titre d'exemple, il cite les travaux de réhabilitation des façades du centre de préparation omnisports, des ceintures du complexe aquatique. Depuis tout temps, Vittel a toujours aménagé ses installations sportives, anticipé l'organisation d'événements, saisi les opportunités. Le rapport d'orientations budgétaires n'a pas vocation à attirer une population mais à présenter la politique budgétaire, les engagements de programmation d'investissement et les moyens de les financer. C'est un plan d'ensemble qui expose tous les domaines de délégation, tels que la culture, le tourisme, le sport, l'économie, le social...

Monsieur Jean-Jacques GAULTIER précise que le sport fait partie de la politique vitteloise depuis 50 ans. Depuis 2014, la précédente municipalité a poursuivi cet engagement, a consenti des efforts importants sur ses infrastructures, au CPO, au centre équestre. Alors que l'état du bardage du CPO était vétuste, le bâtiment

énergivore, deux phases de modernisation ont été réalisées et ont généré des économies de fonctionnement. Le centre de préparation omnisports n'est pas uniquement destiné à la compétition mais aussi centre d'entraînement, y compris pour les scolaires, pour l'ensemble du public. Les prochains investissements sportifs ne sont pas uniquement conditionnés aux JO 2024. Il rappelle la politique événementielle mise en œuvre par la municipalité pour le tour de France, en 2017, la venue de l'équipe de football sénégalaise en 2018, le championnat France de tir à l'arc. Vittel doit rester sous le feu des projecteurs.

Monsieur le Maire rappelle que Vittel, ville sportive, investit. En page 66 du rapport d'orientations budgétaires, le bilan global des parcelles de terrain vendues au quartier des Collines démontre l'attractivité de Vittel. A l'heure actuelle, toutes les parcelles des tranches 1 et 2 ont été cédées. Pour la tranche 3, trois parcelles ont été vendues, 7 en cours de vente et 13 réservées. En ce qui concerne la problématique de santé en zone rurale, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels de santé d'un même territoire et s'inscrivent dans la politique des contrats de territoire de la Région, en concertation avec les élus de Neufchâteau, Contrexéville... A titre d'exemple, la création du centre de vaccination illustre l'implication de tous les acteurs pour assurer sa réussite.

Madame Marie-Laurence ZEIL précise que la mise en place des CPTS relève d'une décision de l'État. Le regroupement des professionnels de santé émane de leur initiative pour assurer son fonctionnement. Monsieur le Maire lui rappelle que la Région valide les projets de CTPS ou CLS (contrats locaux de santé) après discussion en commission "aménagement des territoires", avec des dispositifs permettant de financer des équipements et d'accompagner des actions de prévention.

Monsieur Didier FORQUIGNON indique que l'objectif d'augmentation de la population n'est pas mentionné dans le rapport d'orientations budgétaires. Il demande par ailleurs quel est le devenir du site Hydrofrance ? Quelles sont les orientations du projet de l'hôtel des thermes ? Il s'étonne que ses collègues de la majorité ne posent aucune question.

Monsieur Patrick FLOQUET explique que le plus gros du travail se réalise en réunions d'arbitrage, en réunions de groupe et en commissions municipales auxquelles Monsieur FORQUIGNON assiste malheureusement peu. De ce fait, les élus ont connaissance des actions mises en œuvre. En ce qui concerne les différents appels à projets, notamment l'hôtel des thermes, les textes réglementaires imposent de respecter le code de la commande publique.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient de respecter la procédure. En ce qui concerne l'hôtel des thermes, le travail se poursuit. Des compléments d'informations ont été demandés, de manière à sécuriser le projet dans le temps. Du point de vue architectural, le projet correspond à la présentation de septembre dernier. Il rappelle que le groupe Vikings mobilise des fonds importants sur Vittel. Chaque conseiller municipal sera associé au rendu final.

Le Conseil Municipal de Vittel prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2021.

18) COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE CONFORMÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 25 MAI 2020 PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉLÉGUÉ CERTAINS DE SES POUVOIRS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

➤ **Déclarations d'intention d'aliéner et cessions de fonds de commerces, fonds artisanaux et baux commerciaux**

DATE	SECTION	N°	ADRESSE	LIEUDIT
10/12/2020	AV	7	542, rue Claude Bassot	Grand Friche
18/12/2020	BC	365-492	178, rue du Pluvier	Courte Tennerre
18/12/2020	AY	192	86, rue du Cras	Champ Millot
18/12/2020	AL	367	254, rue de la Vauviard	Chatillon
21/12/2020	AK	228	271, avenue Raymond Poincaré	Quartier Poincaré
21/12/2020	AK	153	66, rue de Verdun	Les Facelles
22/12/2020	AL	388	Géré moy	Géré moy
23/12/2020	AB	597-847	442, rue de Verdun	Les Facelles

DATE	SECTION	N°	ADRESSE	LIEUDIT
04/01/2021	AB	893-908	90, allée Bel Air	Les Dames
04/01/2021	AK	125	46, rue de Paris	Les Facelles
12/01/2021	AT	417	250, rue de l'Abbé Marchal	Jardins sur la Voye
12/01/2021	AT	62	118, rue des Pâquerettes	Cramoïrelle
20/01/2021	AE	75	54, rue Marcel Cerdan	Haut de Fol
COMMERCES				
18/12/2020	AW	116	113, rue de la Croisette	Croisette
23/12/2020	AK	462	294, rue de Verdun	Les Facelles

➤ **Autres décisions**

N°	Date	Objet
86-2020	26/11/2020	Culture – Manifestation littéraire BD 2020/21 « Tous en bulles » - Demande de subvention auprès du centre national du livre et du conseil départemental des Vosges
87-2020	26/11/2020	Convention d'occupation précaire et révocable d'une partie de la parcelle de terrain section AB 795 au lieu-dit « Charbonné », du 1 ^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021, à M. Guy LAURENT : versement d'une redevance de 60,00 €
88-2020	03/12/2020	Aide exceptionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges au titre des actions non éligibles au contrat enfance jeunesse : 14 889,60 €
89-2020	10/12/2020	Revalorisation des tarifs de l'école municipale de musique et de danse « Charles Gounod au titre de l'année scolaire 2020-2021 – Fixation d'un tarif différencié sur la cotisation du premier trimestre 2020 pour les élèves réinscrits
90-2020	11/12/2020	Bibliothèque-médiathèque « Marcel Albiser » - Fixation de nouveaux tarifs – Remboursement forfaitaire pour perte, détérioration ou non restitution de documents
91-2020	28/12/2020	Bail de location - Direction départementale des finances publiques – Logement de fonctions destiné au trésorier de Vittel au 173, rue de Metz - Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2029 : versement d'un loyer annuel de 2 280,00 € (hors charges)
92-2020	28/12/2020	Bail de location - Direction départementale des finances publiques – Services de la trésorerie de Vittel au 25, place de la Marne – Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2029 : versement d'un loyer annuel de 6 432,00 € (hors charges)
93-2020	28/12/2020	Bail de location – Direction départementale des finances publiques – Centre des finances publiques de Vittel, service des impôts des entreprises et des particuliers, place de la Marne – Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2029 : versement d'un loyer annuel de 26 520,00 € (hors charges)
94-2020	30/12/2020	Marché sur appel d'offres ouvert du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 par bons de commandes, sans montant minimum, ni montant maximum – Fourniture par cartes accréditatives de carburants – Entreprise Total Raffinage Marketing à Nanterre (92) -
95-2020	30/12/2020	Avenant n° 8 au marché sur appel d'offres ouvert « exploitation des installations thermiques de la ville de Vittel » - Entreprise Engie Cofely à Nancy (54) : moins-value de 14 188,80 € H.T., soit – 0,67 % du montant H.T. annuel passant de 585 611,22 € H.T. à 581 678,39 € H.T.
96-2020	30/12/2020	Marché sur appel d'offres ouvert « prestations de service d'assurances » - SMACL Assurances à Niort (79) - Lot n° 1 responsabilité civile : 15 639,56 € annuel T.T.C. - Lot n° 2 flotte automobile : 21 955,99 € annuel T.T.C - Groupement de commandes ville de Vittel, CCAS de Vittel, régie Vittel Sports, communauté de communes Terre d'Eau
97-2020	30/12/2020	Marché sur appel d'offres ouvert « prestations de services d'assurances » – GROUPAMA à Dijon (21) - Lot n° 3 dommages aux biens : 55 216,47 € annuel T.T.C. - Groupement de commandes ville de Vittel, CCAS de Vittel, régie Vittel Sports, communauté de communes Terre d'Eau
98-2020	30/12/2020	Avenant n° 2 - Marché sur appel d'offres « prestations de services d'assurances du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 » - SMACL Assurances à Niort (79) – Lot n° 2 flotte automobile : moins-value de 588,88 € T.T.C. pour la communauté de

N°	Date	Objet
		communes Terre d'Eau en groupement de commandes avec la ville de Vittel, le CCAS de Vittel, la régie Vitte Sports – Montant annuel de cotisation : 3 042,59 € T.T.C.
99-2020	30/12/2020	Avenant n° 3 - Marché sur appel d'offres « prestations de services d'assurances du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 » - SMACL Assurances à Niort (79) – Lot n° 2 flotte automobile : moins-value de 1 881,13 € T.T.C. pour la ville de Vittel en groupement de commandes avec le CCAS de Vittel, la régie Vitte Sports et la communauté de communes Terre d'Eau – Montant annuel de cotisation : 18 629,99 € T.T.C.
100-2020	31/12/2020	Marché multi-attributaire « fourniture de matériels de construction pour les années 2020 à 2023 Lot n° 1 fourniture de métallerie : 7 000 € montant H.T. mini annuel Lot n° 2 fourniture de visserie, boulonnerie : 6 000 € H.T. mini annuel Lot n° 3 fourniture de quincaillerie bâtiments : 19 000 € H.T. mini annuel Lot n° 4 fourniture d'élément bois pour la construction : 16 000 € mini annuel
101-2020	31/12/2020	Attribution et signature d'un marché à procédure adaptée – Acquisition de matériel sportif au centre équestre de Vittel – Lot n° 2 acquisition d'une lice de dressage à Montsec Equipements à Apremont-la-Forêt (55) : 2 787,50 € H.T.
102-2020	31/12/2020	Attribution et signature d'un marché à procédure adaptée – Acquisition de matériel sportif au centre équestre de Vittel – Lot n° 3 acquisition d'un parcours d'obstacles de concours complet d'équitation à Equibois Création à Gennes (49) : 115 128,29 € H.T.
01-2021	08/01/2021	Régie d'avances et de recettes « animation – affaires culturelles » - ajout d'un mode de règlement : par virement
02-2021	11/01/2021	Mission d'assistance conseil pour le suivi de la réalisation d'une étude diagnostic du système d'alimentation en eau potable – Convention avec l'agence technique départementale des Vosges : forfait de 600 €/pour 6 jours de travail - 3 600,00 € H.T.
03-2021	22/01/2021	Contrat de prestation – SCEA « les jardins de Madam » - Création et animation d'un jardin partagé avec les enfants de l'école « Ginette et Hubert Voilquin » et des activités périscolaires – Année scolaire 2020-2021 : 3430,00 € T.T.C.
04-2021	25/01/2021	Demande de subvention exceptionnelle Covid19 ALSH du 27 novembre 2020 au 30 novembre 2021 par CAF des Vosges : 5 564,00 €
05-2021	03/02/2021	Convention avec l'association départementale « Les restaurants du cœur » sise à Epinal (88), pour la mise à disposition à titre gratuit du 11 janvier au 30 avril 2021, d'un stand parapluie

19) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal : le texte des questions diverses doit être adressé au Maire 54 heures au moins avant une séance du conseil municipal. La séance ayant lieu le jeudi à 18h00, celui-ci aurait dû parvenir au plus tard, pour le mardi à 12h00 et non pas à 14h52.

Monsieur le Maire communique la liste des questions transmises par le groupe minoritaire « Vittel Renouveau 2020 » :

Concernant la coupe rase dans le golf. Cette coupe a été faite sur la commune de They-sous-Montfort mais elle impacte le parc thermal. Pourquoi la ville de Vittel ne s'est pas coordonnée avec They pour éviter cette coupe rase très disgracieuse et qui comme toute coupe rase provoque des désordres écologiques bien connus ? Dans la « forêt-parc », des arbres ont été coupés mais en respectant un boisement minimal et sans engin lourd venant « écraser » la microfaune. Visuellement, c'est très laid et écologiquement, c'est un contresens à quelques encablures de la renaturation du Petit Vair et de la politique de végétalisation de notre commune. Quelle réponse peut nous apporter la Mairie ? Pourquoi sur la communauté de communes n'y a-t-il aucune concertation ?

Monsieur le Maire précise que la commune de They-sous-Montfort n'a pas fait de coupe rase, information qui a été confirmée par le Maire de They. Alors que le parc thermal appartient à un privé, mais ouvert au public, la

société Agrivair, en lien avec l'office national des forêts, a abattu les arbres atteints de chalarose, comme cela se fait généralement. Les travaux de coupe de certains arbres de la forêt-parc ont été gérés avec l'office national des forêts et la ville. La ville n'est pas directement concernée par la végétalisation du petit Vair, puisque Nestlé a en la charge. En ce qui concerne le projet de renaturation, le projet a été présenté à la communauté de communes Terre d'Eau.

Concernant les étourneaux : pourquoi dépenser de l'argent public pour une mesure qui ne sert à rien ou presque puisque comme chaque année les étourneaux vont partir en migration dès que les températures vont remonter. L'an prochain, la problématique reviendra de toute façon puisque ces oiseaux vont toujours aux mêmes endroits. Combien la ville a dépensé pour cette mesure ? Dans quel but ? Satisfaire quelques vittellois qui eux sont écoutés par la mairie ? Pour les places de parkings, pourquoi ne pas mettre une signalisation le temps que les oiseaux sont là ? Tout le monde est en capacité de marcher quelques mètres de plus et les places ne se font pas rares à Vittel ! Un peu de pédagogie auprès des personnes impactées aurait été moins coûteuse et une aide de la ville pour nettoyer les places de parking et aider au nettoyage des vitrines auraient été plus « sympa » ! Beaucoup de vittellois ne sont pas très positifs sur ces mesures prises, et il faut aussi les entendre même si cette solution reste écologiquement acceptable.

Monsieur le Maire explique que les déjections de ces oiseaux représentent un risque sanitaire, peuvent transmettre des maladies (grippe aviaire, salmonellose...). Ces fientes acides endommagent les bâtiments, les voitures, engendrent des nuisances olfactives, et sont nocives pour les arbres et peuvent véhiculer des maladies. Cette intervention est moins onéreuse que de procéder à l'éêtage des arbres impactés, qui plus est des arbres remarquables comme les cèdres de la maison des associations ou la maison Simon. Une opération de communication a été réalisée auprès de la population, avec des réunions de présentation, notamment aux jeunes.

Concernant les étudiants venus faire un diagnostic dans le cadre de la Trame Verte et Bleue : pourquoi n'avons-nous pas été mis au courant que le premier projet avait été « retoqué » par l'agence de l'eau ? Pourquoi être allés chercher des acteurs comme Meuse Nature Environnement et Loana alors que des associations locales œuvrent pour notre biodiversité ? Pourquoi le dossier a été orienté avant même que les étudiants comment à faire leur diagnostic et que l'on a voulu éviter certains acteurs du territoire ? Qui prendra les décisions sur la CTE et à Vittel concernant le plan d'actions proposé par les étudiants ? Le plan d'actions sera-t-il dévoilé au grand public ?

Monsieur le Maire précise que la ville n'est pas compétente en la matière, mais que la compétence relève de la communauté de communes Terre d'Eau. Monsieur le Maire propose que, Monsieur Didier FORQUIGNON ayant démissionné, Monsieur Bernard NOVIANT pose la question lors d'un prochain conseil communautaire.

A quand des réunions publiques et démocratiques à Vittel ? Comme cela est réalisé à Thaon...

Monsieur le Maire précise qu'actuellement, il serait totalement déraisonnable d'organiser une réunion au vu de la recrudescence de la crise sanitaire. En conformité avec les dispositions sanitaires actuelles, il rappelle que les rassemblements pour des réunions ou activités de plus de six personnes sont interdits, ce qui a été le cas à Thaon.

* * *

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

1) Centre de vaccination : Monsieur le Maire remercie les élus et personnels de santé du territoire, les agents municipaux, les bénévoles qui assurent son bon fonctionnement. Il remercie Monsieur le Député, Jean-Jacques GAULTIER et Monsieur le Président de la Région Grand Est, Jean ROTTNER, de leur appui auprès des services de l'État. Il est aujourd'hui nécessaire d'avoir un stock suffisant de doses de vaccins.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que 1170 rendez-vous ont été pris pour la première vaccination ; 1122 personnes devraient être vaccinées, fin février, soit un total de 2340 rendez-vous potentiels pour les deux vaccinations. Deux médecins, trois infirmiers, un nombre conséquent de bénévoles, sont présents. Un chauffeur bénévole se déplace auprès des personnes âgées pour les conduire au centre de vaccination. Il remercie Madame Sylviane LAURENT qui coordonne l'organisation de la structure, les personnels des différents services

municipaux qui ont fait preuve d'adaptabilité. Il règne un esprit de bienveillance et de bonne humeur. Monsieur le Préfet a d'ailleurs fait part de ses félicitations lors de sa venue.

2) Ligne 14 : Monsieur le Maire précise que le processus avance. Le Conseil Municipal sera prochainement appelé à valider les actions mises en place. Après l'attribution d'une concession de longue durée, sous forme de délégation de service public, les trains pourraient à nouveau circuler.

3) Informations diverses :

a. subventions attribuées par des partenaires financiers :

Entité	Dispositif	Projet	Montant de la subvention accordée
Etat		Achat de masques	8 000,00
CAF des Vosges	ALSH	Subvention exceptionnelle COVID19	5 564,00 €
Région Grand Est	Accompagnement des projets touristiques	Décembre en fête à Vittel	4 400,00 €
Conseil départemental des Vosges		Etude stratégique et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la future exploitation du camping municipal	1 336,00 € Sur une dépense subventionnable H.T. de 16 700 € (8 %)

b. Projet de coopération entre Vittel et Sopot, ville polonaise et station balnéaire de la mer Baltique

c. Plan Vosges Ambition 2021-2027

Dans le cadre d'une politique volontariste d'appui aux territoires des Vosges et pour renforcer leur attractivité, améliorer la qualité de vie des vosgiens et garantir les équilibres territoriaux, le Conseil départemental a décidé de :

- voter une enveloppe financière de 11 M€ dédiée aux territoires,
- voter une enveloppe de 2,5 M€ pour aider 70 % les intercommunalités à financer la mise en place du haut débit.

De manière à permettre l'émergence et le financement de projets structurants, différents taux de subventionnement s'appliquent pour la ville au titre de l'année 2021 :

- taux unique de 9 %
- pour l'environnement (eau, assainissement et cours d'eau) : taux unique + 10 %
- pour la voirie : 11 %
- pour les projets inscrits dans le contrat de territoire avec la communauté de communes et le département : taux unique + 10 %.

d. La ville de Vittel a été labellisée « Petites villes de demain » par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

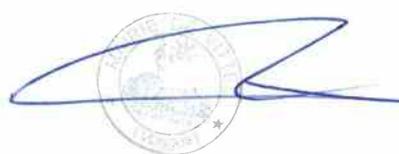
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le secrétaire de séance,



Pierre GÉRARD

Le Maire,



Franck PERRY